

2022
OCTOBRE 2022

CPIA AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES
ET DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE



Remerciements

Ce rapport a été publié par le Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique. Alain Kabundi a assuré la gestion du rapport sous la direction générale d'Andrew L. Dabalen. L'équipe du rapport pour ce numéro comprenait Alain Kabundi, Vijdan Korman, Paul Brenton, Rinku Chandra, Mariano Cortes, Natasha De Andrade Falcao, Kebede Feda, Daniel John Kirkwood, Eric David Manes, Waleed Haider Malik, Jean-Christophe Maur, Jose Montes, Alvin Etang Ndip, Yasmina Oodally, Moritz Piatti et Siv Tokle. Le rapport a bénéficié des précieuses contributions de Julio Ricardo Loayza et des équipes pays. Beatrice Berman a contribué à la production et à la diffusion, et Kenneth Omondi et Desiree Brahima ont fourni un soutien logistique. Les relations avec les médias et la diffusion ont été dirigées par Kimberly Bumgarner, Eisa Gouredou, Artem Kolesnikov, Flore de Preneuf et Daniella Van Leggelo Padilla, et les équipes des Relations extérieures de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Est et australe. L'édition a été assurée par Sandra Gain. La version électronique et imprimée a été réalisée par Bill Pragluski et la couverture conçue par Rajesh Sharma.

Les relations avec les médias et la diffusion ont été dirigées par Kimberly Bumgarner, Eisa Gouredou, Artem Kolesnikov, Flore de Preneuf et Daniella Van Leggelo Padilla, et les équipes des Relations extérieures de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Est et australe.

OCTOBRE 2022



ÉVALUATION DES POLITIQUES ET
DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique

Cet ouvrage a été produit par la Banque mondiale sous le titre anglais CPIA Africa in 2022. En cas de divergence, la version dans la langue d'origine fait foi.

© 2022 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ La Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : +1 - 202-473-1000
Internet : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été produit par le personnel de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs, ou des États qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs, dénominations, confessions religieuses et autres informations reprises dans les cartes géographiques qui l'illustrent n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut légal d'un quelconque territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de ce travail est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses travaux, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales à condition que l'origine du texte soit expressément indiquée.

Toute demande relative aux droits et licences doit être adressée au service des publications du Groupe de la Banque mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Conception de la couverture : Rajesh Sharma

Table des matières

Résumé analytique	1
Introduction	3
Section 1 : Évolutions économiques dans les pays IDA	7
Section 2 : Résultats de la CPIA pour l'année 2021	15
Aperçu	15
Analyse des critères de la CPIA	23
Groupe A : gestion économique	23
Groupe B : politiques structurelles	33
Groupe C : politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	42
Groupe D : gestion du secteur public et institutions	63
Analyse des critères de la gouvernance	69
Section 3 : Fiches pays	74
Bénin	75
Burkina Faso	76
Burundi	77
Cabo Verde	78
Cameroun	79
Comores	80
Congo, République du	81
Congo, République démocratique du	82
Côte d'Ivoire	83
Érythrée	84
Éthiopie	85
Gambie	86
Ghana	87
Guinée	88
Guinée-Bissau	89
Kenya	90
Lesotho	91
Libéria	92
Madagascar	93
Malawi	94
Mali	95
Mauritanie	96
Mozambique	97

Niger	98
Nigéria	99
Ouganda	100
République centrafricaine	101
Rwanda	102
Sao Tomé-et-Principe	103
Sénégal	104
Sierra Leone	105
Somalie	106
Soudan	107
Soudan du Sud	108
Tanzanie	109
Tchad	110
Togo	111
Zambie	112
Zimbabwe	113
CPIA Afrique : Comparez votre pays	114
Annexe A : Critères de la CPIA	115
Annexe B : Groupes de pays et classification	116
Annexe C : Guide de la CPIA	118
Annexe D : Modalités d'exécution de la CPIA	119

Liste des encadrés

- Encadré B.1 Effets de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur le commerce 34
- Encadré C.1 Un partage inégal pour les femmes des responsabilités en matière de garde d'enfants. 45

Liste des figures

- Figure 1.1 Croissance du produit intérieur brut au Nigéria, par secteur 7
- Figure 1.2 Angola et Nigéria : Production de pétrole 8
- Figure 1.3 Inflation en Afrique subsaharienne, 2016–2021 9
- Figure 1.4 Taux de change dans les pays d'Afrique subsaharienne 9
- Figure 1.5 Indice des prix des denrées alimentaires dans les pays d'Afrique subsaharienne 10
- Figure 1.6 Évolution de la dette publique en Afrique subsaharienne 12
- Figure 1.7 Dette publique en Afrique subsaharienne 12
- Figure 1.8 Évolution du risque de surendettement extérieur 13
- Figure 1.9 Évolution du compte courant 14
- Figure 2.1 Pays dont la note globale de la CPIA a changé en 2021 15
- Figure 2.2 Notes totales de la CPIA pour les pays IDA de l'Afrique subsaharienne, 2021 17
- Figure 2.3 Notes de la CPIA et classements sous-régionaux, 2021 18
- Figure 2.4 Tendances des notes des groupes de la CPIA 18
- Figure 2.5 Tendances des notes globales de la CPIA, par sous-région.. . . . 21
- Figure 2.6 Tendances des groupes de la CPIA, Afrique de l'Est et australe 21
- Figure 2.7 Tendances des groupes de la CPIA, Afrique de l'Ouest et centrale 22
- Figure A.1 Évolution historique des notes du groupe A — Gestion économique 23
- Figure A.2 Évolution historique des notes du groupe A — Gestion économique, par sous-région 24
- Figure A.3 Groupe A — Gestion économique, par sous-région et fragilité 24
- Figure A.4 Évolution des notes du groupe A — Gestion économique. 25
- Figure A.5 Moteurs des évolutions des notes du groupe A 26
- Figure B.1.1 Exportations et importations de l'Afrique subsaharienne, 2019-2022 35
- Figure B.1 Tendances des notes de politiques structurelles 33
- Figure B.2 Notes du secteur financier, par sous-région et par groupe de pays, 2021 37
- Figure B.4 Évolution des notes CPIA 2016-21 et pays dont le score a changé en 2021 38
- Figure B.5 Évolution des notes CPIA pour le cadre réglementaire des entreprises en Afrique subsaharienne et par sous-région, 2016-21 38
- Figure B.5 Les pays les plus performants en 2021 pour le critère du cadre réglementaire des entreprises, par sous-région d'Afrique subsaharienne 39
- Figure B.6 Distribution des notes pour le cadre réglementaire des entreprises en Afrique subsaharienne . 40

Figure C.1	Évolution des notes moyennes des critères du groupe C des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	42
Figure C.2	Notes du groupe C, Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité, par groupe de pays, 2021	43
Figure C.3	Évolution des notes moyennes du critère de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, 2019-2021	47
Figure C.4	Variation de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques entre les pays d'Afrique de l'Est et australe, 2021	48
Figure C.5	Variation de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques entre les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, 2021	48
Figure C.6	Répartition des notes de la CPIA pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques	49
Figure C.7	Scores de la CPIA pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, par région, état de fragilité et pays	49
Figure C.8	Corrélation entre la note de capacité statistique et l'équité dans l'utilisation des ressources publiques pour les pays fragiles et non fragiles	50
Figure C.9	Corrélation entre l'augmentation simulée de la pauvreté due à la COVID-19 et les notes d'équité dans l'utilisation des ressources publiques	50
Figure C.10	Note de la CPIA pour la sous-composante de la santé.	52
Figure C.11	Notes de la CPIA pour la sous-composante de la santé, par sous-région	53
Figure C.12	Distribution des notes de la sous-composante de la santé, pays fragiles et non fragiles.	53
Figure C.13	Répartition des notes moyennes pour la sous-composante de l'éducation	54
Figure C.14	Répartition des notes pour la sous-composante de l'éducation entre pays fragiles et non fragiles	55
Figure C.15	Mesures de protection sociale introduites et prolongées, par mois, 2020-2021	58
Figure C.16	Couverture des transferts monétaires, par groupe de revenu du pays et par région.. . . .	59
Figure C.17	Répartition pour les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique, par sous-région et par pays	60
Figure C.18	Répartition des notes moyennes pour l'environnement et gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et centrale	61
Figure D.1	Tendances des notes globales du groupe de la gouvernance par sous-région et par critère	64
Figure D.2	Tendance des critères de la qualité de la gestion budgétaire et financière et de l'efficacité de la mobilisation des recettes	65
Figure D.3	Note moyenne du groupe de la gestion du secteur public, par sous-région.	66
Figure D.4	Comparaison des performances de l'Afrique subsaharienne en matière de gouvernance du secteur public avec celles des autres pays IDA	66
Figure D.5	La fragilité reste un sérieux problème et un obstacle majeur pour la région, affaiblissant les droits de propriété et favorisant la corruption	
Figure D.6	Évolution des notes de gouvernance CPIA, par pays	68

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Variation de la note CPIA globale des pays IDA et des groupes contributeurs, 2021	16
Tableau B.1	Pays pour lesquels les notes du groupe B des politiques structurelles ont varié	34
Tableau C.1	Pays pour lesquels les notes du groupe C des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ont varié	43
Tableau C.2	Répartition des notes de la CPIA pour la sous-composante de la santé	52
Tableau D.1	Évolution des notes moyennes du groupe D, par critère, 2021	68
Annexe tableau B.1	Groupes de pays par fragilité	116
Annexe tableau B.2	Classification des pays en ASS par degré d'abondance en ressources	116
Annexe tableau B.3	Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale	117
Annexe tableau B.4	Afrique de l'Est et australe	117

Résumé analytique

- ▶ Le rapport Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) 2022 pour l'Afrique, examine la qualité des politiques et institutions dans les 39 pays éligibles à l'assistance de l'Association internationale de développement (IDA) en Afrique subsaharienne, pour 2021. Pour ces pays, la note moyenne globale de 3,1 reste inchangée. Il en est de même pour les sous-régions, où les notes sont restées à 3,2 pour l'Afrique de l'Ouest et centrale et 3,0 pour l'Afrique de l'Est et australe.
- ▶ En ce qui concerne les pays, 11 d'entre eux ont enregistré un changement dans leur note CPIA globale, avec une amélioration de cette note dans sept pays, et une détérioration dans quatre d'entre eux. Dans près de 70 % des pays où la note CPIA s'est améliorée, cette amélioration s'explique par les progrès réalisés dans les politiques en matière de lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'équité. Trois de ces pays ont également enregistré une amélioration des politiques structurelles ainsi que de la gestion et des institutions du secteur public. Parmi les pays qui ont enregistré une détérioration de leur note CPIA globale, trois ont vu leurs performances en matière de gestion macro-économique s'affaiblir, en partie à cause de l'impact de la pandémie de la COVID-19.
- ▶ Si les notes CPIA de la plupart des groupes de critères sont restées les mêmes qu'en 2020, la note pour le groupe de la gestion économique a augmenté à 3,2 en 2021 contre 3,1 en 2020. Cela traduit une amélioration de la politique monétaire et de change, dont la note est passée de 3,3 à 3,4. Le nombre de pays qui ont amélioré leur note pour la composante de la politique monétaire et de change est passé de un à quatre. Les pays en progrès ont mis fin au financement monétaire du déficit budgétaire. Ils ont en outre accumulé davantage de réserves tout en maintenant un taux de change stable. En revanche, les pays dont les notes sont en baisse ont connu une dépréciation massive de leur monnaie nationale et ont financé par des moyens monétaires leur déficit budgétaire.
- ▶ La sous-performance du groupe *gestion et institutions du secteur public* s'est poursuivie en 2021, comme cela avait été le cas dans les évaluations antérieures. Dans ce groupe, l'efficacité en matière de mobilisation des recettes et la qualité des composantes relatives à la gestion budgétaire et financière sont les principaux facteurs de cette sous-performance alors que les pays doivent faire face à différents chocs avec des niveaux élevés de la dette. Dans le groupe *gouvernance*, la note moyenne la plus faible a été attribuée à la composante *transparence et redevabilité*.
- ▶ Un seul pays a vu sa note baisser pour la composante de la qualité de la gestion budgétaire et financière, et ce en raison d'un rapport budgétaire non publié pour l'exercice. C'est une nette différence avec le rapport de la CPIA sur l'Afrique pour 2021, dans lequel 11 pays avaient vu évoluer leurs notes, dont cinq à la hausse. En ce qui concerne le critère de l'efficacité de la mobilisation des recettes, la note de neuf pays a changé, contre trois pays l'année précédente. Les trois quarts des pays dont cette note a augmenté appartiennent à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ce qui souligne leur conformité aux meilleures pratiques de l'Union. Dans quatre pays, la note pour la composante transparence et responsabilisation a varié : un pays a vu sa note augmenter, et trois pays l'ont vue diminuer. Les pays peu performants sont tous des pays fragiles et touchés par des conflits, confrontés à d'importants défis institutionnels. Ces pays se caractérisaient par un accès limité à l'information publique et une faible responsabilisation de l'exécutif, par le financement des projets par le secteur public et par une transparence limitée.
- ▶ Le Rwanda a continué d'être en tête de classement avec une note globale inchangée, de 4,1. Le Kenya a rattrapé le Cabo Verde, avec une note moyenne en hausse, de 3,8, talonné par le Bénin et le Sénégal qui affichent tous deux une note moyenne de 3,7. Les notes de la CPIA ont augmenté en 2021 pour le Bénin (3,6 en 2020) et le Kenya (3,7 en 2020). Le Nigéria, la principale économie de la région, a maintenu une

performance moyenne, avec une note constante de 3,2 sur ces deux dernières années. En concordance avec les résultats en 2020, 21 pays ont obtenu une note globale au-dessus de la moyenne régionale de 3,1 en 2021. Les pays affichant des notes moyennes en dessous de 3 appartiennent principalement à la catégorie des pays fragiles et en situation de conflit.

- ▶ En 2021, les pays IDA d'Afrique subsaharienne ont émergé de la première récession qu'a connue la région en 25 ans. Toutefois, la reprise s'est essoufflée au second semestre, en raison d'un ralentissement de l'activité économique mondiale, de l'apparition d'un nouveau variant du coronavirus, d'une inflation élevée, d'une augmentation des risques financiers due au niveau élevé et insoutenable de la dette publique, des perturbations continues de l'offre et de la chute des prix des métaux.
- ▶ Les chocs de l'approvisionnement ont compliqué la tâche des décideurs politiques, qui ont dû faire face à un dilemme : soutenir l'économie faible ou lutter contre l'inflation. De nombreuses banques centrales de la région ont fait le choix de la deuxième option. Huit banques centrales ont entamé un cycle de resserrement en 2021 pour contenir les pressions inflationnistes, tandis que cinq ont opté pour des réductions des taux directeurs.
- ▶ La dynamique de la dette dans la région est liée aux fluctuations des prix des produits de base et à diverses initiatives d'allègement de la dette. Avant même la pandémie de COVID-19, la dette en Afrique subsaharienne était en hausse, principalement en raison des déficits primaires élevés, un phénomène lié à l'effondrement des prix des matières premières. La dette publique s'est envolée, en raison du soutien budgétaire accordé aux ménages et aux entreprises vulnérables pour les protéger de l'impact de la pandémie. De fait, la marge de manœuvre des politiques budgétaires a été réduite, et la part des pays IDA à risque élevé de surendettement est passée de 52,6 % à 60,5 %.
- ▶ Compte tenu des niveaux d'endettement élevés et du nombre croissant de pays IDA en situation de surendettement élevé ou modéré, le durcissement agressif des conditions financières pourrait déclencher une recherche de placements sûrs (phénomène dit « flights to safety »), qui pourrait par la suite peser sur les monnaies nationales, entraînant des dépréciations massives et causant probablement des crises financières. D'autres politiques visant à créer une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les politiques de protection sociale consisteraient à donner la priorité et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques liées aux subventions mal ciblées ainsi qu'à les rediriger pour obtenir de meilleurs résultats dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie. L'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de l'administration fiscale et de l'efficacité de la mobilisation des recettes, ainsi que la suppression des échappatoires fiscales contribueraient également à élargir la marge de manœuvre budgétaire.
- ▶ Les divers chocs auxquels sont confrontés les pays IDA pourraient retarder la mise en œuvre des politiques visant à relever les défis à long terme, en particulier les investissements dans le capital humain et les infrastructures, qui sont nécessaires pour réduire la pauvreté et les inégalités et atteindre une croissance inclusive. Les décideurs africains devraient se lancer dans des réformes économiques profondes et adopter des politiques visant à augmenter la productivité et créer davantage d'emplois de meilleure qualité. Une combinaison de mesures réalisables est nécessaire pour améliorer la résilience de l'économie en accroissant la productivité et la création d'emplois, en renforçant les systèmes de protection sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté et améliorer la résilience aux chocs, ainsi qu'en aidant les gens à investir dans les biens productifs.

Introduction

Le rapport Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) 2022 pour l'Afrique examine la qualité des politiques et institutions durant l'année civile 2021 dans les pays éligibles aux prêts de l'Association internationale de développement (IDA) d'Afrique subsaharienne. Cette année-là, les pays IDA d'Afrique subsaharienne ont émergé de la première récession qu'a connue la région en 25 ans, causée par la pandémie de COVID-19. La reprise des pays IDA s'est accompagnée, au second semestre, d'une hausse de l'inflation liée à la flambée des prix des produits de base, aux perturbations de l'offre et à la dépréciation des monnaies nationales, ce qui a freiné la croissance. Le soutien budgétaire apporté aux ménages et aux entreprises vulnérables pour les protéger de l'impact de la pandémie a considérablement creusé la dette publique. Cela a limité la portée de la politique budgétaire et augmenté la part des pays IDA à haut risque de surendettement de 52,6 % à 60,5 %.

Le rapport 2022 de la CPIA sur l'Afrique analyse dans quelle mesure les politiques et les institutions des pays IDA de la région ont soutenu le processus de rétablissement depuis le début de la pandémie de COVID-19 avec pour objectifs d'atteindre une croissance durable, de réduire la pauvreté et d'utiliser efficacement l'aide au développement. Les performances de chaque pays sont mesurées pour 16 critères qui représentent les différentes dimensions politiques et institutionnelles d'une stratégie efficace de croissance et de réduction de la pauvreté. Les critères sont regroupés en quatre groupes : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité, et la gestion et les institutions du secteur public (l'annexe A inclut une description des critères de la CPIA). Les pays sont notés sur une échelle allant de 1 à 6, où la note de 1 correspond à des performances très faibles, tandis que des notes élevées indiquent des cadres politiques et institutionnels plus solides.

L'exercice CPIA pour 2021 offre un cadre d'évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre et du rôle joué par les institutions dans les pays IDA d'Afrique subsaharienne pendant le processus de redressement après la récession causée par la pandémie. Une fois sortis de la récession, les pays IDA en Afrique subsaharienne se sont retrouvés confrontés à diverses difficultés : prix élevés des denrées alimentaires et du carburant, hauts niveaux d'endettement, marge de manœuvre budgétaire nulle, risque élevé de surendettement, effets durables de la pandémie sur le capital humain, et risque croissant de crise financière. Dans un contexte de finances publiques contraintes, certains pays IDA de la région se sont tournés vers la mobilisation des recettes pour répondre aux préoccupations croissantes concernant la vulnérabilité des finances publiques, tandis que d'autres ont eu recours à l'assainissement budgétaire. Les pays ont également accordé la priorité aux dépenses publiques et à la réduction des subventions inefficaces. Avec le risque de stagflation provoquée par les chocs de l'offre, les autorités de politique monétaire ont dû trancher un dilemme : lutter contre une inflation obstinément élevée (au prix d'un ralentissement de l'activité économique) ou soutenir la timide reprise économique (au prix d'une accélération de l'inflation). De nombreux pays ont opté pour une politique d'austérité et leurs banques centrales ont ainsi lancé un cycle de resserrement en 2021. Par conséquent, la gestion macroéconomique a joué un rôle important au lendemain de la crise de la COVID dans la région, les pays ayant dû affronter divers chocs en disposant d'un éventail limité

d'options stratégiques. Ce scénario est à l'opposé du rapport 2021 de la CPIA sur l'Afrique, qui se concentrait principalement sur l'évaluation de la performance des politiques et des institutions pour résister aux défis sanitaires découlant de la pandémie de COVID-19 tels que l'augmentation de la couverture vaccinale, tout en veillant à ce que les objectifs à long terme de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée ne soient pas compromis. Les nouveaux défis pourraient retarder la mise en œuvre de politiques visant à relever les défis à long terme, en particulier l'investissement dans le capital humain et les infrastructures, qui sont nécessaires pour réduire la pauvreté et les inégalités ainsi que pour parvenir à une croissance inclusive.

Les pays IDA de la région se sont remis d'un recul de 2 % de l'activité économique en 2020, avec une croissance économique de 4,2 % en 2021, soutenue par la reprise du commerce mondial, les prix élevés des produits de base et la levée des restrictions liées à la COVID, imposées pour contenir la propagation des vagues de la pandémie. Cependant, le rapide rebond du premier semestre a été freiné au second semestre 2021 par un ralentissement de l'activité économique mondiale, des contraintes d'approvisionnement persistantes, l'apparition de nouveaux variants du coronavirus, une inflation élevée et des risques financiers croissants en raison de niveaux d'endettement élevés et de plus en plus vulnérables. Les pays IDA se sont rétablis à des rythmes différents, avec de considérables disparités entre les pays. Les pays riches en ressources ont bénéficié de termes de l'échange favorables grâce aux prix élevés des produits de base, ce qui les a aidés à reconstituer certaines des ressources mobilisées pendant la pandémie. En revanche, les pays non riches en ressources ont été pénalisés par des termes de l'échange défavorables en raison des factures d'importation élevées, qui ont plombé la croissance. Les personnes pauvres en zone urbaine ont été touchées de manière disproportionnée par l'absence de filets de sécurité sociale adéquats et l'étroitesse de l'espace budgétaire. Les taux de pauvreté et d'inégalité restent inchangés, et il faudra des années pour que les pays se remettent des effets de la pandémie. Cela compromet les perspectives de réalisation des Objectifs de développement durable.

Les décideurs ont aujourd'hui la tâche compliquée par un risque croissant de stagflation dans un contexte de chocs de l'approvisionnement, antérieurs à la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Pour commencer, les décideurs politiques devraient éviter de reproduire les erreurs du passé, notamment la crise des prix alimentaires de 2007/2008. Les interdictions et les restrictions sur l'exportation des denrées alimentaires de base imposées par les pays exportateurs avaient entraîné de nouvelles hausses des prix des denrées alimentaires ainsi que des problèmes de sécurité alimentaire pour les importateurs. Dans ce contexte, les décideurs doivent veiller à ce que les flux commerciaux internationaux de denrées alimentaires ne soient pas entravés, et éviter de coûteuses réactions de panique. À long terme, le risque de stagflation peut être réduit en accélérant le processus de transformation structurelle dans les pays IDA d'Afrique subsaharienne. Les décideurs africains devraient mettre en œuvre des politiques qui accélèrent la transformation structurelle par une croissance propice à la productivité et à la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Pour transformer ainsi les économies de manière inclusive, les pays doivent mettre en œuvre des politiques qui créent des avantages concurrentiels dans tous les secteurs de l'économie, renforcer la capacité d'apprentissage des entreprises privées et publiques, favoriser la concurrence sur le marché et la contestabilité, et remédier aux inefficacités dans toute l'économie. Une combinaison de mesures réalisables est nécessaire pour améliorer la résilience de l'économie en accroissant la productivité et la création d'emplois, en renforçant les systèmes de protection sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté et améliorer la résilience aux chocs, ainsi qu'en aidant les gens à investir dans les biens productifs.

Il est essentiel de concevoir des politiques qui favorisent la croissance de la productivité au sein des entreprises, s'attaquent aux distorsions du marché, renforcent la participation des entreprises aux chaînes de valeur régionales et mondiales, attirent les investissements étrangers directs et remédient aux lacunes en matière d'infrastructure. Les politiques qui favorisent la compétitivité des entreprises manufacturières africaines — et, par conséquent, réduisent les coûts salariaux trop élevés — sont essentielles pour attirer et conserver les emplois liés à la chaîne de valeur. Dans ce contexte, la création d'emplois, en particulier dans le secteur formel, reste la première des priorités stratégiques, et c'est la meilleure forme de protection sociale pour la population, en particulier les segments vulnérables.

Les réformes de la protection sociale doivent renforcer la résilience économique et répondre aux chocs, qu'ils soient climatiques, liés à des conflits ou dus à des pandémies. On ne saurait trop insister sur l'importance, pour les pays africains, de recueillir des données précises et complètes couvrant l'ensemble de la population. Les pays IDA auront besoin d'un soutien financier, car le financement du secteur des données reste rare et fortement tributaire des bailleurs de fonds. En outre, étant donné que les pays IDA sont exposés à un risque élevé de surendettement, voire en situation de surendettement, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes de viabilité de la dette afin d'améliorer la résilience macroéconomique. C'est seulement grâce à des budgets prévisibles et adéquats pour les secteurs, rendus possibles par des politiques budgétaires contracycliques ou des fonds de prévoyance accumulés pendant les périodes d'expansion, que les pays seront en mesure de mettre en place des programmes de protection sociale capables de réagir rapidement aux chocs et d'aider leurs citoyens à surmonter les crises. En outre, des mesures alternatives ou complémentaires pourraient permettre aux politiques de protection sociale de bénéficier d'un plus grand espace budgétaire : réaffecter à d'autres postes les dépenses publiques inefficaces finançant actuellement des mesures mal ciblées et souvent régressives telles que les subventions aux carburants et à l'agriculture, élargir l'assiette fiscale, améliorer l'administration fiscale ainsi que l'efficacité de la mobilisation des recettes, et supprimer des échappatoires fiscales.

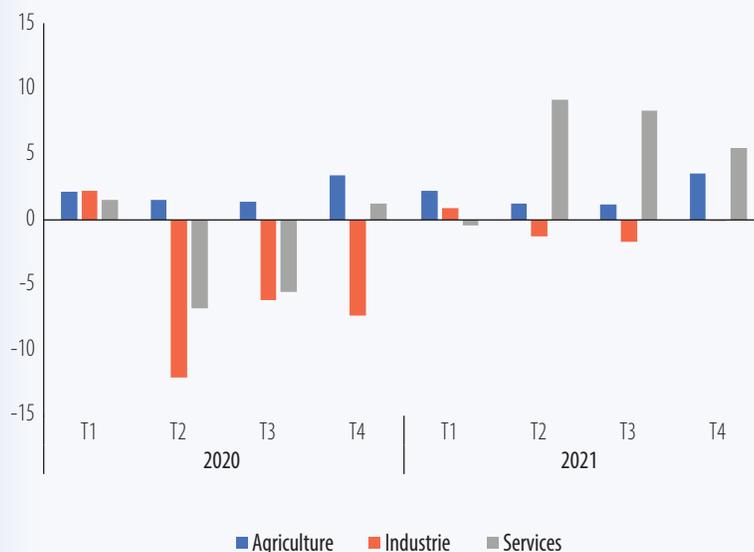
Ce rapport est divisé en trois sections. La section 1 évalue l'impact de la pandémie sur les performances économiques des pays IDA de la région en 2021, en se concentrant sur leurs principaux résultats macroéconomiques, notamment la croissance du PIB réel, l'inflation, la situation budgétaire et la dette publique. La section 2 présente les résultats de l'exercice CPIA 2021 par groupes et critères, ainsi que par pays et sous-régions en distinguant les pays fragiles et non fragiles. La section 3 regroupe les fiches CPIA pays.

Section 1 : Évolutions économiques dans les pays IDA

En 2021, l'économie de l'Afrique subsaharienne est sortie de sa première récession en 25 ans. Le rebond a été soutenu par la hausse des prix des produits de base, l'assouplissement des mesures de rigueur en réponse à la pandémie et la reprise du commerce mondial. Toutefois, la reprise s'est essouffée au second semestre de 2021, en raison d'un ralentissement de l'activité économique mondiale, de l'apparition d'un nouveau variant du coronavirus, d'une inflation élevée, d'une augmentation des risques financiers due au niveau élevé et insoutenable des dettes publiques, des perturbations continues de l'offre et de la stagnation des prix des métaux. Du côté de la production, la croissance économique régionale de 4,2 % en 2021 (Perspectives économiques mondiales, juin 2022) a été principalement tirée par les secteurs des services et de l'industrie. Du côté de la demande, elle a été soutenue par la consommation privée et la faible croissance de l'investissement fixe brut. Cependant, les dommages durables infligés par la pandémie de COVID-19 ainsi que les problèmes liés au climat font peser des risques à long terme sur les perspectives des pays soutenus par l'Association internationale de développement (IDA). La région se trouve donc empêchée dans son double objectif de mettre fin à la pauvreté et de parvenir à une prospérité partagée. Alors que la croissance dans les économies avancées devrait revenir en 2022 à sa tendance d'avant la pandémie, elle sera en baisse de 3,7 % en Afrique subsaharienne (Perspectives économiques mondiales, juin 2022). Il faudra des années pour effacer l'impact de la pandémie sur le capital humain, dû à la perte d'années de scolarité dans de nombreux pays. Une inflation élevée, des niveaux d'endettement élevés, l'insécurité dans la région du Sahel et ailleurs, une portée limitée des politiques budgétaires et monétaires et divers chocs mondiaux dégradent les perspectives.

La reprise en Afrique subsaharienne s'est faite à des rythmes différents, avec des variations considérables d'un pays à l'autre. Le Nigéria, la plus grande économie de la région, a connu une croissance de 3,6 % en 2021, dépassant la croissance démographique de 2,6 % pour la première fois depuis 2015. Du côté de la demande, la croissance de la production a été tirée par les dépenses de consommation privée, reflétant l'assouplissement de la politique macroéconomique, tandis que les fortes incertitudes causées par les problèmes de sécurité ont continué de freiner l'investissement privé. Du côté de l'offre, le secteur des services est le moteur de l'activité économique depuis l'effondrement des prix du pétrole en 2014 (figure 1.1). Le secteur industriel a ralenti le rythme de la reprise, en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement associées à la baisse

FIGURE 1.1 : Croissance du produit intérieur brut au Nigéria, par secteur (en pourcentage)



Le Nigéria, plus grande économie d'Afrique, enregistre en 2021 une croissance de 3,6 %, croissance stimulée par la forte expansion du secteur des services.

Sources : Bureau national des statistiques du Nigéria ; Energy Information Administration des États-Unis.

La baisse de la production de pétrole des deux principaux pays producteurs a entravé en 2021 la reprise économique. Cette baisse s'est poursuivie au 4ème trimestre 2021, en partie due à l'insuffisance des investissements.

FIGURE 1.2 : Angola et Nigéria : Production de pétrole
(en millions de barils par jour)



Sources : Bureau national des statistiques du Nigéria ; Energy Information Administration des États-Unis.

saisonniers de la production agricole. La faible production du secteur pétrolier a pesé sur la reprise en 2021. En effet, la production de pétrole est passée de 1,57 million de barils par jour au troisième trimestre de 2021 à 1,31 million de barils par jour au quatrième trimestre (figure 1.2).

Les pays riches en ressources ont échoué à tirer parti des prix élevés des produits de base pendant la période d'expansion de 2000 à 2014. D'autres pays riches en pétrole — le Tchad et la République du Congo — ont connu des difficultés

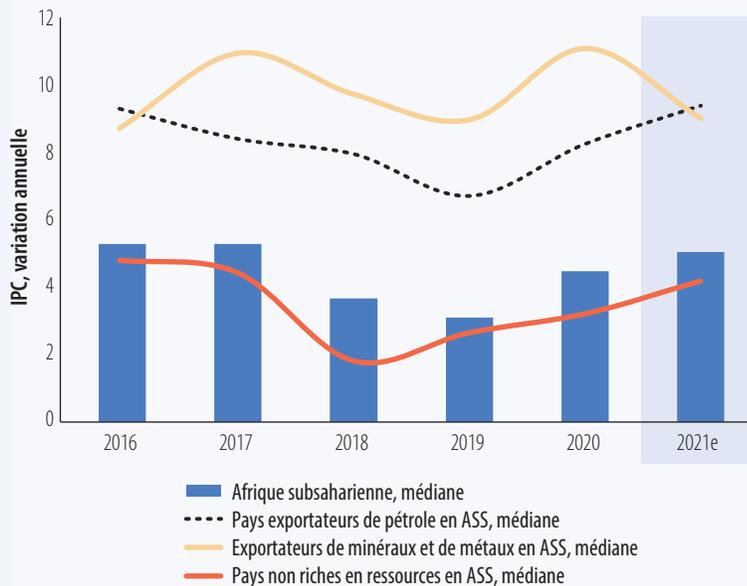
à respecter les quotas imposés par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en raison d'investissements insuffisants dans le secteur pétrolier. Le Tchad a enregistré une mauvaise performance en 2021, son produit intérieur brut (PIB) ayant diminué de 1,2 %, après un recul de 1,6 % en 2020. La République du Congo est quant à elle restée en récession pendant sept années consécutives. Son PIB réel a chuté de 2,2 % en 2021, en raison d'une production de pétrole inférieure aux prévisions. Les performances économiques au Soudan du Sud ont été médiocres en 2021, en raison de la maigre production de pétrole causée par les fermetures de champs pétroliers. Les pays riches en métaux et en ressources minérales, qui étaient en récession (-5 %) en 2020, ont enregistré une croissance de 4,8 % en 2021 bénéficiant de la hausse des prix des produits de base. La croissance a été particulièrement robuste en République démocratique du Congo, jusqu'à 5,7 %, contre 1,7 % en 2020. Parmi les autres pays riches en métaux et en ressources minérales dont la croissance du PIB réel a été stimulée par les prix élevés des métaux et des minéraux, on peut citer la Guinée (3,1 %) et le Libéria (4 %). Parallèlement, le Niger (1,4 %) a été parmi les moins performants, et le rebond en Zambie (3,6 %) a été soutenu par des termes de l'échange favorables et une amélioration de la confiance des entreprises après l'élection présidentielle.

Les pays non riches en ressources ont fortement rebondi après la récession de 2020, avec une croissance de 4,7 % grâce à des politiques macroéconomiques accommodantes, à l'augmentation des exportations nettes et à leur résilience face à la pandémie de COVID-19. C'est particulièrement le cas pour ceux de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) tels que le Bénin (7,2 %), le Burkina Faso (7,0 %) et le Sénégal (6,1 %). Les pays d'Afrique de l'Ouest non riches en ressources ont d'abord résisté à l'effondrement des prix des produits de base en 2014 avec des fondamentaux macroéconomiques solides, puis aux conséquences de la récession de 2020. En général, l'inflation et les déficits sont restés contrôlés et conformes aux objectifs de l'UEMOA. Les pays ont ainsi pu rebondir, tout comme les économies avancées et les économies émergentes et en développement. De même, le Kenya (7,5 %) et le Rwanda (10,9 %) ont affiché des résultats de croissance exceptionnels, sortant de la récession et retrouvant leurs trajectoires de croissance

d'avant la pandémie. Le Ghana, l'Éthiopie, le Malawi et le Mozambique n'ont pas réussi à reproduire le succès de la plupart des pays non riches en ressources, en partie à cause de niveaux d'endettement élevés et, dans certains cas, de l'insécurité. Au Ghana et au Malawi, ces résultats décevants soulignent la mauvaise gestion des finances publiques et la nécessité d'importantes réformes propices à la croissance. La croissance a été freinée en Éthiopie par la guerre civile en cours dans la région du Tigré et au Mozambique par l'insurrection dans la région de Cabo Delgado. La croissance du PIB réel de l'Éthiopie de 6,3 % en 2021 était d'environ la moitié de la croissance moyenne enregistrée entre 2004 et 2014.

L'inflation médiane en Afrique subsaharienne a augmenté en 2021, passant de 4,5 % en 2020 à 5,1 ; elle reflète la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant ainsi que la dépréciation des taux de change dans toute la région, en particulier au Ghana (figures 1.3, 1.4 et 1.5). La forte reprise mondiale, conjuguée à l'envolée des prix des produits de base et aux perturbations de l'offre, a fait grimper les prix des denrées alimentaires et des carburants. Avant même la flambée des prix alimentaires provoquée par la guerre en Ukraine, environ les trois quarts des économies d'Afrique subsaharienne étaient déjà classés comme pays à déficit vivrier. Le conflit en cours entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a aggravé des perspectives d'inflation déjà sombres dans la région, avec des conséquences considérables pour les monnaies nationales. Les prix

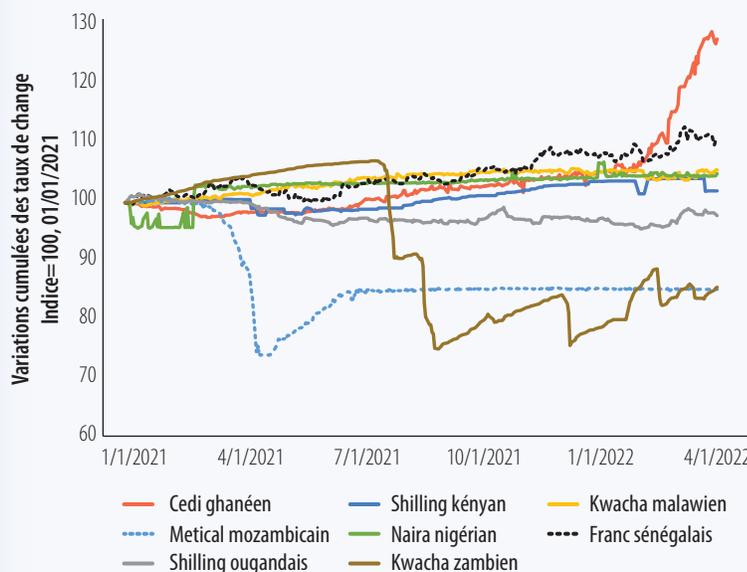
FIGURE 1.3 : Inflation en Afrique subsaharienne, 2016–2021



Le taux d'inflation médian dans la région augmente légèrement pour atteindre 5,1 % en 2021, reflétant la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant ainsi que la dépréciation des taux de change dans de nombreux pays.

Source : Estimations des services de la Banque mondiale, 2022.
Note : IPC = Indice des prix à la consommation ; ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 1.4 : Taux de change dans les pays d'Afrique subsaharienne (monnaie locale par rapport au dollar américain)

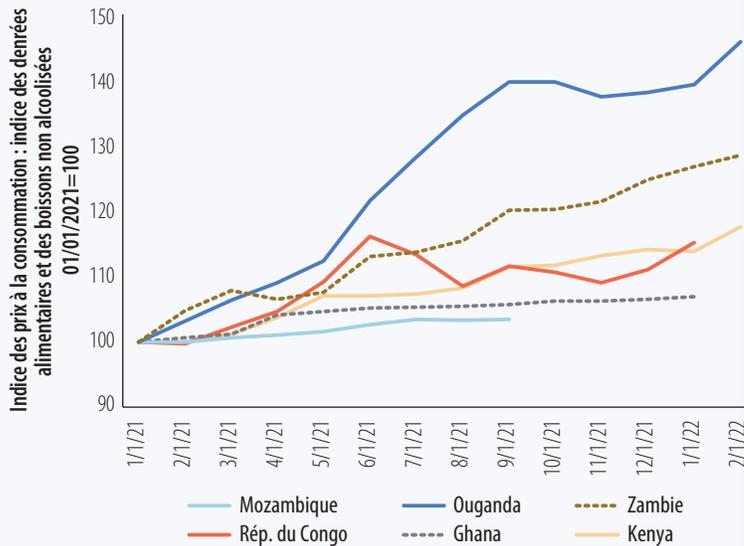


Alors que la flambée des prix des matières premières contribue à renforcer les devises de certains pays, la plupart des devises de la région faiblissent en 2021.

Sources : Haver Analytics ; Adapté de Africa's Pulse, printemps 2022, volume 25, Banque mondiale.

Le prix des denrées alimentaires augmente considérablement en raison de la flambée mondiale du prix des matières premières, des restrictions à l'importation et de la dépréciation des taux de change.

FIGURE 1.5 : Indice des prix des denrées alimentaires dans les pays d'Afrique subsaharienne (janvier 2021 = 100)



Source : Adapté de Africa's Pulse, printemps 2022, volume 25, Banque mondiale.

des denrées alimentaires se sont rapidement répercutés sur les prix à la consommation, conjugués aux effets de la dépréciation des taux de change. Cela s'explique en grande partie par la part importante des denrées alimentaires dans le panier de l'indice des prix à la consommation des pays d'Afrique subsaharienne, à savoir plus de 40 %. Les ménages à faible revenu ont été les plus durement touchés, car ils consacrent une grande partie de leurs dépenses de consommation à l'alimentation et au carburant. L'inflation est ainsi une forme d'impôt sur les pauvres, et

risque d'accroître les inégalités et la pauvreté tout en compromettant les efforts de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive. La forte inflation a déjà provoqué des troubles sociaux et des conflits dans certains pays de la région.

Depuis la récession de 2016, l'inflation au Nigéria a dépassé la limite supérieure de la fourchette de 6 à 9 %. Elle a atteint un pic de 17 % en 2021, contre 13,2 % un an plus tôt. La hausse des prix des denrées alimentaires — causée par des restrictions à l'importation et de la gestion non flexible des taux de change — a provoqué la flambée de l'inflation globale. Ainsi, l'inflation a atteint un pic à 18,2 % en mars 2021, niveau qu'elle n'avait plus connu depuis quatre ans, puis s'est atténuée à 16,0 % en octobre 2021 en lien avec la baisse du taux d'inflation des prix des denrées alimentaires passée d'un pic de 22,9 % en mars à 18,3 % en octobre. Le taux d'inflation de 7,3 % des pays exportateurs de métaux et de minéraux en Afrique subsaharienne a été supérieur à la médiane régionale (figure 1.3). Parmi ces exportateurs, la Zambie s'est distinguée par un taux d'inflation à deux chiffres, qui est passé de 15,7 % en 2020 à 22,0 % en 2021. Cette flambée a été causée par une dépréciation de plus de 50 % du kwacha par rapport au dollar américain. Pour d'autres exportateurs de métaux et de minéraux, l'inflation s'est établie juste au-dessus de l'objectif de la banque centrale ou près de la limite supérieure de la fourchette cible.

L'inflation globale médiane parmi les pays non riches en ressources a suivi de très près la tendance de la région, passant de 3,1 % à 4,2 % en 2021. Sans surprise, malgré la pression croissante sur les prix à la consommation dans la région, l'inflation a été contenue tout au long de 2021 à des niveaux compatibles avec l'objectif officiel de 1 à 3 % dans les pays de l'UEMOA (3,4 %) et dans ceux de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (2,2 %). Les dynamiques d'inflation modérées

sont dues à des régimes de taux de change fixes. Dans d'autres pays, le recours à la clause de sauvegarde à la suite de la pandémie de COVID-19 a placé l'inflation dans la sous-région sur une trajectoire à la hausse. En Côte d'Ivoire, l'inflation a été de 4,1 %. L'inflation est restée supérieure au plafond de l'objectif de la banque centrale au Ghana pendant six mois consécutifs, un phénomène causé par plusieurs facteurs, principalement le taux de change.

Le Rwanda est sorti d'une tendance déflationniste prolongée qui a régné pendant la majeure partie de 2021 (0,8 %). Au Kenya (6,1 %), en Tanzanie (3,7 %) et en Ouganda (2,2 %), l'inflation a été élevée, mais conforme à l'objectif de la banque centrale. En revanche, l'inflation a persisté au-dessus de l'objectif de la banque centrale en Gambie (7,4 %), au Malawi (9 %) et au Mozambique (5,7 %). Une inflation élevée pèse sur l'activité économique, accroît les inégalités et la pauvreté et conduit à l'insécurité alimentaire. De nombreux pays ont eu recours à des subventions et à des réductions d'impôts pour atténuer les pressions inflationnistes. Cette stratégie pourrait encore aggraver les finances publiques, accroître la dette publique, compromettre la viabilité de la dette et limiter l'accès aux marchés.

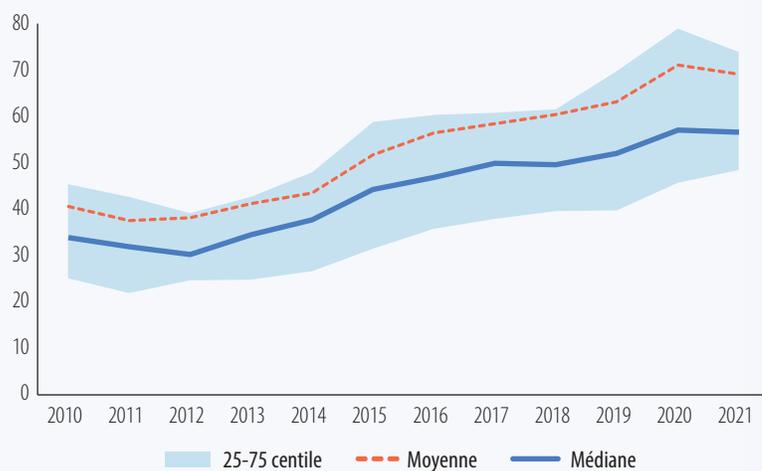
Les chocs négatifs de l'offre posent un défi aux décideurs politiques, qui se retrouvent alors face à un dilemme : soutenir l'économie faible, au prix d'une inflation élevée, ou lutter contre l'inflation, ce qui peut à son tour entraîner une récession. De nombreuses banques centrales de la région ont fait le choix de la deuxième option. Huit banques centrales ont entamé un cycle de resserrement en 2021 pour contenir les pressions inflationnistes, tandis que cinq ont opté pour des réductions des taux directeurs. Les pays ont été encore plus nombreux à choisir de contenir l'inflation à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du resserrement de la politique monétaire dans les économies avancées. Par exemple, la Banque centrale du Nigéria a réagi avec un relèvement surprise des taux directeurs de 150 points de base, à 13 % en mai 2022 — la plus forte hausse depuis juillet 2016. La réaction agressive de la banque centrale a été une tentative pour réduire une inflation obstinément élevée qui s'était accélérée pendant quatre mois consécutifs à un taux annuel de 17,71 %, entraînée par la flambée des prix des denrées alimentaires et du carburant, bien au-dessus de la limite supérieure de la fourchette cible officielle de 9 %. Au Ghana, l'autorité de politique monétaire a relevé le taux d'intérêt directeur de 200 points de base en mai, après une hausse de 250 points de base en mars, afin d'ancrer à nouveau les anticipations d'inflation et de garantir la stabilité macroéconomique. L'inflation a fortement augmenté, passant de 23,6 % en avril à 27,6 % en mai, soit le plus haut niveau enregistré en 18 ans, principalement en raison de la dépréciation massive du cedi. Bien que l'inflation reste dans la fourchette cible de la banque centrale ougandaise, de 2,5 % à 7,5 %, celle-ci a néanmoins relevé le taux d'intérêt directeur de 100 points de base en mai pour empêcher l'inflation de sortir de la fourchette cible. En effet, l'inflation a atteint un sommet sur cinq ans en juin 2022, à 6,8 %, contre 6,3 % en mai.

La dynamique de la dette dans la région est liée aux fluctuations des prix des produits de base et à diverses initiatives d'allégement de la dette. Avant même la pandémie de COVID-19, la dette en Afrique subsaharienne était en hausse, principalement en raison de déficits primaires élevés, un phénomène lié à l'effondrement des prix des matières premières. La dette a commencé à augmenter en 2011 au plus fort du super-cycle des prix des produits de base, lorsque le recul des prix de ces produits a entraîné une pression croissante sur les recettes (figure 1.6). Après le choc de la pandémie, la dette publique a grimpé à 60 % du PIB en 2020, contre 57 % du PIB l'année précédente, car les gouvernements ont déployé un soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages vulnérables pour les protéger des impacts de la pandémie. Le ratio médian dette/PIB est resté élevé, avec peu de variation à 61 % en 2021. La dette publique de l'Afrique subsaharienne en 2021 masque des différences considérables entre les groupes de pays. Elle a augmenté de 5,3 points

de pourcentage dans les pays riches en pétrole et de 4,5 points de pourcentage dans les pays non riches en ressources en raison de déficits budgétaires croissants (figure 1.7). La hausse de la dette dans les pays riches en pétrole reflète le creusement des déficits au Nigéria et au Soudan du Sud; cependant, la République du Congo est parvenue à la contenir grâce à l'assainissement budgétaire, à l'amélioration de la gestion de la dette et aux retombées de la hausse des prix du pétrole. La hausse de la dette publique dans les pays non riches en ressources est associée au dilemme auquel se heurtent les décideurs politiques, quant à savoir s'il faut diminuer ou maintenir le soutien aux entreprises et aux ménages vulnérables. En particulier, parmi les pays IDA non riches en ressources qui ont une dette publique élevée, le Ghana et le Rwanda n'entretiennent que peu d'espoirs de réduire significativement leur dette. Dans certains pays, l'augmentation des subventions pèsera sur les finances publiques et accroîtra encore la dette publique.

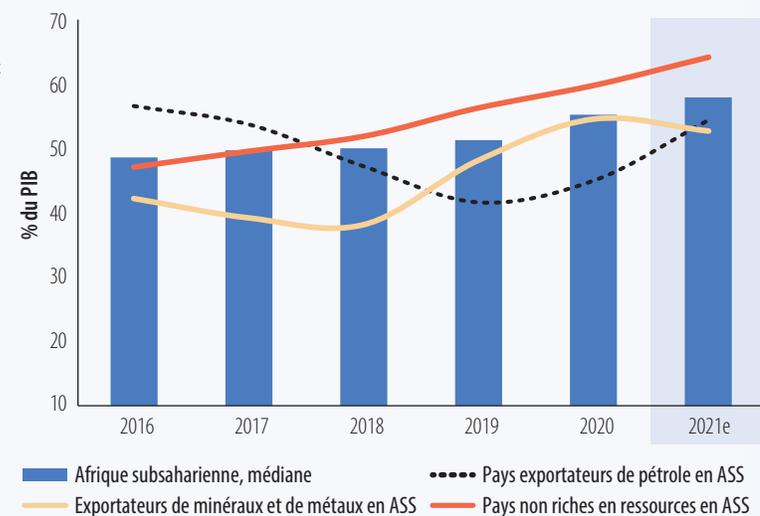
En Afrique subsaharienne, la dette publique était déjà avant la pandémie de COVID-19 sur une trajectoire ascendante. Elle continue d'augmenter pendant la pandémie, principalement en raison de déficits budgétaires élevés.

FIGURE 1.6 : Évolution de la dette publique en Afrique subsaharienne (en pourcentage du PIB)



L'évolution de la dette publique varie considérablement d'un groupe de pays à l'autre. En particulier, le niveau de la dette publique augmente dans les pays exportateurs de pétrole et les pays pauvres en ressources.

FIGURE 1.7 : Dette publique en Afrique subsaharienne (en pourcentage du PIB)

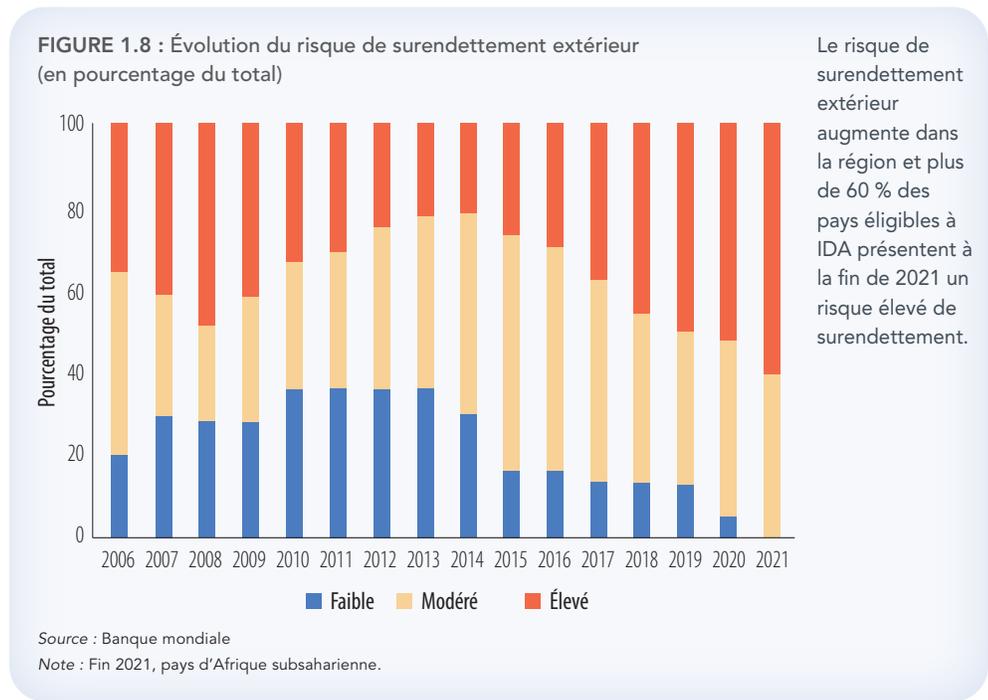


Sources : Fonds monétaire international, Base de données des Perspectives économiques mondiales, octobre 2021 ; Banque mondiale 2022.

Note : PIB = produit intérieur brut; ASS = Afrique subsaharienne.

En outre, la vulnérabilité de la dette s'est considérablement accrue dans la région, en raison d'une combinaison de perspectives de croissance faible, d'un durcissement des conditions financières, d'un affaiblissement des monnaies et d'un élargissement des écarts souverains. En 2021, les pays éligibles aux prêts IDA de la région étaient exposés à un risque modéré ou élevé de surendettement, et la part des pays exposés à un risque élevé de surendettement est passée de 52,6 % en 2020 à 60,5 % en 2021 (figure 1.8).

Avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de nouveaux signes de stagflation (à savoir une inflation supérieure aux objectifs des banques centrales accompagnée d'une croissance médiocre) ainsi que le durcissement des conditions financières mettaient déjà en péril la viabilité de la dette des pays de la région. Le conflit en Europe de l'Est a exacerbé cette situation en augmentant les coûts d'emprunt et en affaiblissant les monnaies dans certains pays en développement. Par exemple, les écarts souverains en Afrique se sont creusés, en moyenne, de 260 points de base depuis le début de la guerre en Ukraine, avec des augmentations encore plus importantes au Nigéria (324 points de base), au Ghana (561 points de base) et en Zambie (1 240 points de base). En outre, le cedi ghanéen s'est déprécié, par rapport au dollar américain, de près de 20 % depuis le début de la guerre.



Si une crise de la dette des pays en développement survient à la suite de ces chocs, elle pourrait être différente des épisodes passés, car les chocs sont de nature différente, et les créanciers extérieurs ne sont pas les mêmes. Le paysage des créanciers extérieurs de l'Afrique a en effet changé par rapport au paysage de l'encours de la dette d'avant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. Avant que ces initiatives d'annulation de la dette ne soient lancées dans la seconde moitié des années 1990, les principaux créanciers extérieurs des pays de la région étaient des institutions multilatérales et des créanciers bilatéraux officiels, ce dernier groupe comprenant principalement des gouvernements du Club de Paris. À la fin de 2020, ce n'était plus le cas. La dette extérieure des économies de l'Afrique subsaharienne détenue par les créanciers privés (195 milliards d'USD) est plus élevée que celle des créanciers multilatéraux (144 milliards d'USD) et des créanciers bilatéraux officiels (115 milliards d'USD) — ce dernier montant incluant les gouvernements non-membres du Club de Paris et, en particulier, la Chine. En outre, les paiements au titre du service de la dette sur la dette publique et garantie par l'État de l'Afrique subsaharienne se sont élevés à 40 milliards d'USD, dont près des deux tiers ont été versés à des créanciers privés (26 milliards d'USD). Les pays africains ont payé au total près de

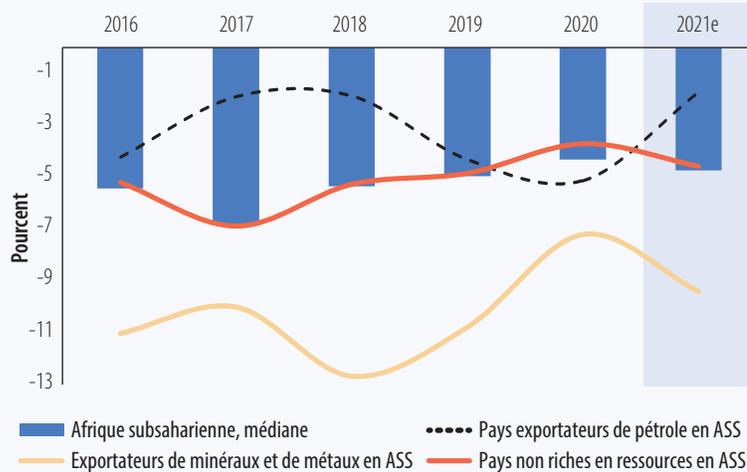
8 milliards d'USD en 2020 de service de la dette à leurs créanciers bilatéraux officiels. Une part importante de la dette des pays d'Afrique subsaharienne est à taux d'intérêt variables, ce qui rend les pays de plus en plus exposés à des hausses de taux.

Compte tenu des niveaux d'endettement élevés et du nombre croissant de pays IDA en situation de surendettement élevé ou modéré, le durcissement agressif des conditions financières pourrait déclencher une recherche de placements sûrs (phénomène dit « flights to safety »), qui pourrait par la suite peser sur les monnaies nationales, entraînant des dépréciations massives et risquant de causer des crises financières. D'autres politiques visant à créer une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les politiques de protection sociale consisteraient à donner la priorité aux dépenses publiques et à améliorer l'efficacité des subventions mal ciblées ; ainsi qu'à réaffecter les dépenses publiques pour aboutir à de meilleurs résultats dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie. L'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de l'administration fiscale et de l'efficacité de

la mobilisation des recettes, ainsi que la suppression des échappatoires fiscales contribueraient également à élargir la marge de manœuvre budgétaire.

Le déficit médian de la balance courante est resté inchangé, à 4,6 % du PIB en 2021, reflétant des termes de l'échange défavorables pour certains exportateurs de métaux et de minéraux et certains pays non riches en ressources, et ce en raison de factures d'importation élevées (figure 1.9). Le Mozambique et le Libéria ont enregistré des déficits records dans la région,

FIGURE 1.9 : Évolution du compte courant (en pourcentage du PIB)



Source : Banque mondiale, 2022.

Note : PIB = produit intérieur brut; ASS = Afrique subsaharienne.

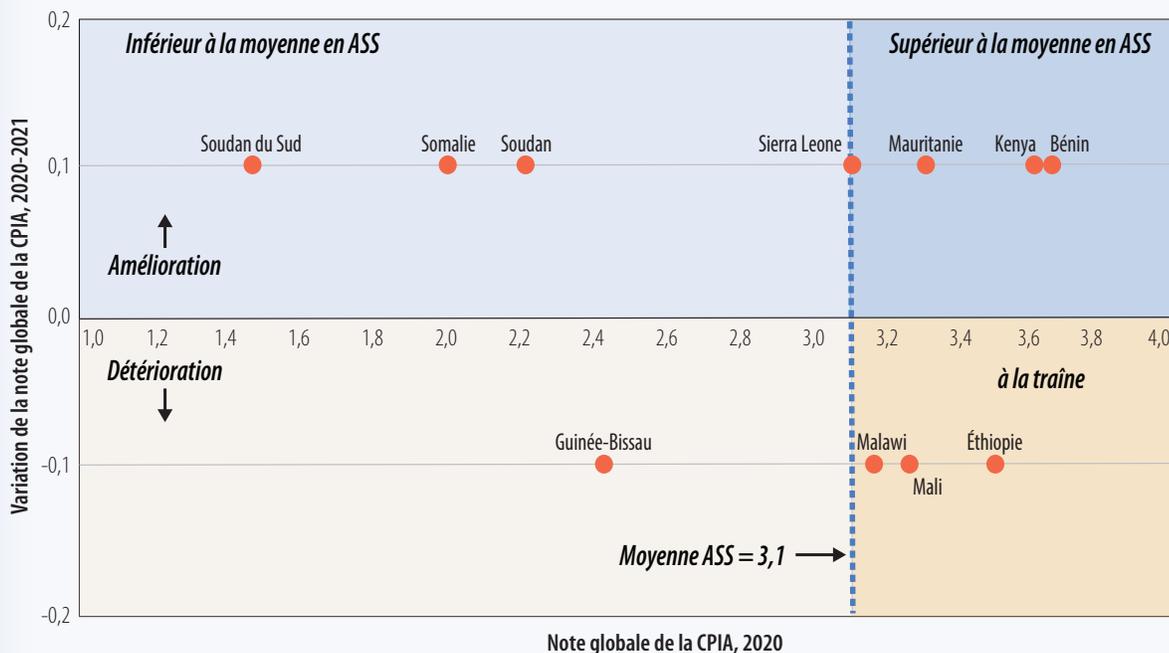
à 22,1 % pour le Mozambique et 20,3 % pour le Libéria. Contrairement à la plupart des exportateurs de métaux et de minéraux, la Zambie a enregistré un excédent de 8,7 % du PIB. Le déficit de la balance courante s'est amélioré dans les pays riches en pétrole, passant d'un déficit de 6,0 % du PIB en 2020 à 2,4 % du PIB en 2021. Cette performance positive des pays riches en pétrole fait écho à la flambée des prix du pétrole provoquée par la forte demande. Celle-ci a été, quant à elle, causée par une politique macroéconomique accommodante, les goulets d'étranglement de l'offre et les restrictions de l'offre par l'OPEP. En 2021, le Nigéria et la République du Congo ont enregistré des excédents de 2,0 et 10,9 % du PIB la République du Congo, respectivement. Quelques exportateurs de métaux et de minéraux, comme la République démocratique du Congo, ont également bénéficié de chocs liés aux termes de l'échange qui leur ont été favorables.

Section 2 : résultats de la CPIA pour l'année 2021

APERÇU

Les résultats de l'évaluation indiquent que, pour les pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'Association internationale de développement, la note moyenne globale de l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) est restée inchangée à 3,1 en 2021. Il en est de même au niveau sous-régional, où les notes de 3,2 pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW) et de 3,0 pour l'Afrique de l'Est et australe (AFE) sont restées constantes. Au niveau national, les notes globales de la CPIA ont changé dans 11 pays en 2021 (figure 2.1).

FIGURE 2.1 : Pays dont la note globale de la CPIA a changé en 2021



La note globale de la CPIA 2021 évolue pour 11 pays, 7 pays (dont 3 pays fragiles) enregistrent des notes en hausse et 4 des notes en baisse.

Source : base de données de la CPIA, 2022

Note : CPIA : Évaluation des politiques et institutions nationales ; ASS = Afrique subsaharienne

La note moyenne globale de la CPIA pour 2021 a augmenté dans sept pays (Bénin, Kenya, Mauritanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Soudan du Sud) alors qu'elle a diminué dans quatre pays (Éthiopie, Guinée-Bissau, Malawi et Mali). Les pays non fragiles qui ont enregistré une augmentation de leur note globale sont le Bénin, le Kenya et la Mauritanie. Les pays fragiles qui ont enregistré cette augmentation sont la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. Pour les quatre pays qui ont vu leur note globale diminuer, l'Éthiopie et le Malawi sont classés comme États non fragiles et la Guinée-Bissau et le Mali sont classés comme États fragiles.

TABLEAU 2.1: Variation de la note CPIA globale des pays IDA et des groupes contributeurs, 2021

Indicateurs CPIA	Hausse	Baisse
Groupe A : Gestion économique	Soudan du Sud, Soudan	Guinée-Bissau, Éthiopie, Malawi
Groupe B : Politiques structurelles	Bénin, Somalie, Soudan du Sud	
Groupe C : Politiques d'inclusion sociale et d'équité	Bénin, Kenya, Mauritanie, Sierra Leone	Éthiopie, Mali
Groupe D : Gestion et institutions du secteur public	Bénin, Mauritanie	Éthiopie, Mali
Variations de la note globale de la CPIA	Bénin, Kenya, Mauritanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan	Éthiopie, Guinée-Bissau, Malawi, Mali

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

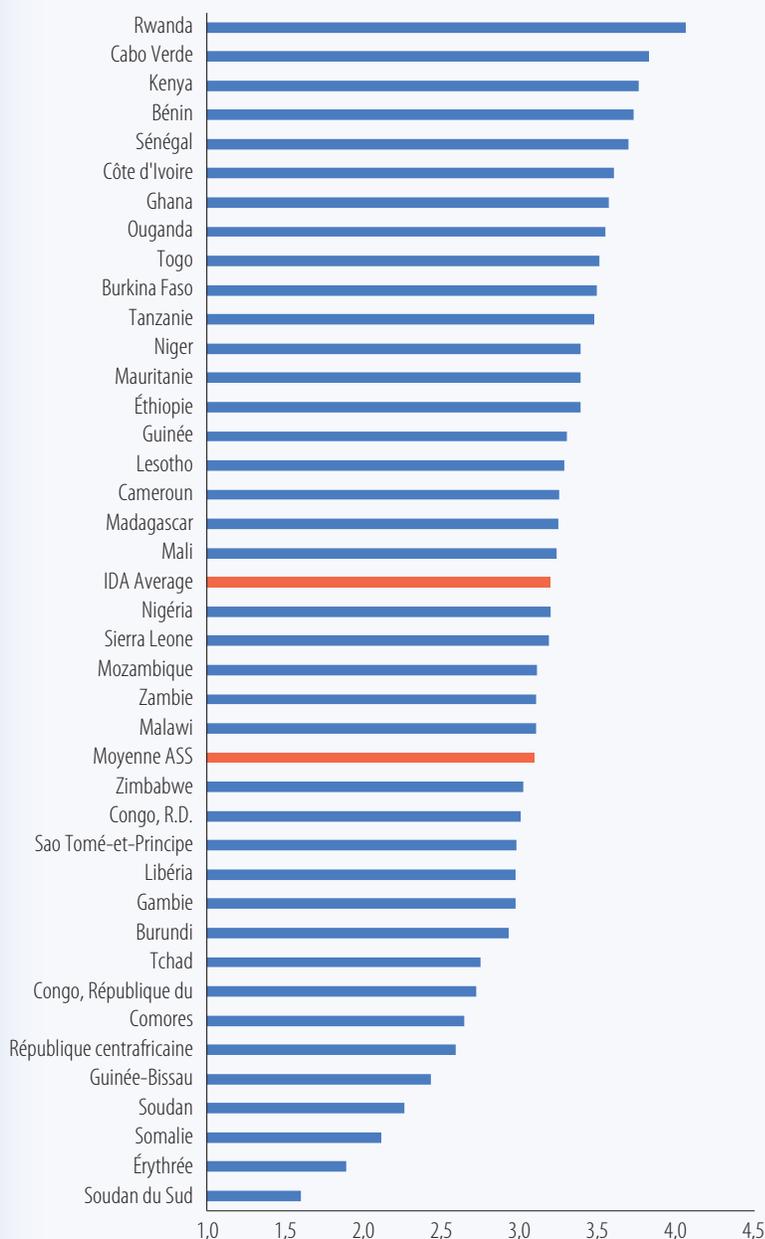
Parmi les pays qui ont enregistré une hausse de leurs notes, 70 % ont réalisé de meilleures performances en matière de politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité (tableau 2.1). Trois pays ont enregistré des notes plus élevées en matière de politiques structurelles et de gestion et institutions du secteur public. Le Soudan du Sud et le Soudan ont amélioré leurs notes en gestion macroéconomique. Parmi les pays dont les notes ont été revues à la baisse, 75 % ont enregistré de faibles performances en matière de gestion macroéconomique (Éthiopie, Guinée-Bissau et Malawi). Outre de mauvaises performances en matière de gestion économique (groupe A), la note globale de la CPIA pour l'Éthiopie a été revue à la baisse en raison de ses mauvaises performances en matière de politiques de lutte pour l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ainsi que de gestion et institutions du secteur public (groupes C et D). Le groupe D a été le principal responsable de la baisse de la note du Mali.

Notes de la CPIA des pays et classements

Le Rwanda reste en tête avec une note globale de la CPIA inchangée de 4,1 (figures 2.2 et 2.3). Le Kenya a rejoint le Cabo Verde avec une note moyenne à la hausse de 3,8, suivi du Bénin et du Sénégal avec une note moyenne de 3,7. De fait, les notes de la CPIA concernant le Bénin (3,6 en 2020) et le Kenya (3,7 en 2020) se sont améliorées en 2021. Le Nigéria, la plus grande économie de la région, a maintenu ses performances modérées en affichant une note stable (3,2) au cours des deux dernières années. Dans la lignée des résultats obtenus en 2020, 21 pays ont obtenu une note globale supérieure à la moyenne régionale de 3,1 en 2021. Les pays dont la note moyenne est inférieure à 3,0 sont pour la plupart classés comme fragiles et en situation de conflit, à l'exception notable de Sao Tomé-et-Principe.

La note moyenne régionale pour le groupe A (gestion économique) a été revue à la hausse passant de 3,1 en 2020 à 3,2 en 2021 (figure 2.4), principalement en raison d'une meilleure conduite des politiques monétaires et de change dont la note est passée de 3,3 à 3,4. Quatre pays ont enregistré des notes en hausse, contre un seul pays en 2020. Toutefois, les notes de deux pays (Éthiopie et Malawi) se sont détériorées en 2021, alors qu'aucun pays n'avait vu sa note revue à la baisse en 2020. Les excellentes performances en matière de gestion macroéconomique reflètent l'amélioration de la politique

FIGURE 2.2 : Notes totales de la CPIA pour les pays IDA de l'Afrique subsaharienne, 2021



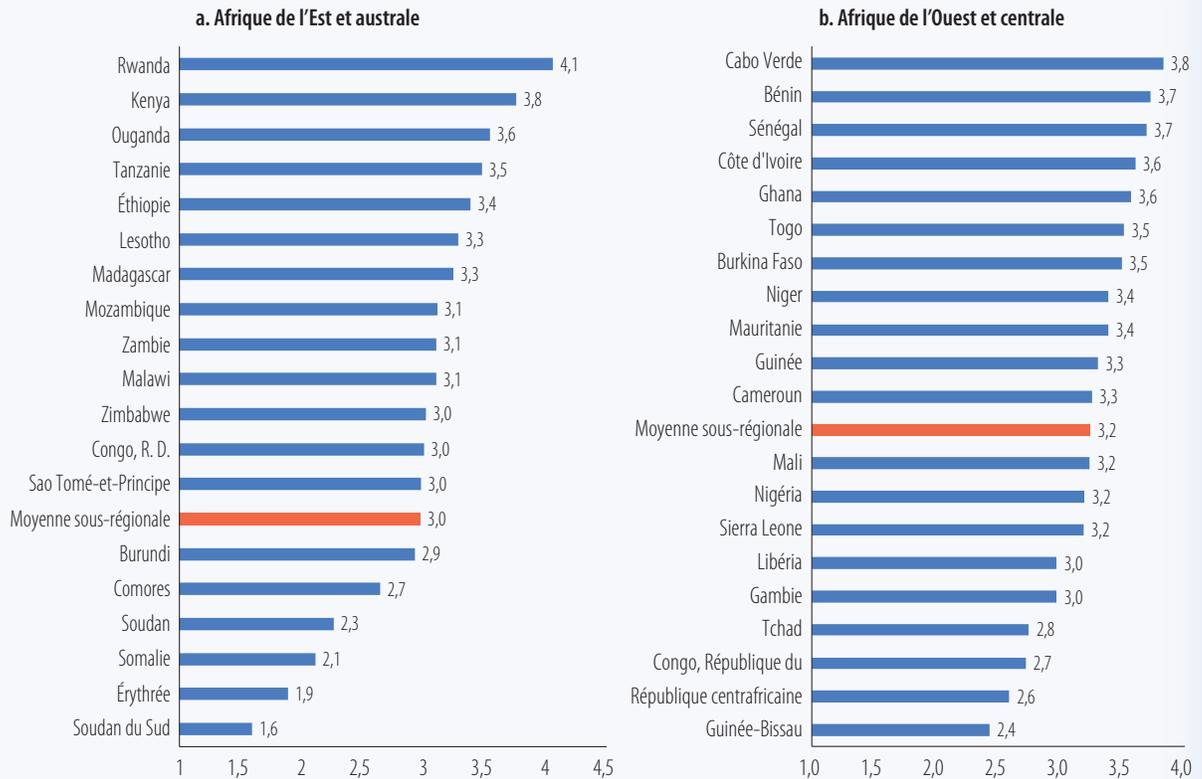
Le Rwanda continue de dominer la région avec une note globale inchangée de la CPIA atteignant 4,1. Le Kenya rejoint Cabo Verde avec une note moyenne en hausse à 3,8. Les pays fragiles se situent au bas de l'échelle des notes.

Source : base de données de la CPIA, 2022

Note : CPIA : Évaluation des politiques et institutions nationales ; IDA = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne

Alors que la note moyenne de la CPIA varie suivant les sous-régions, les pays fragiles et en situation de conflit enregistrent des notes inférieures à la moyenne dans les deux sous-régions.

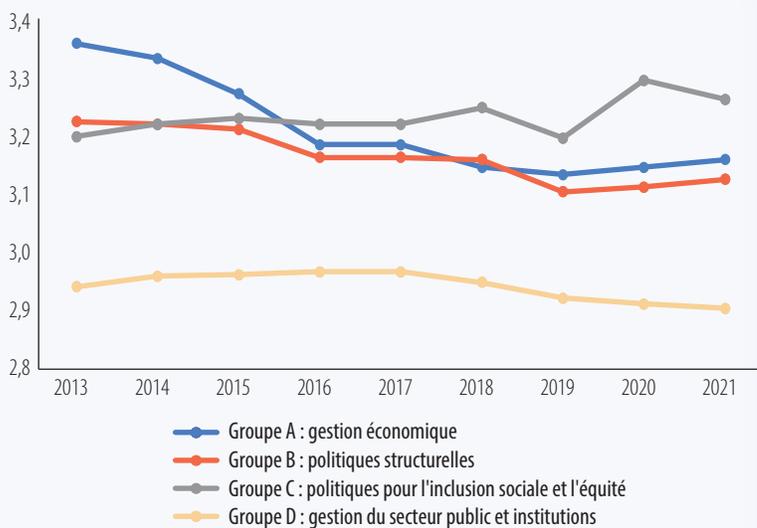
FIGURE 2.3 : Notes de la CPIA et classements sous-régionaux, 2021



Source : base de données CPIA, 2022.
Note : CPIA = Évaluation des politiques et institutions nationales

Alors que les notes moyennes de la région pour les groupes A (Gestion économique) et B (Politiques structurelles) augmentent, les notes moyennes des deux autres groupes baissent légèrement.

FIGURE 2.4 : Tendances des notes des groupes de la CPIA



Source : base de données de la CPIA 2022.
Note : CPIA = Évaluation des politiques et institutions nationales

monétaire et de change en République démocratique du Congo, en Gambie, au Soudan et au Soudan du Sud. La politique monétaire en République démocratique du Congo a été caractérisée par la stabilité des prix tout au long de 2021.

Contrairement à de nombreux pays de la région, en République démocratique du Congo, la Banque centrale a eu recours à une politique monétaire accommodante avec deux réductions du taux d'intérêt directeur. De plus, elle a augmenté ses réserves

tout en maintenant un taux de change stable. Un schéma similaire a été observé avec la Banque centrale de Gambie qui a eu recours à des politiques monétaires et de change accommodantes en réaction à la crise mondiale, tout en maintenant une inflation stable. Au Soudan du Sud et au Soudan, les autorités monétaires ont mis fin au financement monétaire du déficit budgétaire et ont stabilisé le taux de change. Cela s'est traduit par une diminution de l'inflation au cours de l'exercice 2020/2021, sous l'effet de l'amélioration des politiques monétaires et de la stabilité du taux de change, ce qui a entraîné une réduction du déficit budgétaire. La baisse de la note de l'Éthiopie reflète le manque de cohérence de sa politique monétaire en raison de risques extérieurs imminents. La Banque centrale a poursuivi sa politique monétaire accommodante pendant les cinq premiers mois de l'année, ce qui a conduit à une dépréciation massive de la monnaie nationale associée à une hausse persistante de l'inflation. Elle a alors resserré sans grand succès sa politique monétaire en vue de freiner les pressions inflationnistes. Au Malawi, les politiques et mesures du gouvernement n'ont pas toujours contribué à une réduction des soldes extérieurs ou au maintien de la stabilité des prix, bien qu'elles aient eu pour objectif d'atténuer les chocs. Une gestion rapprochée du taux de change augmente les swaps de change, lesquels contribuent à des déséquilibres extérieurs et à l'affaiblissement des réserves. De plus, la banque centrale n'a pas changé ses politiques malgré des tensions inflationnistes croissantes.

Il est intéressant de noter que l'augmentation de la note de la CPIA pour le groupe A masque une baisse en matière de politique et de gestion de la dette qui est passée de 2,7 à 2,6. Quatre pays, les Comores, la Guinée-Bissau, le Malawi et l'Ouganda ont vu leurs notes diminuer en 2021, contre deux pays en 2020. Seuls la République centrafricaine et le Zimbabwe ont vu leurs notes de la CPIA en matière de politique et de gestion de la dette augmenter, alors que quatre pays affichaient des notes à la hausse en 2020. La détérioration de la gestion de la dette aux Comores reflète l'augmentation du niveau de surendettement, qui passe de modéré en 2020 à élevé en 2021. Cet état de choses a été déclenché par un important prêt non concessionnel à court terme contracté par le gouvernement et destiné à renforcer le secteur du tourisme en finançant la construction de l'hôtel Galawa. En Guinée-Bissau, les efforts déployés récemment par le gouvernement pour réduire la dette publique n'ont guère été couronnés de succès, la dette souveraine restant élevée à 78,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2021, en légère baisse par rapport aux 79,3 % de 2020. Les questionnements croissants relatifs à la viabilité de la dette au Malawi, dus à l'augmentation constante des déficits budgétaires et des coûts d'intérêt, ont contribué à une baisse substantielle de la note en matière de politiques monétaires et de change dans le groupe A. En Ouganda, le soutien budgétaire du gouvernement pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 a conduit à creuser significativement le déficit budgétaire et à augmenter la dette publique. En conséquence et à la suite de l'analyse conjointe du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale de juin 2021 sur la viabilité de la dette, la notation du pays a été revue à la baisse en risque modéré de surendettement pour la dette extérieure et publique globale, avec une marge de manœuvre limitée pour amortir les chocs. Les notes du groupe A pour la République centrafricaine et le Zimbabwe ont augmenté grâce aux efforts des gouvernements pour améliorer la transparence et la gestion de la dette. Les autorités gouvernementales ont produit et publié des rapports annuels complets sur la dette, y compris les statistiques de la dette.

Depuis sa révision à la baisse en 2019, la note moyenne du groupe B de la CPIA (politiques structurelles) s'est stabilisée à 3,1, contre 3,2 en 2018. Quelques changements au sein du groupe ont été observés en 2021. Par rapport à l'année précédente, où les notes de trois pays avaient augmenté, les notes de deux pays (Somalie et Soudan du Sud) ont été à la hausse en 2021. Cette hausse reflète les efforts déployés qui visent à renforcer le commerce régional en favorisant l'intégration avec les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les notes de deux pays (Gambie et Sénégal) ont chuté en raison du manque d'efficacité et de la vulnérabilité grandissante de leur secteur financier. En effet, un nombre croissant de banques n'ont pas respecté les normes prudentielles. Le Bénin, le Cabo Verde et la Somalie ont entrepris des réformes qui ont contribué à l'amélioration de la réglementation globale des opérations commerciales courantes. Toutefois, l'absence de progrès en matière de concurrence au Cameroun a contribué à la dégradation de sa note pour le groupe B.

Après une hausse l'année passée de la note moyenne du groupe C (politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité) qui était passée de 3,2 l'année précédente à 3,3, la note est restée constante en 2021. Les pays dont les notes ont été revues à la hausse en 2021 sont le Bénin, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra Leone et la Zambie. La meilleure note de la Côte d'Ivoire provient d'une part de ses efforts en vue d'augmenter le taux de filles ayant terminé le cycle primaire et d'autre part des investissements du gouvernement dans le domaine de la santé des femmes, des mères et des enfants, qui ont été étendus à tout le pays. En outre, la collaboration entre les services de l'Institut national de la statistique et de l'Évaluation de la pauvreté en 2021 ont permis de suivre l'évolution de la pauvreté et des inégalités pour les périodes de 2011 à 2015 et de 2015 à 2019, produisant des chiffres comparables et fiables sur la pauvreté en Côte d'Ivoire entre 2015 et 2018/2019. Cette initiative fondée sur un programme de statistiques régionales a été financée par un crédit de 54 millions d'USD de l'IDA et un financement total de 370 millions d'USD de la Banque mondiale. La hausse de la note de la Sierra Leone dans le groupe C s'explique par les progrès réalisés en matière de renforcement des ressources humaines qui résulte de la Politique nationale de santé et d'assainissement, lancée en 2021 pour promouvoir la santé de divers segments de la population. De plus, la stratégie du gouvernement en matière d'éducation, élaborée pour les années 2018 à 2020, a été étendue à 2021. Divers ateliers régionaux de consultation avec les principales parties prenantes et les bénéficiaires ont été organisés au cours de l'année 2021 afin d'améliorer le programme phare *Free Quality School Education (FQSE) Program*, lancé en septembre 2018. La Sierra Leone a également progressé dans le domaine de la durabilité écologique en 2021. Les notes de durabilité écologique ont été revues à la baisse pour la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Mali, le Niger et le Sénégal. En Éthiopie, les lois et politiques existantes, qui favorisent l'égalité des sexes, font progresser le système de soins de santé et encouragent la protection de l'environnement, rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre, en partie dues à la situation actuelle de volatilité et de fragilité. Ces difficultés concernent particulièrement l'égalité des sexes ; la baisse de la note est cohérente avec les preuves croissantes d'une violence basée sur le genre liée au conflit et généralisée en 2021.

Même si la note moyenne du groupe D (gestion et institutions du secteur public) est restée inchangée en 2021 à 2,9, plusieurs changements sont intervenus au sein du groupe, notamment dans les domaines de la qualité de la gestion budgétaire et financière ainsi que l'efficacité de la mobilisation des recettes. Par rapport aux performances de 2020, où seul un pays a été plus efficace en matière de mobilisation des recettes, quatre pays (Bénin, Guinée-Bissau, Libéria et Sénégal) ont vu leurs notes augmenter en 2021. Toutefois, ces résultats ne suggèrent pas qu'il y ait eu une amélioration notable de l'efficacité de la région dans ces domaines puisque quatre pays (Cameroun,

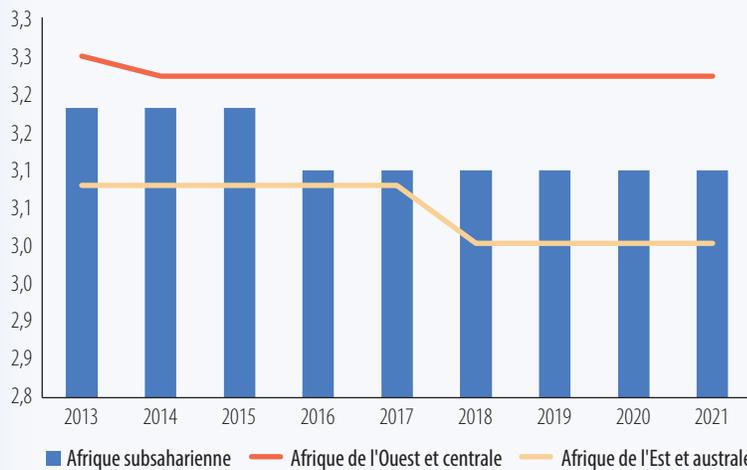
Comores, Érythrée et Mali) ont vu leurs notes diminuer alors que seuls deux pays avaient enregistré des notes en baisse en 2021.

L'écart de 0,2 point entre les sous-régions de l'AFE (3,0) et de l'AFW (3,2), qui a été enregistré pour la première fois en 2018, a persisté en 2021 (figure 2.5). Le groupe A (3,4) continue de surpasser les autres groupes de la sous-région de l'AFW, suivi du groupe C (3,3) et du groupe B (3,2), tandis que le groupe D (3,1) a pris du retard. La bonne performance du groupe A reflète la stabilité du taux de

change associée au régime de taux de change fixe de la zone CFA ainsi qu'une meilleure gestion de la dette publique en réponse à une politique fiscale saine, conforme au plafond de déficit budgétaire de 3 % du PIB. Le régime de taux de change a empêché la dépréciation du franc CFA, ce qui a permis de contenir les pressions inflationnistes. En moyenne, l'inflation a augmenté et dépassé légèrement la limite supérieure de l'objectif de 3 % de la Banque centrale. En dehors de la zone CFA, l'inflation a été bien supérieure à l'objectif de cette dernière. Le déficit public a légèrement augmenté en raison de la révision temporaire à la hausse de l'objectif budgétaire ; il est néanmoins resté faible par rapport aux autres pays de la sous-région de l'AFW.

Les tendances des notes de la CPIA ont été quelque peu différentes dans la région de l'AFE. Deux changements notables ont été enregistrés en 2021 : la note du groupe B a augmenté, passant de 3,0 en 2020 à 3,1, tandis que celle du groupe D a diminué, passant de 2,8 en 2020 à 2,7 (figure 2.6). Contrairement à la sous-région de l'AFW, qui a enregistré la note de la CPIA la plus élevée dans le groupe A (figure 2.7), la sous-région de l'AFE continue d'enregistrer sa meilleure note dans le groupe C (3,2). Par ailleurs, le groupe D (2,7) reste le

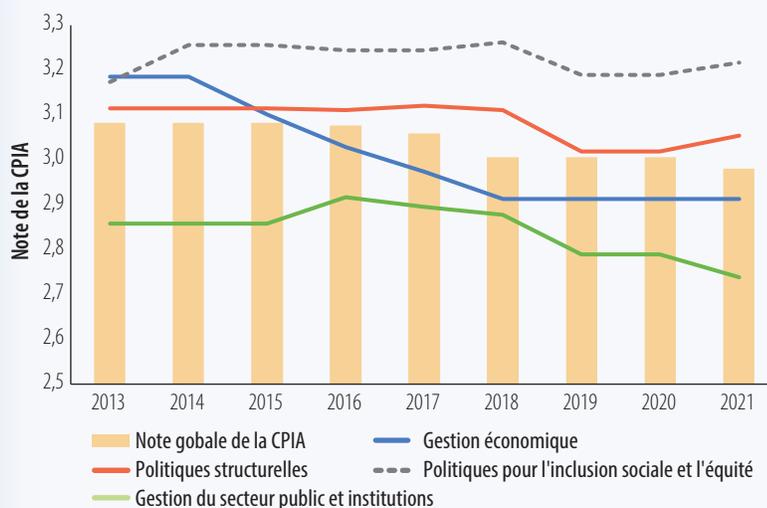
FIGURE 2.5 : Tendances des notes globales de la CPIA, par sous-région.



L'écart entre les sous-régions AFE et AFW se maintient à 0,2 point.

Source : base de données de la CPIA 2022.
Note : CPIA = Évaluation des politiques et institutions nationales

FIGURE 2.6 : Tendances des groupes de la CPIA, Afrique de l'Est et australe

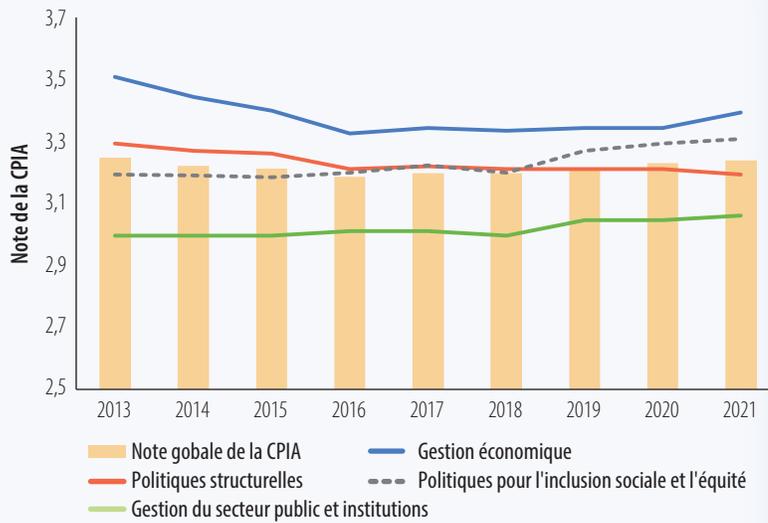


Dans la sous-région AFE, le groupe Politiques sociales et l'équité reste le plus performant, tandis que le groupe de la gouvernance continue d'évoluer défavorablement.

Source : base de données de la CPIA 2022.
Note : CPIA = Évaluation des politiques et institutions nationales

Dans la sous-région AFW, le groupe Gestion économique continue d'obtenir de meilleurs résultats que les autres groupes. Le groupe de la gouvernance reste le groupe le plus faible dans toutes les sous-régions.

FIGURE 2.7 : Tendances des groupes de la CPIA, Afrique de l'Ouest et centrale



Source : base de données de la CPIA 2022.
 Note : CPIA = Évaluation des politiques et institutions nationales

groupe le moins performant de la sous-région. La faible performance du groupe A dans la sous-région de l'AFE reflète les difficultés rencontrées par les décideurs politiques pour combattre l'inflation élevée, déclenchée par la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants. De nombreuses banques centrales ont réagi en relevant leurs taux directeurs, avec un succès limité. De plus, les dettes publiques restent élevées malgré les mesures de consolidation budgétaire appliquées dans toute la sous-région. La faible performance du groupe D s'explique par le peu de progrès réalisés

en matière d'amélioration de la transparence, de la redevabilité et de la lutte contre la corruption dans le secteur public. L'écart des notes entre les deux sous-régions est dû à la différence des notes de la CPIA des États fragiles. Les notes plus faibles de la CPIA dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne (2,8), observées en 2020, ont persisté en 2021. En comparaison, les pays non fragiles ont obtenu de meilleurs résultats, avec une note moyenne de 3,4. Il est intéressant de noter que les deux sous-régions ont enregistré la même note pour les États non fragiles, ce qui correspond à la note moyenne de 3,4 au niveau régional. En revanche, un écart entre les notes a été observé parmi les pays fragiles, les pays de l'AFW (3,0) ayant des performances supérieures à celles de leurs homologues de l'AFE (2,6). La divergence des notes entre les pays fragiles et non fragiles est restée inchangée dans la sous-région de l'AFW, mais elle s'est considérablement accrue dans la sous-région de l'AFE, passant de 0,5 en 2020 à 0,8 en 2021.

Analyse des critères de la CPIA

GRUPE A : GESTION ÉCONOMIQUE

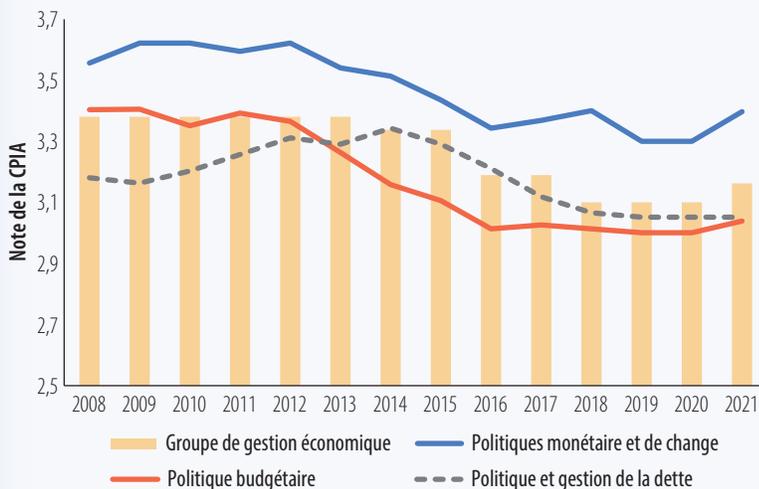
Le groupe A de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) évalue la qualité de la gestion macroéconomique des pays. Il couvre les politiques monétaire et de change, la politique budgétaire et la politique et gestion de la dette.

La note moyenne du groupe A a légèrement augmenté en 2021 pour atteindre 3,2 contre 3,1 l'année précédente (figure A.1). La révision à la hausse reflète l'amélioration de la performance du critère de politiques monétaire et de change du groupe. Ce critère a continué de dépasser les autres critères de politique budgétaire et de politique et gestion de la dette qui restent inchangés. Les pays se sont évertués à établir un compromis entre une stagflation induite par les ruptures d'approvisionnement dues à la pandémie de

COVID-19 et la dépréciation de leur taux de change. Le rôle des politiques monétaire et de change a été déterminant dans la lutte contre les tensions inflationnistes et le maintien d'une dette publique soutenable sans pour autant compromettre le processus de reprise. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW) a réussi à limiter les tensions inflationnistes grâce à un régime de taux de change fixe adopté par les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et les pays de la Communauté monétaire et économique de l'Afrique centrale (CEMAC) (figure A.2).

Les notes pour le critère de politique budgétaire sont restées inchangées dans les deux sous-régions. Après un léger redressement en 2019, la note de 3,3 pour ce critère dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW) est restée stable depuis trois années consécutives. La note pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et australe (AFE) est restée constante depuis cinq ans. L'absence d'amélioration peut être due aux défis auxquels ont été confrontés les décideurs politiques de l'Afrique subsaharienne dans un environnement associant un niveau d'endettement élevé à un espace budgétaire limité sur fond d'importants soutiens budgétaires déployés pour lutter contre les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Les pays ont été contraints de donner la priorité aux dépenses pour les transferts aux segments les plus vulnérables de la population. Par ailleurs, l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) a aidé les pays à résoudre les problèmes de viabilité de leur dette. Après avoir augmenté de 3,2 à 3,3 en 2020, la note du critère de politique et gestion de la dette des pays d'AFW est restée inchangée en 2021. Malgré l'activation de la clause dérogatoire qui permet aux pays d'augmenter leur déficit au-dessus du critère de convergence de 3 % du produit intérieur brut (PIB), l'endettement des pays de l'UEMOA et de la CEMAC est resté faible par rapport à leurs homologues de la sous-région AFE où la note a baissé de 2,9 à 2,8 et souligne la mauvaise gestion de la dette par suite des récents chocs d'approvisionnement.

FIGURE A.1 : Évolution historique des notes du groupe A — Gestion économique

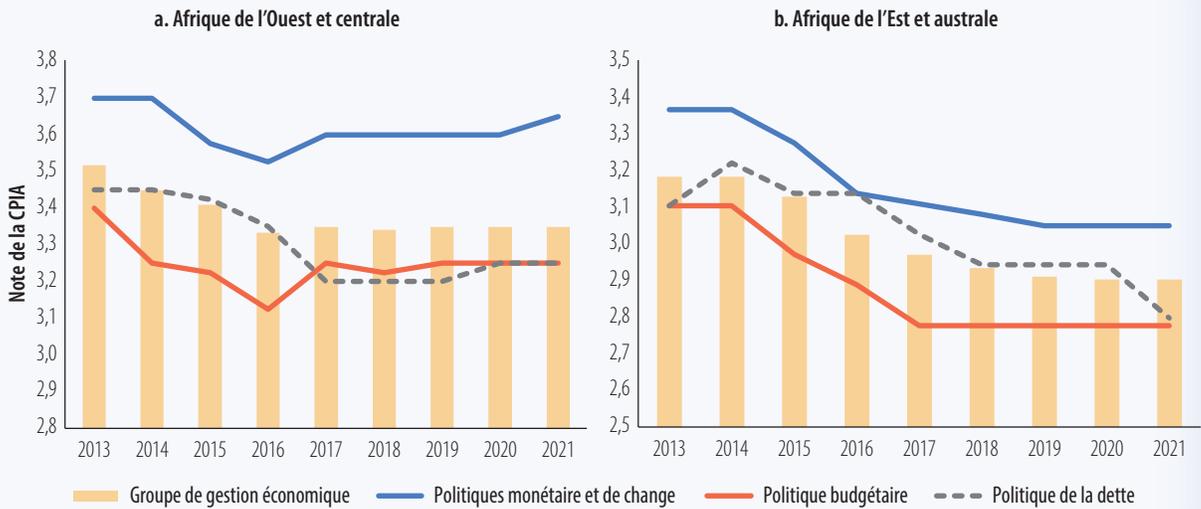


La note moyenne du groupe A augmente légèrement en 2021, reflétant une amélioration des performances du critère Politique monétaire et de change.

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

La sous-région AFW a maîtrisé les tensions inflationnistes, en partie grâce à un régime de change fixe, alors que la note de la sous-région AFE baisse, en partie à cause d'une mauvaise gestion de la dette.

FIGURE A.2 : Évolution historique des notes du groupe A — Gestion économique, par sous-région

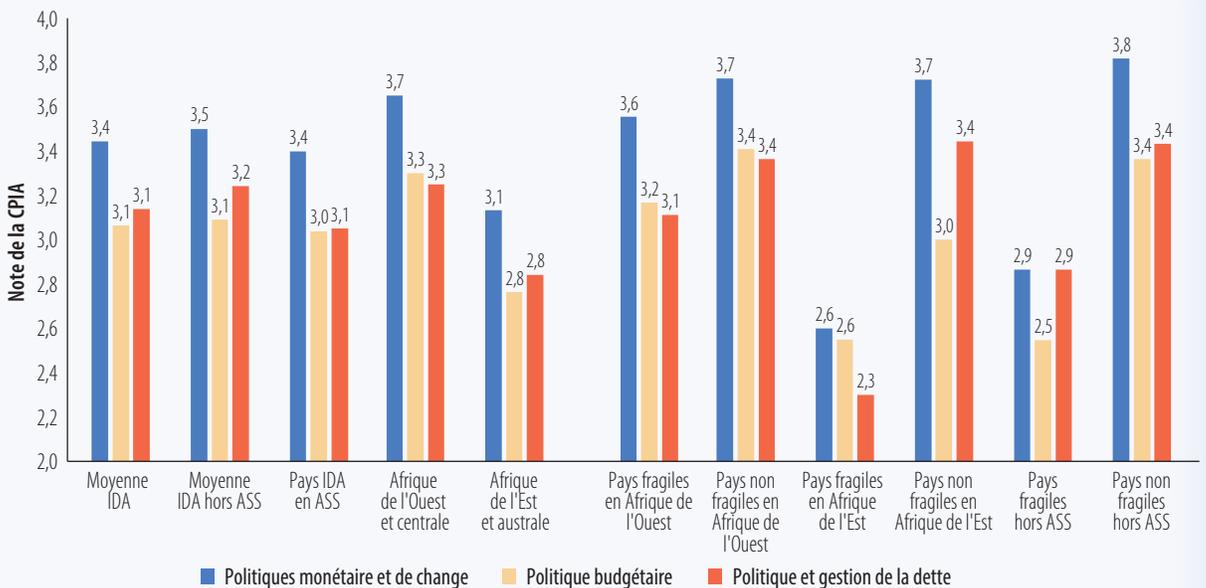


Source : Base de données de la CPIA, 2022.

L'évolution des performances est plus perceptible lorsque sont comparés les résultats des pays fragiles et non fragiles des deux sous-régions (figure A.3). Les notes des pays non fragiles (3,4) ont été plus élevées que celles des pays fragiles (2,8) dans les deux sous-régions, quel que soit le critère du groupe A. Alors que la note CPIA pour les pays non fragiles est restée inchangée depuis quatre ans, elle a baissé pour les pays fragiles, annulant la hausse de 0,2 point de l'année précédente. Les notes des pays non fragiles de l'AFE et de l'AFW ont peu varié. Dans les deux sous-régions, les politiques monétaire et de change ont enregistré des notes moyennes de 3,7 et la politique et gestion de la dette de 3,4. Ces résultats montrent la similitude de conduite de la politique monétaire

Les pays fragiles ont considérablement « sous-performé » par rapport aux pays non fragiles, notamment en AFE. Des écarts de performance similaires existent en dehors de la région Afrique.

FIGURE A.3 : Groupe A — Gestion économique, par sous-région et fragilité

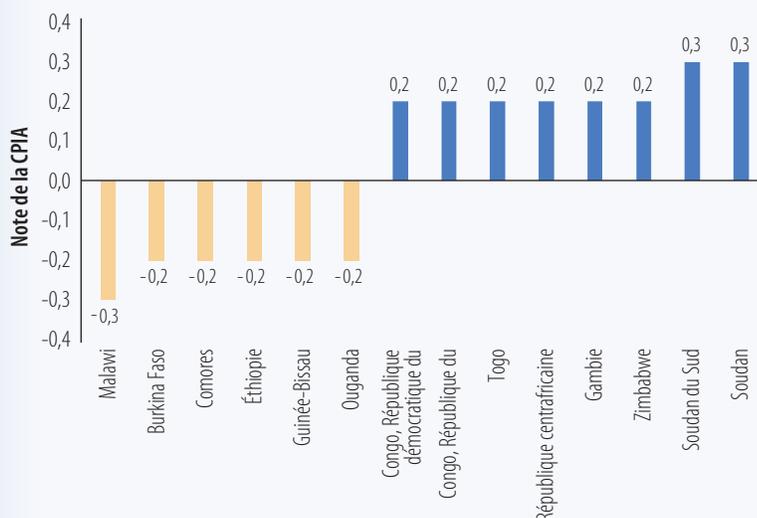


Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale; IDA = Association internationale de développement; SSA = Afrique subsaharienne.

et de la politique et gestion de la dette des pays non fragiles des deux sous-régions. Toutefois, la sous-région AFW a dépassé la sous-région AFE de 0,4 point pour le critère de politique budgétaire. À l'inverse, un large écart de performance est observé entre les pays fragiles des deux sous-régions. Les notes de la CPIA pour les pays fragiles de l'AFW ont dépassé celles des pays fragiles de l'AFE. Les notes de la sous-région AFW ont été de 3,6 pour les politiques monétaire et de change, de 3,2 pour la politique budgétaire et de 3,1 pour la politique et gestion de la dette. Les notes pour la sous-région AFE ont été de 2,6 pour les politiques monétaire et de change, de 2,6 pour la politique budgétaire et 2,3 pour la politique et gestion de la dette. L'écart entre les notes des pays fragiles et non fragiles de la sous-région AFW a été négligeable.

FIGURE A.4 : Évolution des notes du groupe A — Gestion économique



Les notes du groupe A Gestion économique s'améliorent pour 8 pays et baissent pour 6 pays de la région de l'Afrique subsaharienne.

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

La note moyenne globale du groupe A a augmenté en 2021 pour huit pays (République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gambie, Soudan du Sud, Soudan, Togo et Zimbabwe) et diminué pour six pays (Burkina Faso, Comores, Guinée-Bissau, Éthiopie, Malawi et Ouganda) (figure A.4). Trois quarts des pays dont la note a augmenté en 2021 sont des pays fragiles (République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Soudan et Zimbabwe) et deux tiers des pays dont la note baisse sont des pays fragiles (Burkina Faso, Comores, Guinée-Bissau et Éthiopie).

Politiques monétaire et de change

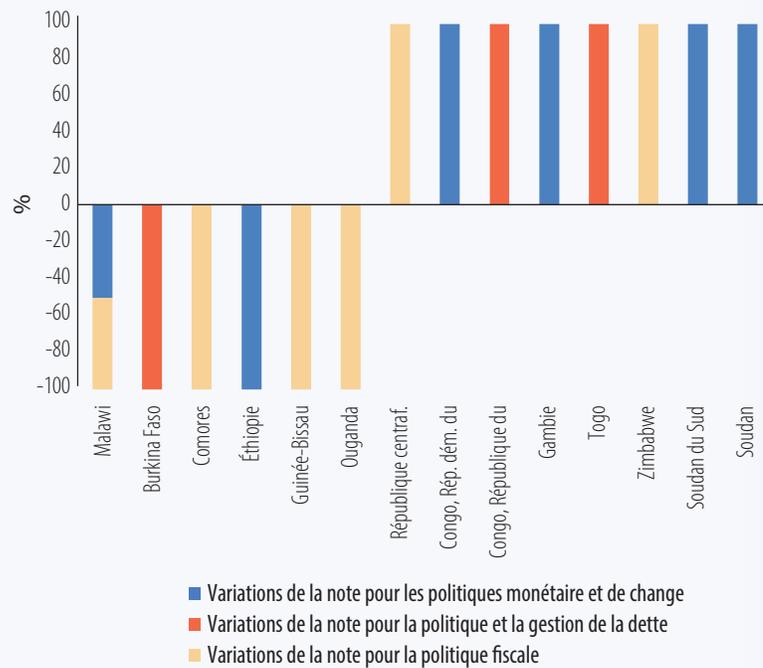
Le critère de politiques monétaire et de change évalue la qualité des politiques monétaire et de change mises en œuvre dans un cadre cohérent de politique macroéconomique. Il évalue comment le cadre des politiques monétaire et de change (i) maintient à court et moyen terme l'équilibre interne et externe compatible avec les objectifs de stabilité des prix et (ii) offre la flexibilité suffisante pour faire face aux chocs internes et externes.

Après un repli à 3,3 en 2018, la note moyenne pour ce critère est remontée en 2021 à 3,4. Les notes de quatre pays ont augmenté (République démocratique du Congo, Gambie, Soudan du Sud et Soudan). En revanche, les notes de l'Éthiopie et du Malawi ont baissé (figure A.5). La Gambie et le Malawi sont les seuls pays non fragiles dont la note pour le critère de politiques monétaire et de change du groupe A a évolué.

La note de la République démocratique du Congo pour le critère de politique monétaire s'est renforcée, augmentant de 3,0 en 2019 à 3,5 en 2021. Le pays a bénéficié d'une politique monétaire saine qui a permis de maîtriser l'inflation qui est passée d'une moyenne à deux chiffres, 14,6 %,

Les pays fragiles représentent la majorité des pays dont les notes du groupe A ont varié. L'aggravation des conditions de la dette est l'un des principaux facteurs expliquant cette variation.

FIGURE A.5 : Moteurs des évolutions des notes du groupe A



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

en 2020 à 9,1 % en 2021. Le taux d'inflation annuel est revenu fin 2021 à 5,2 %, contre 15,8 % à fin 2020, en dessous de l'objectif à moyen terme de 7 % de la Banque centrale. Cette amélioration est due à la combinaison de recettes exceptionnelles imputables aux prix élevés des matières premières et à une meilleure gestion du franc congolais. Les opérations de gestion des liquidités du pays ont conduit à une monnaie locale relativement stable, au taux avoisinant 1 988 francs congolais/USD et ne se dépréciant à fin octobre 2021 de seulement 1,7 % (sur un an) contre 18,7 % sur la même période en 2020. La Banque centrale a réagi depuis fin 2020 en conséquence, avec trois

baisses de taux successives représentant 1 000 points de base, pour passer de 18,5 % au début de 2021 à 8,5 % à la fin de l'année. La monétisation du déficit budgétaire par la Banque centrale a cessé après le protocole d'accord de mai 2020 (et le pacte de stabilité qui a suivi, signé en août 2020), et aucune nouvelle avance de la Banque centrale au gouvernement n'a été émise en 2021. Les réserves officielles brutes sont passées de 0,8 milliard d'USD en décembre 2020 à environ 3,5 milliards d'USD à la fin décembre 2021, soutenues par les achats proactifs de devises pour 1,06 milliard d'USD et l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) pour 1,45 milliard d'USD. Les réserves de change ont atteint un pic de 6,7 semaines fin 2021 (contre 2,1 semaines en 2020), avec pour conséquence une pression à la baisse sur la monnaie locale et l'inflation.

En Gambie, de saines politiques monétaire et de change ont fait progresser la note à 3,0 contre 2,5 un an plus tôt. Ces politiques cohérentes et accommodantes ont contribué à amortir l'impact de la crise mondiale, à limiter l'inflation et à absorber les réserves bancaires excédentaires. L'inflation est passée de 5,9 % en 2020 à 7,4 % en 2021. Elle s'est accélérée pour atteindre à fin juin 2021 8,1 % (sur un an) en raison de l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, de la hausse des coûts de transport liée à la pandémie de COVID-19 et d'un léger affaiblissement du dalasi gambien par rapport à d'autres devises majeures. Cependant, fin novembre, le taux d'inflation a diminué à 7,1 % (sur un an) avant de finir l'année en décembre 2021 à 7,6 % (sur un an). Le taux de change du dalasi est resté globalement stable par rapport au dollar américain, s'appréciant légèrement de 1,9 % à fin 2021 (sur un an), mais a fléchi par rapport aux autres devises majeures. La Banque centrale s'est généralement abstenue d'intervenir sur le marché des changes et n'est intervenue que pour acquérir des devises étrangères en prévision des besoins en devises

du gouvernement. Les réserves de change sont restées à un niveau adéquat en 2021. Les réserves de change brutes ont atteint 352 millions d'USD en 2020, soit 4,7 mois d'importations potentielles. Le soutien des bailleurs de fonds et l'allocation en 2021 de 85 millions d'USD en droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) accordés à la Banque centrale de Gambie ont contribué à porter à fin 2021 les réserves officielles brutes de change à 531 millions d'USD, soit l'équivalent de 6,3 mois d'importations.

La note CPIA du Soudan du Sud pour le critère de politiques monétaire et de change atteint 2,0 contre 1,0 en 2020, date où elle était l'une des plus basses de l'Afrique subsaharienne. En ligne avec cette bonne performance, l'inflation a diminué en 2021, traduisant ainsi l'amélioration de la politique monétaire et la stabilité du taux de change. L'autorité de politique monétaire a stoppé le financement inflationniste du déficit budgétaire. Les données officielles ont fait état d'une baisse sensible du taux d'inflation, passant d'un pic de 70 % en janvier 2021 à 18 % en juin 2021. La politique de taux de change visant à réaliser l'unification a contribué à cette désinflation. L'écart entre le marché et le taux de change officiel est passé de 250 % en janvier 2021 à environ 1 % en août 2021. La baisse de l'inflation illustre également l'engagement du gouvernement dans un programme de réforme dont les objectifs incluent l'arrêt de la pratique de la monétisation du déficit budgétaire et l'évolution progressive vers un taux de change déterminé par le marché. Les réserves de change se sont quelque peu améliorées, atteignant à la fin de l'exercice 2020/2021 environ 172,5 millions d'USD (soit environ 0,5 mois d'importations) contre 47,9 millions d'USD (soit environ 0,1 mois d'importations) à la fin de l'exercice 2019/2020.

La note CPIA du Soudan pour le critère de politiques monétaire et de change a augmenté d'un point pour atteindre 2,5 en 2021. L'économie soudanaise a continué de souffrir d'une inflation exceptionnellement élevée, de pénuries d'énergie et de la faiblesse de ses réserves de devises étrangères. L'inflation annuelle moyenne a atteint 359,7 % en 2021 contre 163,3 % en 2020. L'inflation annuelle a atteint le pic de 424 % en juillet 2021 avant de baisser progressivement jusqu'à 351 % en octobre et 339,6 % en novembre. La trajectoire descendante de l'inflation a soutenu la Banque centrale dans ses efforts pour éviter d'avoir recours aux anciennes pratiques de financement du déficit qui avaient propulsé l'économie en territoire d'hyperinflation avec une inflation à trois chiffres. Le programme de facilité élargie de crédit du FMI a aidé la Banque centrale à limiter l'expansion de la masse monétaire et les crédits accordés au gouvernement, ouvrant ainsi la voie à une plus grande discipline financière basée sur le renforcement des contraintes monétaires et budgétaires. Les effets du ralentissement de la croissance de la masse monétaire ont commencé à se manifester par une baisse de l'inflation illustrée par la baisse progressive d'un mois sur l'autre du taux d'inflation, de 24,2 % en juin 2021 à 4,3 % en décembre. D'autre part, le Soudan a débuté en février 2021 une réforme majeure du taux de change, réforme qui s'est prolongée tout au long de 2021. Cette réforme a non seulement permis d'ajuster le taux de change au taux du marché parallèle, mais a également introduit une marge de flexibilité en vertu de laquelle le taux officiel peut quotidiennement évoluer dans une fourchette de plus ou moins 5 %. En conséquence, le rythme de dépréciation a été plus lent que celui de l'inflation, démontrant ainsi le rôle positif joué par le taux de change dans les récents efforts de stabilisation.

En Éthiopie, les tentatives de maintien de la stabilité des prix et les mesures d'atténuation des conséquences des chocs internes et externes n'ont pas réussi à ramener l'inflation aux niveaux qui prévalaient avant 2017. En conséquence, la note CPIA du pays pour le critère de politiques monétaire et de change passe en 2021 de 3,5 à 3,0. La politique monétaire est restée souple au

cours des cinq premiers mois de 2021, avant d'être considérablement resserrée dans le but de limiter l'inflation. Cette politique monétaire souple a induit un niveau excessif de prêts au secteur privé, ce qui a provoqué en 2021 un gonflement de la masse monétaire au sens large. Les efforts continus des autorités monétaires dans la mise en œuvre d'une dépréciation nominale plus rapide du birr qui aurait freiné la surévaluation réelle de la monnaie ont échoué en raison d'une forte inflation persistante. La pénurie de devises s'est aggravée et les autorités ont augmenté les exigences de restitution et réintroduit différentes mesures de répression financière. L'inflation a considérablement augmenté en 2021, principalement en raison du prix élevé des denrées alimentaires, mais aussi d'une certaine contribution de l'inflation non alimentaire. Le taux d'inflation 2021 est resté supérieur à 30 % bien qu'il ait légèrement diminué au dernier trimestre sous l'effet d'une légère baisse de l'inflation alimentaire, car l'offre s'est améliorée quand a débuté la principale saison des récoltes.

La note CPIA du Malawi pour le critère de politiques monétaire et de change passe de 3,5 à 3,0 en 2021. L'inflation globale annuelle, bien qu'elle reste à un chiffre, s'est accélérée pour atteindre 9,8 % en octobre 2021 contre 7,5 % en octobre 2020. Cette augmentation traduit la flambée du prix des denrées alimentaires qui a entraîné une pression à la hausse entraînant à son tour une augmentation de l'inflation alimentaire à 11,8 % en octobre 2021. Face aux pressions inflationnistes, la Banque centrale a maintenu une politique monétaire accommodante, maintenant le taux d'intérêt inchangé depuis 2020 au motif que l'inflation était en grande partie due à des chocs d'approvisionnement temporaires. Le crédit au secteur privé a rapidement augmenté au début de 2021, puis a commencé à ralentir au cours du second semestre de l'année. Il a oscillé mois après mois entre -1,2 % en mars 2021 et 5,1 % en juin 2021. Le taux de change a été rigoureusement géré en augmentant les opérations d'échange de devises, ce qui a contribué à la croissance des déséquilibres extérieurs et à l'affaiblissement des réserves.

Politique budgétaire

Ce critère évalue la qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation et d'allocation. La fonction de stabilisation consiste à atteindre les objectifs de politique macroéconomique en conjonction avec des politiques monétaire et de taux de change cohérentes, en lissant les fluctuations du cycle économique et en s'adaptant aux chocs. La fonction d'allocation concerne la fourniture appropriée de biens publics.

La note CPIA de 3,0 attribuée à ce critère prévaut depuis 2016 et persiste encore en 2021. Les notes de la République du Congo et du Togo ont augmenté tandis que celle du Burkina Faso a diminué.

La République du Congo enregistre une hausse de 0,5 point de sa note qui est passée de 3,0 en 2020 à 3,5 en 2021. Cette hausse reflète l'action du gouvernement qui a révisé la loi de finances visant au redressement budgétaire en 2021. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration des finances publiques et la gestion des ressources naturelles. Ces évolutions vont dans la bonne direction et sont de bon augure pour une plus grande discipline budgétaire. Le budget a été déficitaire au premier semestre 2021, car l'augmentation des revenus (6,6 %, sur un an) a été inférieure aux prévisions, principalement en raison d'une production pétrolière plus faible que prévu. Cette situation a incité le gouvernement à réviser la loi de finances en août 2021 afin de tenir compte de ces recettes pétrolières inférieures (de 10,8 % par rapport au budget initial). Conséquence de la révision de la loi de finances, le budget a enregistré jusqu'en novembre 2021 un excédent selon les données préliminaires. Le déficit primaire non pétrolier s'élève encore à 17 %

du PIB non pétrolier en 2021 (contre un déficit de 15,2 % en 2020), tandis que le solde budgétaire primaire global s'est considérablement amélioré, passant de 0,5 % du PIB en 2020 à 4,6 % en 2021. Cela s'explique par les difficultés que rencontre encore le gouvernement à mobiliser les recettes non pétrolières dans un secteur non pétrolier qui se contracte depuis 2015 alors que l'amélioration du solde budgétaire primaire global enregistré en 2021 est principalement due à l'augmentation des recettes pétrolières. La stratégie budgétaire du gouvernement, en 2021 et pour l'avenir, a résidé dans la consolidation des finances publiques, dans l'amélioration de la gouvernance pour promouvoir une utilisation plus transparente et efficace des ressources publiques et dans la protection des groupes vulnérables du fardeau des ajustements. Les mesures politiques adoptées en 2021 ont inclus des augmentations du taux de la taxe d'accise sur le tabac (de 15 % en 2020 à 16,5 % en 2021) et de la taxe sur les voitures et les motos (de 12,5 en 2020 à 15 % en 2021). Les mesures fiscales prises en réponse à la pandémie, comme encourager les paiements électroniques et autoriser davantage de documents électroniques, ont été reconduites en 2021.

Au Togo, la politique budgétaire saine adoptée en 2021 est associée aux progrès réalisés dans la mobilisation des recettes et des ressources avec pour but d'assurer la stabilité macroéconomique. Par suite de deux révisions consécutives à la hausse de 0,5 point chacune, ces efforts se sont traduits en 2021 par la note de 4,0 pour le critère de politique budgétaire. Après avoir assuré une meilleure gestion des finances publiques tout en soutenant pendant la pandémie les personnes les plus vulnérables, le gouvernement a mené à bien une ambitieuse feuille de route stratégique destinée à améliorer la fourniture de biens publics. D'une part, les politiques mises en œuvre ont visé à élargir l'assiette fiscale, à rationaliser les paiements et à cibler l'exécution pour parvenir à moyen et à long terme à l'équilibre budgétaire. D'autre part, l'augmentation des dépenses visait à améliorer la qualité des biens publics fournis et à remédier aux contraintes pesant sur la croissance économique. Le déficit global atteint 6,5 % du PIB contre 6,9 % du PIB en 2020. Les recettes ont rebondi en 2021 et devraient dépasser en 2022 les niveaux d'avant la pandémie, entraînées par l'augmentation des recettes fiscales passant de 12,2 % du PIB en 2020 à 14,4 % prévu pour 2024. Le recul prolongé des dépenses a principalement été dû au fait que l'investissement public reste élevé, les dépenses courantes devant retrouver en 2022 le niveau d'avant la pandémie. Les chiffres initiaux pour 2021 suggèrent une baisse des dépenses courantes de 0,5 % du PIB et une augmentation des recettes de 0,6 %, soit une diminution du déficit primaire de 1,1 % du PIB. Une autre avancée réalisée en 2021 a été la numérisation de l'administration fiscale, renforcée par l'obligation de la déclaration et du paiement en ligne des impôts par les grandes et moyennes entreprises, obligation étendue aux petites entreprises en juin 2021.

Le Burkina Faso est le seul pays dont la note a baissé à 2,5 en 2021 sous la barre des 3 points. Malgré les améliorations marginales apportées à la gestion budgétaire, le déficit est estimé à 5,5 % du PIB en 2021 (contre 5,7 % en 2020), principalement en raison du maintien du niveau élevé des dépenses causées par la pandémie de COVID-19. Mais la masse salariale du secteur public (64 % des recettes fiscales) et l'augmentation des dépenses de sécurité ont également contribué à maintenir un niveau élevé de dépenses pendant toute l'année. La fourniture dans certaines régions de biens publics, et en particulier d'infrastructures, a été insuffisante pour soutenir la croissance à moyen terme.

Politique et gestion de la dette

Ce critère évalue si la stratégie de gestion de la dette des pays est propice à assurer la viabilité à moyen terme de celle-ci et minimiser les risques budgétaires. Le critère porte sur (i) la manière dont sont contractées les dettes extérieure et intérieure en vue d'atteindre et/ou maintenir la viabilité de la dette et (ii) l'efficacité des fonctions de gestion de la dette.

La note moyenne pour le critère de politique et gestion de la dette s'est maintenue à 3,1, soit au niveau atteint depuis 2017. Les notes de la République centrafricaine et du Zimbabwe ont augmenté alors que celles des Comores, de la Guinée-Bissau et de l'Ouganda ont diminué.

La République centrafricaine a récemment amélioré de façon significative la gestion, la stratégie et le cadre juridique de la dette grâce aux réformes initiées en 2018. Ces changements ont justifié une révision à la hausse de la note CPIA qui est passée de 2,5 à 3,0. Par le passé, les rapports sur la dette n'étaient pas complets et n'étaient pas rendus publics. La qualité, la couverture et la périodicité des informations sur la dette de la République centrafricaine sont restées incertaines ces dernières années, ce qui a rendu difficile l'évaluation précise des besoins de financement souverain et de la solvabilité ainsi que la tarification appropriée des instruments de la dette. Cette situation s'est améliorée lorsque les autorités de la République centrafricaine ont produit et publié des rapports annuels complets sur la dette, y compris des statistiques d'endettement. Sur le plan juridique, une nouvelle loi fixant le cadre institutionnel, juridique et financier a été adoptée et améliore la gouvernance et le contrôle. Cette loi vise à limiter les passifs éventuels et les risques budgétaires des entreprises publiques. De plus, des améliorations ont été apportées à la coordination des politiques traitant les passifs éventuels, source importante de préoccupation pour la viabilité de la dette. Le pays a également bénéficié de l'assistance technique du FMI en matière de coordination des politiques et de stratégie de gestion de la dette.

Le Zimbabwe est l'un des pays de l'Association internationale de développement (IDA) dont la dette publique est la plus élevée de la région. Elle a chuté en 2021 et passe de trois à deux chiffres (de 109,7 % du PIB à 88,4 % en 2021) en raison de l'amélioration tant de la transparence que de la gestion de la dette. Ces efforts justifient une meilleure note de 3,5. Pour la première fois, le gouvernement a publié avec le budget national 2022 un relevé séparé portant sur la dette publique. Ce relevé inclut une description détaillée de l'encours et des flux de la dette publique, un plan annuel d'emprunt plus transparent mentionnant les seuils limites de la dette garantie et non garantie des entreprises publiques et des administrations locales, ainsi qu'une liste des garanties gouvernementales et de leur performance. Les documents budgétaires 2021 et 2022 ont fourni des informations sur la dette, prêt par prêt. En 2021, le gouvernement a également élaboré une Stratégie d'apurement des arriérés, d'allégement et de restructuration de la dette dans le but de commencer à apurer en 2022 les arriérés dus aux institutions financières internationales. Les compétences techniques et analytiques de l'équipe de gestion de la dette au ministère des Finances et du Développement économique et de la Banque centrale du Zimbabwe se sont améliorées, principalement en raison des renforcements des capacités fournis par le FMI et la Banque mondiale, des audits, de l'utilisation des procédures de reprise après sinistre, de l'administration des données et du stockage des dossiers d'endettement. Le gouvernement n'a pas dépassé en 2021 le plafond légal d'accès au financement de la Banque centrale et le financement de cette dernière a cessé à partir de 2019. La Banque centrale du Zimbabwe a cependant continué de contracter ou d'assumer d'importantes dettes extérieures garanties par le gouvernement et sécurisées par le futur produit des exportations d'or et de platine.

La note CPIA de 2,5 pour les Comores a baissé de 0,5 point en raison d'une augmentation du risque de surendettement qui est passé de modéré en 2020 à élevé en 2021. Cette aggravation du risque fait suite à la signature d'un prêt non concessionnel accordé pour la construction de l'hôtel Galawa et qui entraîne un conflit majeur entre la politique macroéconomique et la gestion de la dette, une mauvaise coordination des entités en charge des contrats de dette et une plus grande opacité de la dette publique. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de septembre 2021 qui incluait les prévisions d'impact de la COVID-19 indiquait que les Comores couraient un risque élevé de surendettement extérieur et de surendettement global. Tous les indicateurs de la dette et du service de la dette ont depuis plusieurs années dépassé leurs seuils respectifs pour atteindre un niveau de risque élevé. La récente dégradation de la notation du risque, de modéré dans l'ASD 2020 à élevé dans l'AVD 2021, reflète la vulnérabilité croissante du pays aux chocs. La mauvaise gestion de la dette est en partie due à la faible coordination des politiques monétaire et budgétaire. Après une dernière publication en 2020, le ministère des Finances a cessé de publier sur le site Internet de la Banque centrale le bulletin statistique semestriel sur la dette publique et garantie par l'État; en 2021 il a enlevé les précédentes éditions du bulletin.

La récente analyse de viabilité de la dette réalisée en juillet 2021 par la BM et le FMI a dégradé le risque de la dette publique de la Guinée-Bissau de modéré à élevé et a classé sa dette extérieure dans la catégorie du surendettement. Cette évaluation a contribué à une révision à la baisse de la note CPIA qui est passée pour ce critère de 2,5 à 2,0. La note de la Guinée-Bissau qui était déjà bien en deçà de la note moyenne des pays de l'UEMOA, à savoir 4, traduit l'importance de la dette publique estimée à 79,8 % du PIB (le Togo enregistre le deuxième niveau estimé de dette publique le plus élevé de la région avec 63,6 % du PIB). Les plus importantes vulnérabilités de la dette sont d'importants risques de dégradation du scénario macroéconomique de référence, une dette publique élevée (dont une grande partie est détenue par des non-résidents, mais libellée en francs CFA), des vulnérabilités structurelles dans le domaine politique et le fait que l'analyse de viabilité de la dette extérieure n'a pas tenu compte de la dette du secteur privé. La dette extérieure représente en 2021 26,7 % du PIB. Cependant, des mesures ont été prises récemment pour réduire l'endettement, notamment : (i) utiliser le contrôle des dépenses et améliorer la gestion de la politique et celle de la dette (qui ont permis d'éviter de nouveaux arriérés, extérieurs et intérieurs) et (ii) éviter de contracter (ou de garantir) une dette non concessionnelle et des dépenses non régularisées. L'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) d'août 2021 a été utilisée par les autorités pour combler le déficit de financement de 2021 en association avec la réponse d'urgence à la pandémie et la réduction des coûts de financement.

S'additionnant à sa mauvaise performance en matière de politiques monétaire et de change, la note du Malawi pour la politique et la gestion de la dette a été révisée à la baisse, passant de 3 à 2,5, en ligne avec une détérioration rapide de la dette du pays que l'AVD de 2021 a évalué comme insoutenable. La dette publique du Malawi a suivi ces dernières années une trajectoire ascendante en raison de l'augmentation des déficits budgétaires et des charges d'intérêt. L'endettement public est passé entre 2020 et 2021 de 54,8 % du PIB à 59,0 % selon les projections. Cette augmentation a été tirée par la dette intérieure qui est passée de 21,9 à 27,1 % du PIB. Après avoir été revue à la hausse pour 2020 en raison de rapports révisés, la dette extérieure a légèrement diminué en 2021, passant de 32,9 à 31,9 % du PIB. La majorité de la dette extérieure est détenue par des institutions multilatérales (58,9 % de la dette extérieure en 2020), suivies par les créanciers commerciaux et non officiels (29,5 % en 2020) et les créanciers bilatéraux officiels (11,5 % en 2020). Toute l'étendue des passifs éventuels reste inconnue, aucun rapport complet n'ayant été publié sur la dette des

entreprises publiques ni les autres passifs éventuels. Le Malawi n'a pas eu recours à fin 2021 à une restructuration de la dette détenue par les créanciers nationaux. Le pays aura probablement besoin, en plus d'autres réformes, d'un traitement conséquent de la dette pour combler un déficit de financement non identifié et le ramener à un risque modéré de surendettement.

L'Ouganda enregistre deux baisses consécutives de la note du critère de politique et gestion de la dette du groupe de la gestion économique. Cette note est passée pour la première fois depuis 2016 sous la barre des 4,5 points. Elle correspond à la rétrogradation, après analyse conjointe de la viabilité de la dette de l'Ouganda réalisée en juin 2021 par le FMI et la BM, du risque de surendettement extérieur et public jugé modéré dans un espace budgétaire dont les capacités d'absorption des chocs sont limitées. Le déficit s'est aggravé en raison du soutien budgétaire déployé en réponse au choc de la pandémie de COVID-19 qui, conjugué à une réduction des recettes résultant d'une baisse de l'activité économique, a entraîné un creusement significatif du déficit budgétaire et une augmentation de la dette publique. En conséquence, la dette publique ougandaise est passée de 27 % du PIB en 2014 à plus de 49 % en 2021, avec une accumulation significative au cours des deux dernières années. Il est prévu que la dette publique augmente progressivement pour atteindre 53 % du PIB en 2023. Bien que le gouvernement ait évité d'émettre des obligations internationales, l'augmentation des emprunts extérieurs non concessionnels ainsi que d'importants emprunts intérieurs ont entraîné une vulnérabilité accrue de la dette. Le soutien reçu du programme de facilité de crédit élargie du FMI aidera l'Ouganda à limiter et à réduire la dette publique globale à l'aide d'un strict redressement budgétaire.

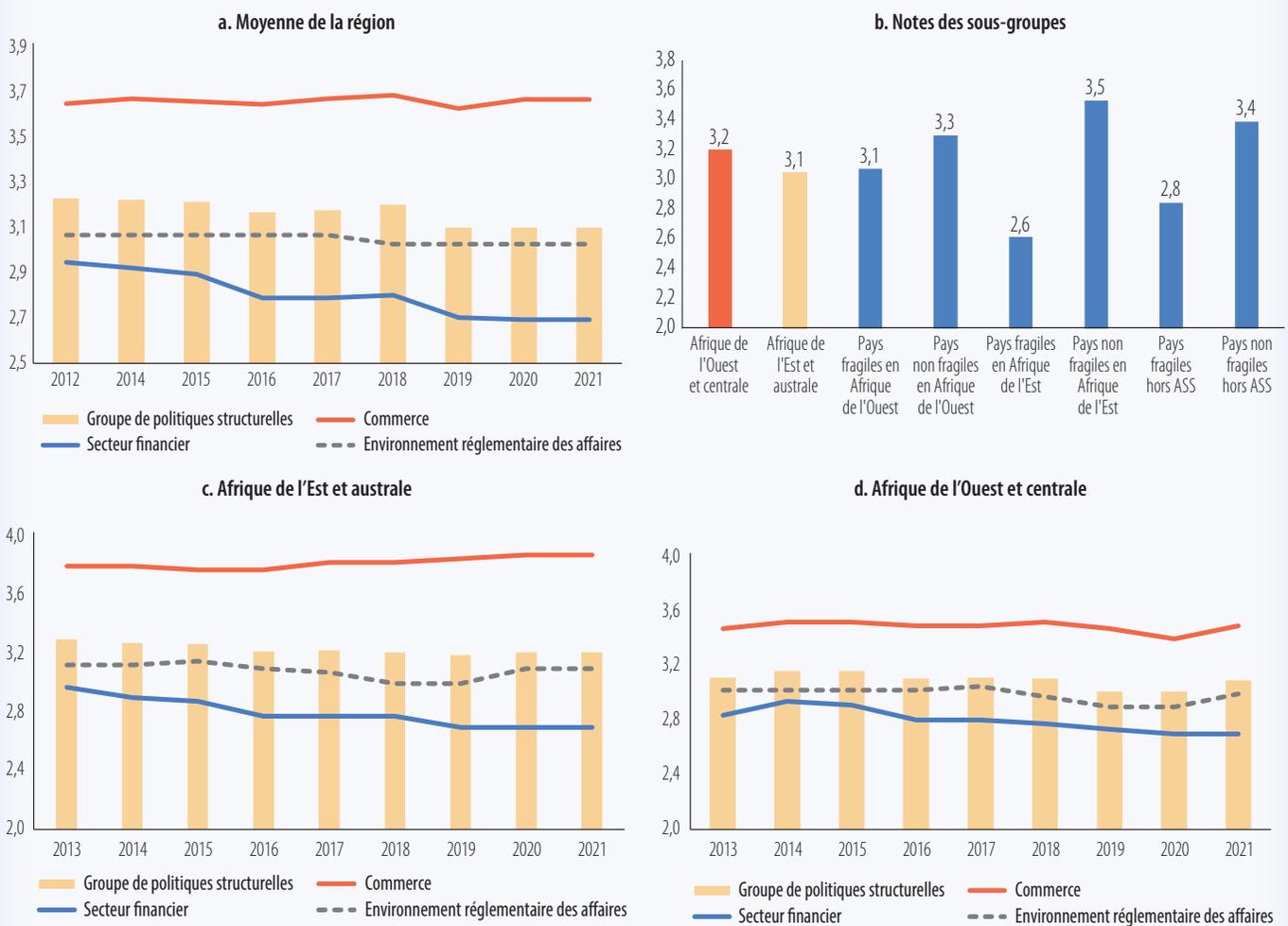
GRUPE B : POLITIQUES STRUCTURELLES

Le groupe B couvre les politiques qui ont une incidence sur le commerce, le secteur financier et le cadre réglementaire des entreprises.

Bien que la note moyenne régionale du groupe B ait été de 3,1, inchangée au cours des trois dernières années, elle a affiché une trajectoire ascendante pour le critère du commerce, tandis que le critère financier a continué de rester à la traîne du groupe ayant obtenu la note la plus faible (figure B.1). L'écart entre les notes des critères les plus performants (commerce) et les moins performants (secteur financier) s'est encore creusé en 2021.

Au niveau sous-régional, la note moyenne de la sous-région Afrique de l'Est et orientale (AFE) est passée de 3,0 à 3,1 en raison de progrès réalisés dans les domaines du commerce et du cadre réglementaire des entreprises. En revanche, la note moyenne de la sous-région Afrique de l'Ouest et centrale (AFW) est restée inchangée à 3,2. Des variations considérables de la performance ont été observées entre les critères des groupes et entre les groupes de pays. Les pays fragiles (2,9) ont obtenu des résultats inférieurs à ceux des États non fragiles (3,4) dans les deux sous-régions. L'écart

FIGURE B.1 : Tendances des notes de politiques structurelles



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; SSA = Afrique subsaharienne.

de performance est principalement dû à la sous-région AFE, où les pays fragiles ont enregistré une note de 2,6, contre 3,5 pour les États non fragiles. L'écart entre les États fragiles et non fragiles était de 0,1 dans la sous-région AFW. L'examen de cette même caractéristique dans l'ensemble des sous-régions révèle une différence notable entre les pays fragiles, les pays de l'AFW (3,1) présentant une meilleure performance en matière de politique structurelle que les pays de l'AFE (2,6). L'écart est faible pour les États non fragiles, où la région AFE (3,5) devance de 0,2 point.

TABLEAU B.1 : Pays pour lesquels les notes du groupe B des politiques structurelles ont varié

Composantes	Hausse	Baisse
Commerce	Somalie, Soudan du Sud	
Secteur financier		Gambie, Sénégal
Environnement réglementaire des affaires	Bénin, Cabo Verde, Somalie	Cameroun
Groupe B : politiques structurelles	Bénin, Cabo Verde, Somalie, Soudan du Sud	Gambie, Cameroun, Sénégal

Source : Base de données de la CPIA, 2021.

Commerce¹

Le critère du commerce évalue la manière dont le cadre politique favorise l'intégration mondiale dans les domaines du commerce des biens et des services. Il couvre le régime commercial et la facilitation des échanges. Les notes obtenues en 2021 révèlent une stagnation des réformes commerciales en Afrique, par rapport aux années précédentes. Seuls deux des 39 pays ont connu une augmentation de leur note globale pour le commerce (tableau B.2). Il s'agit de deux pays fragiles (le Sud-Soudan et la Somalie), qui ont connu une amélioration, mais à partir d'une note préalable très faible. Ces deux pays (avec l'Érythrée) ont eu les notes les plus faibles pour le commerce en 2021. Au cours des années précédentes, l'augmentation des notes a été principalement liée à la facilitation des échanges, mais les améliorations ont été rares en 2021. Par conséquent, les réponses de la politique commerciale à la pandémie de COVID-19 ont été inversées ou insuffisantes pour avoir un impact sur les notes de la CPIA.

ENCADRÉ B1 : Effets de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur le commerce

Les résultats commerciaux en 2021 ont continué à être portés par la levée des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, ainsi que par le niveau élevé des prix des matières premières et la reprise du commerce mondial. Les résultats commerciaux ont été affectés par la crise de la sécurité alimentaire et des prix de l'énergie déclenchée par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement par suite des effets persistants de la pandémie avant le début de la guerre en Ukraine. En 2020, le commerce de l'Afrique a été perturbé par la mise en œuvre d'une série de mesures de confinement visant à enrayer la propagation du coronavirus, qui comprenaient des confinements partiels ou complets. Ces mesures ont limité les opérations des entreprises et des petits commerçants qui participaient au commerce mondial et régional. La figure B.2 montre l'ampleur du ralentissement des échanges induit par la pandémie entre mars et avril 2020, qui a touché les exportations beaucoup plus durement que les importations, et le fort rebond des exportations au cours des mois suivants. Une nouvelle hausse des exportations a été enregistrée au cours des premiers mois de 2021, suivie d'une stagnation et d'une nouvelle hausse des exportations entre février et mars 2022, lorsque les prix des carburants ont augmenté en raison de l'incertitude précédant l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

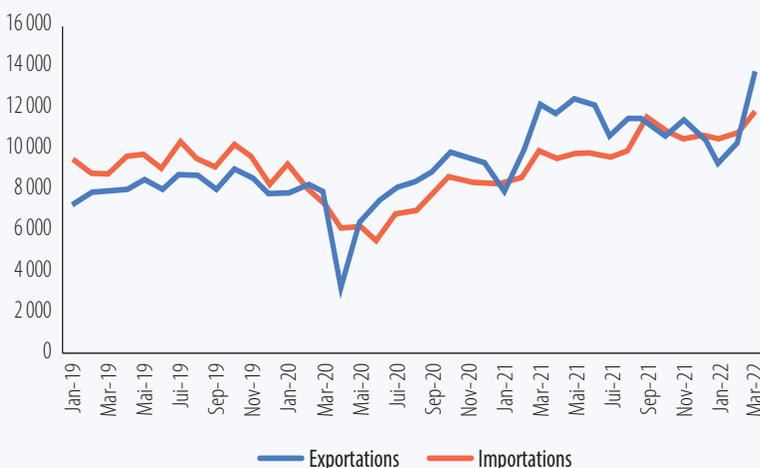
¹ Préparé par Paul Brenton et Jean-Christophe Maur, Unité mondiale pour le commerce et l'intégration régionale.

Si les combustibles minéraux restent le principal produit d'exportation de l'Afrique, les exportateurs d'énergie de la région profiteront de la flambée des prix du pétrole et du gaz, mais les consommateurs de nombreux pays devront faire face à une augmentation des prix des produits de première nécessité. Les scénarios des modèles économiques mondiaux² suggèrent que les pays exportateurs de pétrole et de céréales seront plutôt gagnants en raison de la hausse des prix et de la substitution de l'offre de l'Ukraine et de la Russie. Le premier canal de la hausse des prix a dominé en 2022, au profit de pays comme le Nigéria. Toutefois, les importateurs nets de produits énergétiques et agricoles, comme l'Afrique du Sud, subiront une baisse de leur revenu réel. À l'échelle des pays, les producteurs nets de céréales profiteront de la hausse des prix, mais l'impact de celle-ci sera minimisé dans une certaine mesure par la hausse des prix des engrais. Les données disponibles sur les périodes précédentes de hausse des prix des denrées alimentaires suggèrent qu'elles sont associées à une réduction de la pauvreté à long terme, ce qui reflète d'une part qu'un grand nombre de personnes pauvres vivent encore dans des zones rurales et d'autre part que les revenus agricoles et non agricoles sont importants pour leur bien-être³. Cela suggère que, bien que la protection sociale soit essentielle à court terme pour les personnes pauvres qui ne voient pas leur revenu augmenter en période de hausse des prix des denrées alimentaires, il est tout aussi important de veiller à ce que la hausse des prix soit répercutée vers les producteurs à long terme, ce qui constitue un moyen important de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres. Il est donc prioritaire de s'attaquer aux contraintes qui, le long de la chaîne de valeur, limitent cette répercussion sur les agriculteurs et de contrôler attentivement les personnes qui profitent de la hausse des prix.

Les mesures visant à limiter le commerce exacerberont les impacts de la crise actuelle concernant les prix et la sécurité alimentaires. Depuis l'invasion de l'Ukraine, un certain nombre de pays ont imposé des restrictions

à l'exportation de produits de base tels que le blé, ce qui amplifie la flambée des prix alimentaires⁴. Les mesures visant à réduire temporairement les droits d'importation sur les denrées alimentaires, bien qu'étant une réponse compréhensible, auront également pour effet d'accentuer la pression à la hausse sur les prix mondiaux. La libéralisation temporaire des droits de douane sur les céréales exacerbe également les distorsions existantes des structures tarifaires qui orientent la demande vers les céréales et l'éloignent d'autres sources d'alimentation, comme les fruits et les légumes. Le tarif douanier moyen sur les céréales en Afrique subsaharienne est de 13 %, alors que celui sur les fruits et légumes est de plus de 17,5 %. Par conséquent, une réponse plus efficace pour les pays serait de réduire de façon permanente les barrières à l'importation de céréales et d'autres sources de nutrition afin d'encourager une réponse globale de l'offre qui contribuera à garantir des provisions adéquates en temps de crise et en temps normal.

FIGURE B.1.1 : Exportations et importations de l'Afrique subsaharienne, 2019-2022



La pandémie de COVID-19 a induit un ralentissement des échanges suivi d'un fort rebond tiré par la reprise des exportations qui perdure en 2022.

Source : Banque mondiale.

2 Voir M. Chepeliev, M. Maliszewska et M. S. E. Pereira, « Effects on Trade and Income of Developing Countries », dans *The Impact of the War in Ukraine on Global Trade and Investment*, édité par M. Ruta, *Trade, Investment and Competitiveness Report* (Washington, DC: Banque mondiale, avril 2022).

3 Headey (2016), par exemple, découvre « des preuves solides montrant qu'à long terme (un à cinq ans), la hausse des prix alimentaires réduit la pauvreté et les inégalités... l'ampleur de ces effets est suffisamment importante pour suggérer que la récente augmentation des prix alimentaires mondiaux (la crise de 2008) a considérablement accéléré le taux de réduction de la pauvreté mondiale. » Source : D. D. Headey, « Food Prices and Poverty », Document de travail de recherche sur les politiques 7898, Banque mondiale, Washington, DC (2016), <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25701>.

4 M. Ruta, N. Rocha et A. Espitia, « Effects on Food Trade », dans *The Impact of the War in Ukraine on Global Trade and Investment*, édité par M. Ruta, *Trade, Investment and Competitiveness Report* (Washington, DC: Banque mondiale, avril 2022).

ENCADRÉ B1

Suite

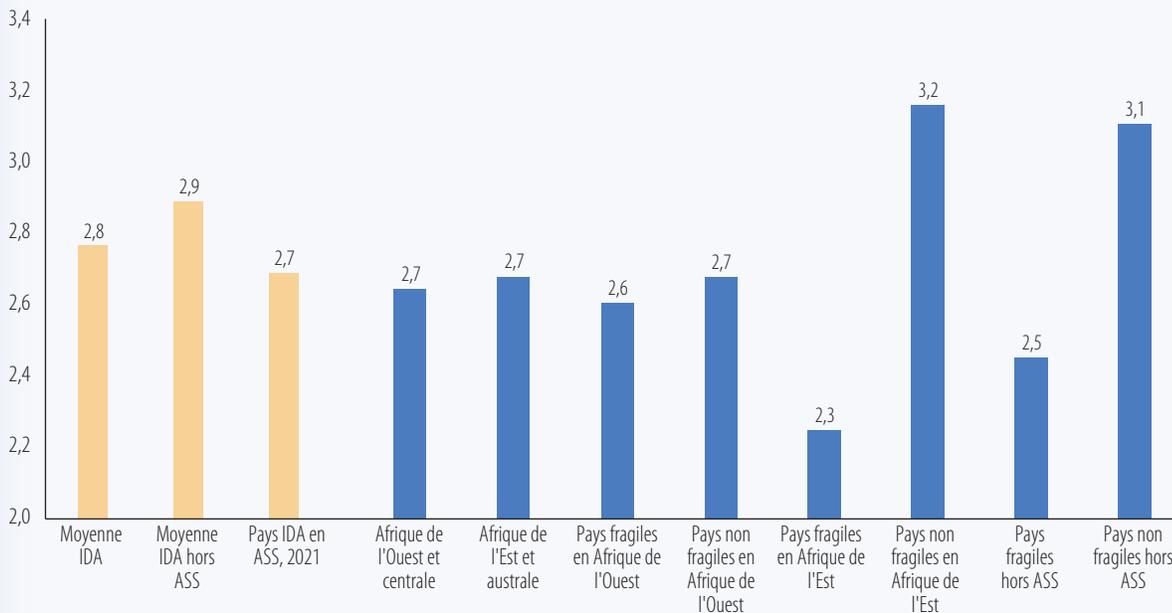
De nouveaux progrès dans l'amélioration de la gestion des frontières contribueraient également à atténuer les effets de la crise des prix alimentaires et à favoriser la sécurité alimentaire. Les procédures frontalières obsolètes et inefficaces sont souvent synonymes de coûts élevés et de longs délais, ce qui est très préjudiciable au commerce alimentaire. Les procédures compliquées et les exigences du secteur formel continuent d'empêcher les petits commerçants de faire concurrence aux grands expéditeurs, et compromettent la capacité des agriculteurs à être compétitifs. Les mesures non tarifaires telles que les normes de produits, qui ne sont pas toujours aussi visibles que les interdictions pures et simples, augmentent également les coûts commerciaux. La réduction des retards et du gaspillage, en particulier en ce qui concerne les produits hautement périssables, améliorera l'efficacité de l'agriculture, stimulera le commerce des produits alimentaires, augmentera les revenus des agriculteurs et fera baisser les prix pour les consommateurs. Cela est également vrai pour les intrants agricoles tels que les engrais, pour lesquels les marchés régionaux intégrés qui pourraient tirer des avantages d'échelle n'ont pas émergé en raison de leur segmentation continue en petits marchés distincts par des normes, des essais et différentes procédures d'évaluation de la conformité. Des marchés régionaux appliquant des spécifications communes et une reconnaissance mutuelle des essais et de l'évaluation de la conformité pourraient générer des prix sensiblement plus bas et un choix plus large de variétés et de mélanges.

Plus généralement, la diversification des exportations et des importations reste la clé pour une plus grande résilience aux chocs mondiaux et un commerce plus inclusif en Afrique subsaharienne. Le choc de la COVID-19 et la crise provoquée par l'invasion de l'Ukraine ont révélé les risques liés à la dépendance à l'égard d'un nombre limité de fournisseurs d'intrants essentiels et de biens de consommation indispensables. L'expérience acquise lors du choc de la COVID-19 et la pénurie actuelle de lait maternisé aux États-Unis suggèrent que les chaînes de valeur internationales peuvent être plus solides que l'offre nationale et que, par conséquent, les mesures visant à relocaliser la production peuvent créer des risques importants ainsi que des inefficacités. Accroître l'accès à un plus grand nombre de fournisseurs grâce à une plus grande intégration commerciale peut renforcer la résilience et rendre disponible une plus large gamme de produits. De même, la réduction de la dépendance à l'égard d'un petit nombre de produits de base pour l'exportation peut contribuer à mettre les économies à l'abri des fluctuations des prix des produits de base et créer une base plus large pour une croissance plus inclusive. Les avantages de la diversification augmenteront dans un monde soumis à des chocs climatiques plus fréquents et plus violents et à une incertitude croissante liée aux tensions géopolitiques. La Zone de libre-échange continentale africaine offre une nouvelle possibilité de stimuler la diversification du commerce en améliorant l'accès aux marchés régionaux et en permettant aux entreprises d'atteindre l'échelle requise et les connaissances qui leur permettent de s'intégrer avec succès dans les chaînes de valeur mondiales.

Secteur financier

Le critère du secteur financier évalue les politiques et les réglementations qui affectent (i) la stabilité financière, (ii) l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources, et (iii) l'accès aux services financiers. La note moyenne pour 2021 de 2,7 dans les sous-régions AFE et AFW n'a pas changé par rapport à l'année précédente (figure B.3). Elle est restée très inférieure à la moyenne du groupe B et est la plus faible parmi les critères de ce groupe. Dans l'ensemble, les notes attribuées aux sous-composantes des politiques et de la capacité institutionnelle du secteur financier de la CPIA ont peu évolué entre 2020 et 2021 en Afrique subsaharienne (dans les sous-régions AFE et AFW). Ce constat s'applique également aux catégories des pays fragiles et non fragiles dans les deux sous-régions. Seuls deux pays ont vu leur note évoluer en 2021, à savoir la Gambie et le Sénégal. Les notes des pays IDA se sont échelonnées de 1 à 3,5, avec 54 % des pays obtenant une note comprise entre 2 et 2,5. Cette note régionale relativement faible continue de souligner que de nombreux pays sont demeurés vulnérables aux chocs, car leurs marchés financiers sous-développés ne sont pas en mesure de fournir efficacement des services financiers aux ménages et aux entreprises.

FIGURE B.2 : Notes du secteur financier, par sous-région et par groupe de pays, 2021



La performance du critère Secteur financier de la région reste inchangée, bien que les notes varient selon les pays fragiles et non fragiles, en particulier en AFE.

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; IDA = Association internationale de développement ; SSA = Afrique subsaharienne.

Ces notes médiocres reflètent le peu de profondeur du secteur financier, des faiblesses dans l'accès aux services financiers et des faiblesses en matière de stabilité et de surveillance du secteur. Malgré les fortes tensions subies par les systèmes financiers en raison de la pandémie de COVID-19, les notes CPIA pour les politiques structurelles dans la région n'ont pas beaucoup évolué. Cela n'est pas surprenant, car les crises passées ont montré que la capacité institutionnelle est davantage mise à mal dans les années qui suivent les chocs systémiques, lorsque les décideurs politiques commencent à lever les mesures politiques temporaires qui ont été mises en place. Les prêts non productifs ont commencé à augmenter dans la région au fur et à mesure de l'élimination progressive des mesures, ce qui met en évidence des vulnérabilités jusqu'alors latentes dans les systèmes bancaires et masquées par l'indulgence généralisée consentie pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les pressions dans ce domaine devraient s'intensifier à mesure que la capacité du secteur à servir la dette des ménages sera érodée par la hausse de l'inflation des denrées alimentaires et des taux d'intérêt, les banques centrales de la région cherchant à freiner l'accélération de l'inflation. En outre, les banques ont augmenté, et dans certains cas de manière substantielle, leur exposition aux risques souverains en raison de l'explosion des déficits budgétaires des gouvernements. Cela a mis en évidence les risques accrus auxquels sont exposées les banques souveraines, de nombreux pays présentant un risque élevé de surendettement public. Dans ce contexte difficile, la solidité de la supervision, des filets de protection sociale et des cadres de gestion et de résolution des crises sera mise à l'épreuve au cours des deux prochaines années, ce qui justifiera une attention particulière et des mesures politiques fermes, le cas échéant, de la part des autorités nationales.

Si l'on adopte une perspective à plus long terme pour mesurer l'évolution des performances en matière d'inclusion financière des ménages dans la région de l'Afrique subsaharienne, on constate des résultats positifs importants, car les lois, les cadres réglementaires et les infrastructures ont été renforcés au cours des dernières années. Le déploiement des paiements numériques se développe dans la région et les réseaux d'agents atteignent davantage de clients. Les données d'enquête rapportées par la base de données Global Findex montrent que la part de la population de 15 ans

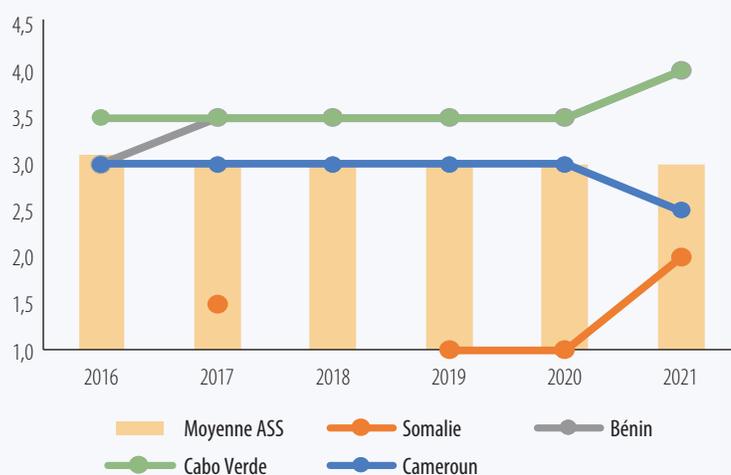
et plus disposant d'un compte transactionnel (y compris les comptes numériques) est passée de 23,3 % en 2011 à 55,1 % en 2021, soit une progression d'environ 10 points de pourcentage tous les trois ou quatre ans. Toutefois, cette mesure de l'inclusion des ménages montre toujours un écart que la région n'a pas réussi à combler par rapport à la part atteinte par l'ensemble des pays en développement, qui reste supérieure de 18,3 points de pourcentage (l'écart était de 20,0 points de pourcentage en 2011).

Cadre réglementaire des entreprises

Le critère du cadre réglementaire des entreprises évalue l'environnement juridique, réglementaire et politique des entreprises privées. Il comporte trois sous-composantes qui mesurent l'efficacité des réglementations affectant (i) l'entrée, la sortie et la concurrence, (ii) les opérations commerciales en cours, et (iii) les marchés de facteurs de production (travail et terres).

La note moyenne du critère Environnement réglementaire des affaires reste inchangée à 3,0 pour la région. La Somalie, le Bénin et le Cabo Verde améliorent leur note et le Cameroun est rétrogradé.

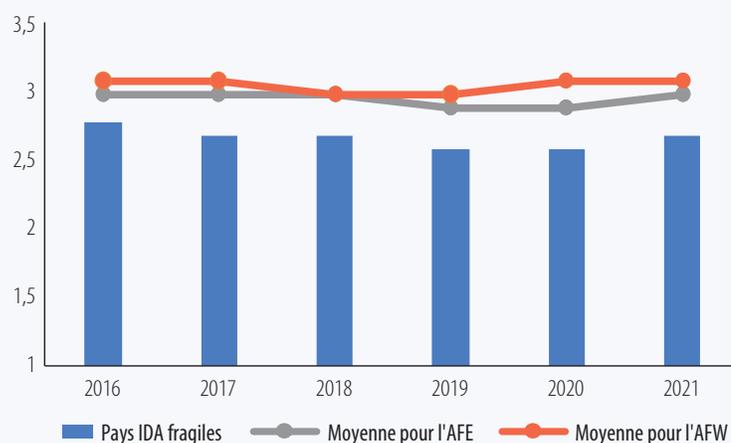
FIGURE B.4 : Évolution des notes CPIA 2016-21 et pays dont le score a changé en 2021



Source : Base de données de la CPIA, 2022.
Note : SSA = Afrique subsaharienne.

Les sous-régions AFE et AFW enregistrent des performances similaires pour le critère Environnement réglementaire des affaires du groupe B.

FIGURE B.5 : Évolution des notes CPIA pour le cadre réglementaire des entreprises en Afrique subsaharienne et par sous-région, 2016-21



Source : Base de données de la CPIA, 2022.
Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; IDA = Association internationale de développement.

Pour l'ensemble de la région d'Afrique subsaharienne, la note CPIA 2021 pour le critère du cadre réglementaire des entreprises a été de 3,0, inchangée depuis 2017 (figure B.4). La sous-région AFE a obtenu une note moyenne de 3,0 et l'AFW de 3,1 pour 2021 (figure B.5). Les notes attribuées au cadre réglementaire des entreprises ont pour les deux sous-régions atteint une moyenne de 3,0 entre 2017 et 2020, avec des variations mineures dans les notes de la CPIA au cours des cinq années précédentes. Les seules variations enregistrées de 2020 à 2021 ont été des améliorations pour la Somalie (de 1,0 à 2,0) dans l'AFE et le Bénin et le Cabo Verde (tous deux de 3,5 à 4,0) dans l'AFW, et une baisse pour le Cameroun (de 3,0 à 2,5) dans l'AFW (figure B.4).

Dans la sous-région AFE, les cinq meilleures notes pour le cadre réglementaire des entreprises sont restées les mêmes tant en matière de classement que de valeur depuis 2019, avec en tête le Rwanda qui obtient une note de 4,5, suivi du Kenya (4,0), de la Zambie (4,0), de l'Éthiopie

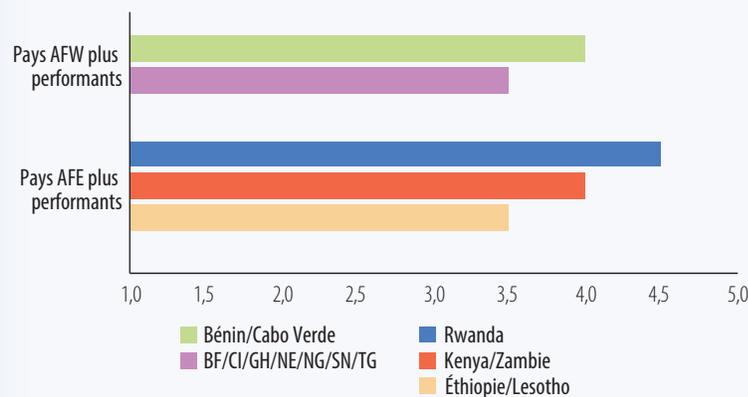
(3,5) et du Lesotho (3,5). La Somalie, le Soudan du Sud et l'Érythrée sont toujours les trois pays les moins performants, avec des notes moyennes inférieures à 2 sur la période 2016-20. La note de la Somalie s'est améliorée, passant de 1,0 (2020) à 2,0 (2021). La note moyenne de la CPIA pour le cadre réglementaire des entreprises des autres pays est restée à 3,0, soit le niveau atteint depuis 2019.

Dans l'AFW, le classement reste le même en 2021 qu'en 2020, allant de 2 à 4. Le Bénin et le Cabo Verde sont en tête de la sous-région AFW avec une augmentation de leur note à 4,0 en 2021, contre 3,5 en 2020. La note du Cameroun est tombée à 2,5 en 2021 après une note constante de 3,0 depuis 2016. Parmi les pays les plus performants de l'AFW, on compte sept pays ayant obtenu la note de 3,5 (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo).

Dans l'ensemble, les pays de la région d'Afrique subsaharienne les plus performants en 2021 ont obtenu une note comprise entre 3,5 et 4,5 et présentent des caractéristiques communes qui contrastent fortement avec celles des États fragiles. Premièrement, il existe généralement une réglementation en matière de propriété, notamment foncière, mais son application effective est difficile. Les procédures d'acquisition et d'enregistrement sont lourdes, et le système judiciaire est inefficace. En principe indépendant, ce dernier n'a souvent pas la capacité de régler les différends relatifs aux biens, notamment en ce qui concerne l'utilisation de terres appartenant principalement à l'État (Éthiopie) ou de terres sans titre (Kenya), ce qui ouvre la voie à la corruption et à d'autres interventions non conformes aux procédures. Deuxièmement, la productivité est affectée par des difficultés de la main-d'œuvre, difficultés qui bien souvent ne sont pas en lien avec la réglementation du travail et les mesures de protection potentiellement qui y sont associées, en raison de l'importance du secteur informel, auxquelles s'ajoutent parfois l'analphabétisme (par exemple, un Ghanéen sur trois). Dans des pays comme le Lesotho, qui a obtenu la quatrième

meilleure note dans l'AFE sur le cadre réglementaire des entreprises, soit 3,5, les mesures informelles de résolution des conflits du travail sont d'abord essayées avant de recourir aux procédures formelles. Troisièmement, l'intervention de l'État est encore fréquente sur les marchés clés tels que les services publics, l'agriculture et les denrées alimentaires de base, sous la forme de subventions ou de contrôles des prix. À cet égard, deux pays se sont distingués, à savoir, le Cabo Verde par des mesures visant à accroître la privatisation des entreprises d'État, et le Bénin par des objectifs en matière de financement des partenariats public-privé (Bénin). Toutefois, cette dernière mesure encore au stade de la planification n'a toujours pas vraiment permis l'amélioration de l'environnement des affaires jusqu'à présent.

FIGURE B.5 : Les pays les plus performants en 2021 pour le critère du cadre réglementaire des entreprises, par sous-région d'Afrique subsaharienne



Les pays de l'AFE les plus performants en matière d'environnement réglementaire des affaires sont le Rwanda, le Kenya, la Zambie, l'Éthiopie et le Lesotho. Les pays de l'AFW les plus performants sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger, le Nigéria et le Sénégal et le Togo.

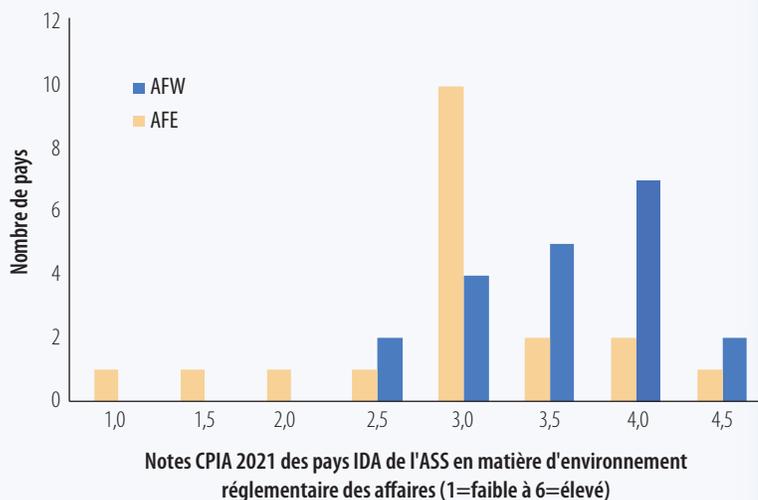
Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; BF = Burkina Faso ; CI = Côte d'Ivoire ; GH = Ghana ; NE = Niger ; NG = Nigéria ; SN = Sénégal ; TG = Togo.

Pour l'ensemble de la région de l'Afrique subsaharienne, la note médiane pour le cadre réglementaire des entreprises a été de 3,0 pour 2021, et 25 pays de l'AFE et de l'AFW ont obtenu une note comprise

La note médiane du critère Environnement réglementaire des affaires est de 3,0 pour la région. Les pays obtenant des notes supérieures à la note médiane se situent principalement dans la sous-région AFW.

FIGURE B.6 : Distribution des notes pour le cadre réglementaire des entreprises en Afrique subsaharienne



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; IDA = Association internationale de développement ; SSA = Afrique subsaharienne

entre 3,0 et 4,0 (figure B.7). Les notes des pays ayant obtenu les notes les plus basses sont proches de la note moyenne des pays IDA classés comme fragiles en 2020 (figure B.8). Une comparaison plus poussée suggère que, bien que la sous-région AFE ait été un moteur important de la note moyenne des pays IDA classés comme fragiles jusqu'en 2019, ni la sous-région AFE ni l'AFW n'ont joué un rôle important dans la chute de la note moyenne des pays IDA depuis 2020.

Bien qu'elle se situe toujours au faible niveau de 2,0, l'amélioration de la note pour le cadre réglementaire des entreprises en Somalie en 2021

est le résultat du lancement d'un Système d'enregistrement des entreprises et d'octroi de licences en ligne pour faciliter la constitution d'entreprises et l'octroi de licences. Le système est opérationnel depuis janvier 2021 et a géré 764 processus de constitution d'entreprises et d'octroi de licences au cours de l'année. Les réformes introduites pour faciliter le démarrage des entreprises en 2021 comprenaient également la publication du règlement de la loi sur les sociétés (Regulations of the Company Act), qui a introduit des principes et des clarifications sur les exigences fondamentales en matière de gouvernance d'entreprise. Cependant, la pénétration des marchés reste difficile, en raison des groupements économiques très soudés dirigés par des clans entretenant des liens étroits avec le gouvernement fédéral, de l'absence de réglementation étatique sur les monopoles et des comportements anticoncurrentiels répandus. Les acteurs économiques se regroupent en clans, qui sont des structures de contrôle social et de confiance au sein de groupes de parents ou d'associations religieuses qui encadrent directement l'interaction économique, plutôt que des garanties légales et des réglementations générales. Bien qu'il semble que la loi sur les sociétés annule l'obligation d'acheter à l'État, celle-ci imite toujours une dynamique de marché fermé qui exploite la concurrence et peut remettre en question la mise en œuvre de la réglementation relative à la gouvernance d'entreprise dans l'ensemble de l'économie, comme la protection des investisseurs et la divulgation d'informations. Cette fragilité institutionnelle et sociale, ainsi que les insurrections terroristes persistantes d'Al-Shabaab, les attaques régulières, les conflits violents, les chocs environnementaux récurrents et les urgences humanitaires, ont fortement contribué à maintenir la note attribuée au cadre réglementaire des entreprises du pays bien en dessous de la moyenne des pays IDA classés comme fragiles et affectés par des conflits.

L'amélioration des notes du cadre réglementaire des entreprises pour le Bénin et le Cabo Verde, qui sont toutes deux passées de 3,5 à 4,0, illustre les progrès graduels imputables à une certaine constance, les deux pays ayant conservé des notes de 3,5 depuis 2016. Au Bénin, le cadre

réglementaire et juridique global affectant les opérations commerciales en cours s'est nettement amélioré au cours de la période 2020-21 en raison du nouvel élan donné aux réformes portant sur le climat des investissements, favorisé par la restructuration du mécanisme de mise en œuvre - dirigé désormais par le ministre des Finances - et l'assistance technique fournie par le Groupe de la Banque mondiale. Le Bénin a mis en place un système de suivi des réformes via un portail en ligne, qui répertorie les réformes en utilisant des paramètres clés tels que le délai, le statut de la réforme et le groupe cible des parties prenantes. Le Bénin a facilité l'entrée des entreprises grâce à la création d'un guichet unique pour la formalisation des entreprises, et les opérations commerciales peuvent désormais tirer parti d'un tribunal du commerce accompagné d'un registre des valeurs mobilières, tout cela grâce à la soumission et à la gestion des procédures en ligne. Le Cabo Verde a fait des efforts significatifs pour accélérer le processus d'obtention des permis de construire. Le nouveau système Sydonia permet une meilleure communication dans le déroulement du processus d'import-export grâce à la soumission électronique des déclarations de douane et des pièces justificatives, à la réduction du besoin de visites sur place et à la facilitation de la conformité documentaire. Outre les progrès réalisés en matière de dépôt électronique des déclarations fiscales, la réforme de la facture électronique a été rendue obligatoire et a contribué à améliorer la conformité et à réduire le temps et le coût des procédures fiscales (notamment en ce qui concerne la fiscalité indirecte telle que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)). Enfin, la poursuite du processus de développement du logiciel du système intégré de registre du commerce, parallèlement à la numérisation de tous les registres existants dans le pays, est essentielle pour la pleine intégration et l'opérationnalisation de la plateforme en ligne.

Suivant une tendance symétrique, mais décroissante, la baisse de la note du Cameroun en matière de cadre réglementaire des entreprises, est passée d'une tendance quinquennale constante de 3,0 à 2,5 en 2021. Cela reflète la forte incidence des mesures spécifiques aux entreprises d'État sur la réglementation et l'environnement opérationnel des entreprises, qui affectent à la fois les entreprises d'État et les autres. Plus de 150 sociétés parapubliques, dont environ 60 entreprises d'État, fournissent des services essentiels tels que l'énergie, le pétrole et le gaz, l'agriculture, la finance et le transport au Cameroun. Cela signifie que les réglementations sectorielles et les réformes connexes relatives aux entreprises d'État portant sur les opérations commerciales et les facteurs essentiels, tels que la main-d'œuvre et le capital, sont très susceptibles d'affecter une partie importante de l'environnement des entreprises non spécifiques au secteur. Sur le terrain, des réformes de la gouvernance des entreprises d'État ont été menées depuis 2018, à savoir la réglementation de la rémunération du conseil d'administration et de la direction, d'une part, et la divulgation d'informations, d'autre part. Cependant, la configuration institutionnelle de surveillance et de contrôle des entreprises d'État implique des institutions dont les missions se chevauchent, ce qui peut introduire un biais politique éventuel dans les objectifs des entreprises. Dans ce cas, la politique budgétaire de l'État, par le biais de subventions, joue un rôle direct sur la main-d'œuvre et le capital pour la plupart des secteurs qui ont de fortes chances d'être liés aux entreprises d'État. Cela peut fausser le cadre concurrentiel de la productivité et de la répartition du marché entre les secteurs et dans le reste de l'économie.

GRUPE C : POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ

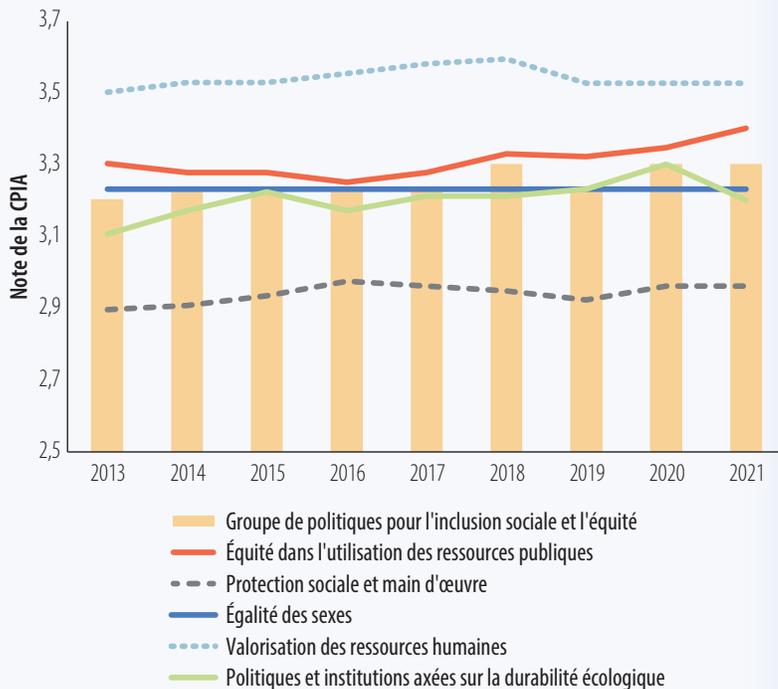
Le groupe C de la CPIA, intitulé *Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité*, recouvre l'égalité des sexes, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, la valorisation des ressources humaines, la protection sociale et l'emploi ainsi que les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique.

L'année dernière, la note de la région pour le groupe C est passée de 3,2 à 3,3, signe que le soutien déployé par les décideurs politiques à l'échelle du continent pour protéger les personnes les plus vulnérables des effets de la pandémie a permis d'enregistrer des gains ; cette performance s'est maintenue en 2021 (figure C.1). Toutefois, les variations entre les différents critères du groupe sont masquées par cette note moyenne. Les critères égalité des sexes (3,2), valorisation des ressources

humaines (3,5) et protection sociale et emploi (3,0) ont conservé les mêmes notes que l'année dernière. Les notes ont changé pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques (3,4) et les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique (3,2). Huit pays (Bénin, Comores, Côte d'Ivoire, Kenya, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Zambie) ont vu leurs notes augmenter, tandis que cinq pays (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Mali, Niger et Sénégal) ont vu leurs notes baisser. Comme il était prévisible, dans tous les critères, les pays non fragiles avec une note de 3,5 ont obtenu des résultats meilleurs à ceux enregistrés par les États fragiles (3,0). L'écart de performance entre les deux sous-régions a été faible (3,3 pour l'AFW et 3,2 pour l'AFE). Cette similitude

La note de la région pour le groupe C reste inchangée. L'amélioration du critère Équité dans l'utilisation des ressources publiques est compensée par la baisse de la note du critère Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique.

FIGURE C.1 : Évolution des notes moyennes des critères du groupe C des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

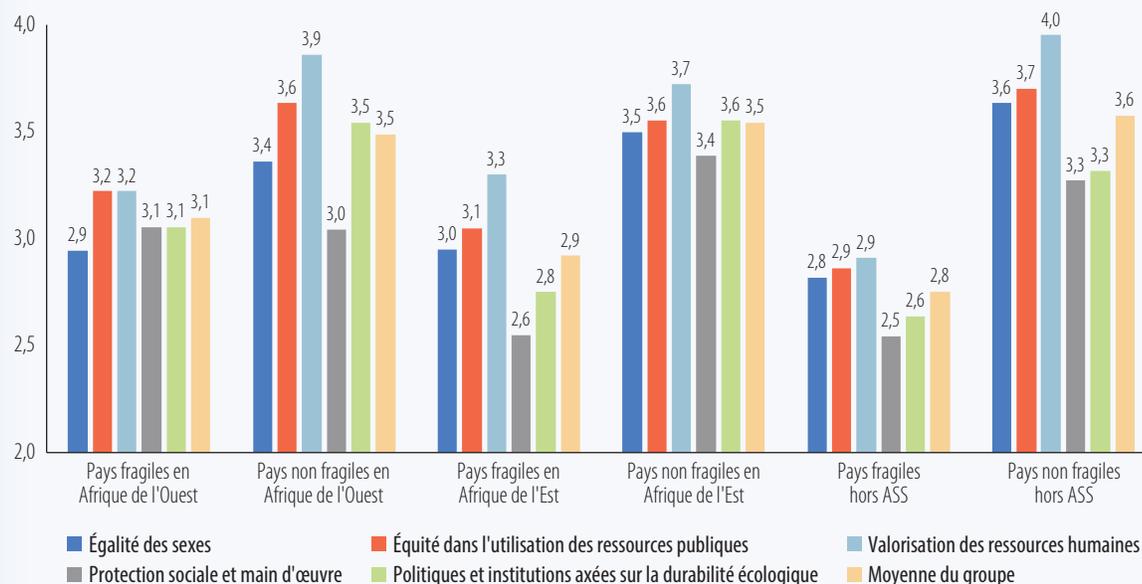
s'observe principalement parmi les États non fragiles, à l'exception notable du critère de protection sociale et emploi pour lequel la sous-région AFE est en avance de 0,4. Les pays non fragiles ont été les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19 et ont donc apporté un soutien plus important que leurs pairs. Parmi les pays fragiles, pour le critère protection sociale et emploi, la sous-région AFW a obtenu une note plus élevée (3,4) que la sous-région AFE (2,6) (figure C.2).

TABLEAU C.1 : Pays pour lesquels les notes du groupe C des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ont varié

Composantes	Hausse	Baisse
Égalité des sexes	Côte d'Ivoire	Éthiopie
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	Côte d'Ivoire, Mauritanie	
Ressources humaines	Bénin, Sierra Leone	Éthiopie
Protection sociale et emploi	Comores, Zambie	
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	Kenya, Sierra Leone	Éthiopie, Mali, Niger
Groupe C : Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	Bénin, Comores, Côte d'Ivoire, Kenya, Mauritanie, Sierra Leone, Zambie	Éthiopie, Mali, Niger

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

FIGURE C.2 : Notes du groupe C, Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité, par groupe de pays, 2021



Alors que l'écart de performance est faible entre les deux sous-régions pour le groupe C, le critère Protection sociale et emploi est l'exception notable. L'écart de performance entre les pays fragiles et non fragiles est important dans l'AFE.

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note : AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFR = région Afrique ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; ASS = Afrique subsaharienne.

Égalité des sexes

Le critère égalité des sexes de la CPIA évalue dans quelle mesure un pays a adopté et mis en place des lois, des politiques, des mécanismes, des institutions et des programmes qui i) encouragent un accès égal des hommes et des femmes à la valorisation du capital humain, ii) promeuvent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production, et iii) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection devant la loi.

La note moyenne de 3,2 enregistrée dans tous les pays d'Afrique subsaharienne pour le critère de l'égalité des sexes de la CPIA est restée inchangée depuis 2008. Les pays de l'AFW (3,2) ont continué d'obtenir une note moyenne légèrement inférieure à celle des pays de l'AFE (3,3), bien que cet écart se soit réduit. La convergence des notes moyennes des deux sous-régions pourrait se poursuivre à court terme, compte tenu des récentes améliorations de la situation en matière de fragilité, de conflit et de violence en AFW. Entre les exercices 2021 et 2022, deux pays d'AFW (la Gambie et le Liberia) ont été retirés de la liste de la Banque mondiale des États fragiles et en situation de conflit, tandis que l'AFE a connu une augmentation nette d'un pays sur la liste, en partie en raison du conflit en Éthiopie. Si elle est maintenue dans le temps, toute amélioration des situations de fragilité, de conflit et de violence dans l'AFW peut se traduire par des améliorations de résultats en matière de genre. En effet, une paix et une stabilité consolidées permettraient de dénormaliser la violence (y compris la violence basée sur le genre), d'améliorer l'application de l'état de droit (y compris la mise en œuvre de politiques axées sur l'égalité des sexes), et d'améliorer la fourniture de services de base (y compris ceux qui sont particulièrement importants pour les femmes, comme les soins de santé maternelle).

Seuls deux pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré un changement dans leur note globale pour le critère de l'égalité des sexes : la Côte d'Ivoire a vu une augmentation de 3,0 à 3,5, tandis que l'Éthiopie (confrontée à des difficultés liées au conflit) a vu une diminution de 3,5 à 3,0. Les progrès réalisés en Côte d'Ivoire ont notamment permis de continuer à combler les écarts entre les sexes dans l'éducation de base, la proportion de filles qui terminent l'école primaire dépassant même celle des garçons en 2021. Le taux de parité des sexes dans l'enseignement secondaire s'est également amélioré ces dernières années, passant de 69 % en 2014 à 83 % en 2020. L'État a réalisé ces progrès grâce à plusieurs initiatives clés, notamment la construction de nouveaux établissements scolaires à travers le pays (et la création de six établissements secondaires spécifiquement destinés aux filles) et la distribution de bourses d'études aux filles qui étudient les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Ces efforts s'appuient sur une loi de 2015 qui prévoit la gratuité de l'enseignement pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, tandis que les efforts futurs bénéficieront probablement du soutien de l'unité Action Genre nouvellement créée au sein du ministère de l'Éducation.

Tandis que seuls deux pays ont vu un changement dans leurs notes de la CPIA pour l'égalité des sexes, quelques réformes remarquables ont été mises en œuvre dans les pays de la région, notamment des réformes juridiques, comme le souligne le rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2022*. Le Gabon (pays non membre de l'IDA et non inclus dans la CPIA de cette année) se distingue particulièrement. Il a adopté une série de réformes qui, en une seule année, ont fait passer sa note de 57,5 à 82,5 selon l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2022*. Il s'agit notamment de réformes du Code civil conférant aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes de choisir leur lieu de résidence, permettant aux femmes de trouver un emploi sans avoir besoin de l'autorisation de leur mari, supprimant l'obligation pour les femmes mariées d'obéir à leur mari, permettant aux femmes d'être chef de famille au même titre que les hommes, donnant aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes d'ouvrir un compte bancaire, interdisant la discrimination fondée sur le sexe dans les services financiers, et accordant aux conjoints les mêmes droits sur les biens immobiliers et la même autorité administrative sur les biens pendant le mariage. Le Gabon a également adopté une législation protégeant les femmes contre les violences domestiques.

Parmi les pays inclus dans la CPIA de cette année, des réformes notables ont été réalisées au cours de l'année écoulée. Ainsi, l'Angola a adopté une loi protégeant les femmes contre le harcèlement sexuel au travail, qui prévoit notamment des sanctions pénales pour ce type de comportement. Le Bénin a supprimé les restrictions à l'emploi des femmes dans le secteur de la construction. Le Burundi a rendu obligatoire l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. La Sierra Leone a facilité l'accès des femmes au crédit en interdisant la discrimination fondée sur le sexe dans les services financiers.

Dans le contexte régional et mondial plus large, il est peu probable que l'on puisse observer les impacts différenciés selon le sexe de la pandémie de COVID-19 dans les premières phases de l'après-choc. Cependant, certaines données émergentes, tant pour la région de l'Afrique subsaharienne qu'au-delà, indiquent déjà que la charge inégale des femmes en matière de garde d'enfants est un canal particulièrement important pour les impacts différenciés selon le sexe de la COVID-19. Même si la pandémie finira par être mieux maîtrisée, ces nouvelles données rappellent opportunément l'importance de la prise en charge des enfants en matière de disparités entre les sexes, même en temps normal. L'encadré C.1 résume certains de ces travaux récents et leurs implications pour l'élaboration de politiques en matière de garde d'enfants.

De nouvelles recherches menées par le Laboratoire d'innovation de la Banque mondiale pour l'égalité des sexes en Afrique mettent en lumière le rôle que l'inégalité des responsabilités en matière de garde d'enfants a joué dans les impacts sexospécifiques de la pandémie de COVID-19. Il met également en lumière le potentiel prometteur des modèles de garde d'enfants à faible coût pour répondre à cette contrainte dans les milieux urbains et ruraux de l'Afrique subsaharienne, avec des impacts positifs sur l'emploi et les revenus des femmes et les résultats du développement de l'enfance.

ENCADRÉ C.1 :
Un partage inégal pour les femmes des responsabilités en matière de garde d'enfants

À partir des données Facebook du sondage « Future of Business », un nouveau document de travail révèle que partout dans le monde, y compris en Afrique subsaharienne, les déclarations de fermeture des entreprises pendant la pandémie de coronavirus étaient plus susceptibles de concerner des entreprises appartenant à des femmes qu'à des hommes et que les fermetures d'écoles ont joué un rôle clé dans cet écart⁵. En effet, les femmes ont assumé la plus grande part de l'augmentation des tâches domestiques et des soins pendant la pandémie, ce qui a obligé certaines d'entre elles à fermer leur entreprise. De plus, les impacts négatifs de la fermeture des écoles ont été plus importants pour les femmes dans les sociétés plus conservatrices, ce qui laisse percevoir le rôle des normes sociales.

À l'échelle mondiale, il existe des données probantes solides de l'impact positif des services de garde d'enfants sur la participation économique des femmes et sur le développement de la petite enfance. Toutefois, il manque des données sur les modèles de prestation efficaces pour atteindre ces résultats de manière abordable en Afrique subsaharienne. Deux nouvelles études contribuent à combler cette lacune, avec des résultats qui seront essentiels bien après la fin de la pandémie de COVID-19.

Au Burkina Faso, les chercheurs ont découvert qu'un modèle de « crèche mobile » communautaire urbaine avait des effets prometteurs à un coût relativement faible⁶. L'intervention de la crèche mobile était destinée aux femmes économiquement et socialement défavorisées participant à la composante travaux publics du projet de développement de l'emploi et des compétences des jeunes financé par la Banque mondiale. Le personnel des crèches était composé de participantes aux travaux publics qui ont suivi une formation de trois jours pour devenir des « monitrices assistantes maternelles ».

5 M. Goldstein, P. Gonzalez, S. Papineni et J. Wimpey, « Childcare, COVID-19 and Female Firm Exit : Impact of COVID-19 School Closure Policies on Global Gender Gaps in Business Outcomes, » Document de travail 10012, Banque mondiale, Washington, DC (2022).

6 K. Ajayi, A. Dao et E. Koussoubé, « The Effects of Childcare on Women and Children: Evidence from a Randomized Evaluation in Burkina Faso » Document de travail, Banque mondiale, Banque mondiale, Washington, DC (à paraître).

ENCADRÉ C.1

Suite

Un quart des femmes à qui l'on a proposé les services de garde d'enfants les ont utilisés, ce qui représente un triplement de l'utilisation des centres de garde d'enfants. Le programme a eu un impact positif sur l'emploi des femmes, les participantes ayant des enfants âgés de 0 à 2 ans augmentant leurs heures de travail salarié de 27 %. L'échantillon complet de femmes participantes était également 13 % plus susceptible d'avoir épargné au cours des 12 mois précédents. Que ces impacts sur l'emploi des femmes aient été déterminés par la participation de mères de jeunes enfants à un travail salarié peut donner une idée de la difficulté particulière à laquelle sont confrontées les femmes pour combiner la garde des enfants et le travail salarié. En effet, ce type d'emploi autorise moins une telle polyvalence que les microentreprises ou l'agriculture. Le programme a également permis d'améliorer les résultats en matière de développement de l'enfant tels que mesurés par les notes de motricité globale et de motricité fine.

Bien que l'intervention ait réussi à améliorer la participation économique des femmes, les résultats de l'étude soulignent également que l'augmentation des revenus relatifs des femmes peut ne pas être suffisante pour surmonter l'influence des normes sociales traditionnelles sur leur faible autonomisation au sein du ménage. Le programme n'a pas eu d'impact significatif sur l'autonomie décisionnelle des femmes, les comportements sexospécifiques ou la division du travail au sein du ménage. Cette constatation confirme des résultats similaires d'une étude antérieure sur les garderies subventionnées au Kenya, qui a constaté des améliorations significatives de l'emploi des femmes, mais pas de leur participation aux décisions du ménage⁷.

En République démocratique du Congo, il ressort des premiers résultats d'un programme qu'un modèle communautaire légèrement différent peut également fonctionner pour les populations rurales⁸. Si nombre de femmes rurales intervenant dans le secteur agricole dominant arrivent à bénéficier d'un peu plus de flexibilité (par rapport au travail salarié urbain) pour combiner la garde des enfants avec des activités génératrices de revenus, ces tâches multiples peuvent réduire leur niveau de productivité lorsqu'elles travaillent (ainsi que le nombre d'heures qu'elles sont capables de travailler) et empêcher les femmes rurales de s'engager dans un travail non agricole plus productif. Il est donc essentiel de trouver de meilleures solutions de garde d'enfants pour les femmes rurales.

Le projet pilote de garde d'enfants en milieu rural en République démocratique du Congo, mis en œuvre dans le cadre du projet des pôles de croissance occidentaux financé par la Banque mondiale, a utilisé des bâtiments communautaires existants pour accueillir des centres de garde d'enfants, avec du personnel embauché par une organisation non gouvernementale, avec l'assurance qualité et la supervision des pouvoirs publics. À l'instar du programme mis en œuvre au Burkina Faso, la demande de services de garde d'enfants a été élevée, puisque plus de 70 % des ménages qui ont eu accès aux centres les ont utilisés. Les impacts ont également été impressionnants. Le programme a entraîné une augmentation de la participation des femmes au travail rémunéré et aux activités commerciales, une augmentation des revenus mensuels provenant d'un emploi salarié et une augmentation de la productivité agricole sur les parcelles dont les femmes gèrent les revenus. Les centres de garde d'enfants peuvent avoir partiellement contribué aux améliorations de la productivité, car ils ont réduit la nécessité pour les femmes de jongler entre la garde des enfants et le travail générateur de revenus. En effet, les femmes participantes ont signalé une diminution de la multiplicité de leurs tâches (agriculture et garde d'enfants simultanées), une réduction des interruptions par les enfants pendant le travail sur les parcelles et une augmentation de la concentration au travail. En outre, le sentiment général de bien-être des femmes s'est amélioré, avec un sentiment accru de contrôle et de contentement. Enfin, comme dans le cas du programme au Burkina Faso, on a constaté une augmentation des notes de développement des enfants, mesurés à l'aide du *Caregiver Reported Early Development Index* (CREDI, indice de développement infantile rapporté par les soignants).

Les premières données probantes des deux programmes décrits ci-dessus suggèrent que même les gouvernements disposant de ressources limitées ont la possibilité de faire de réels progrès en matière de garde d'enfants, de stimuler l'emploi et les revenus de la moitié de leur population, tout en donnant aux nouvelles générations d'enfants un meilleur départ dans la vie.

7 S. Clark, C. W. Kabiru, S. Laszlo et S. Muthuri, « The Impact of Childcare on Poor Urban Women's Economic Empowerment in Africa », *Demography* 56 (4) (2019) : 1247–72.

8 Ces informations sont extraites d'un document de travail en préparation. Un rapport de référence antérieur peut être consulté ; A. Donald, J. Vaillant, F. Campos, et M. E. Cucagna, « Caring about Carework : Lifting Constraints to the Productivity of Women Farmers in the Democratic Republic of the Congo », Banque mondiale, Washington, DC (2018).

Équité dans l'utilisation des ressources publiques

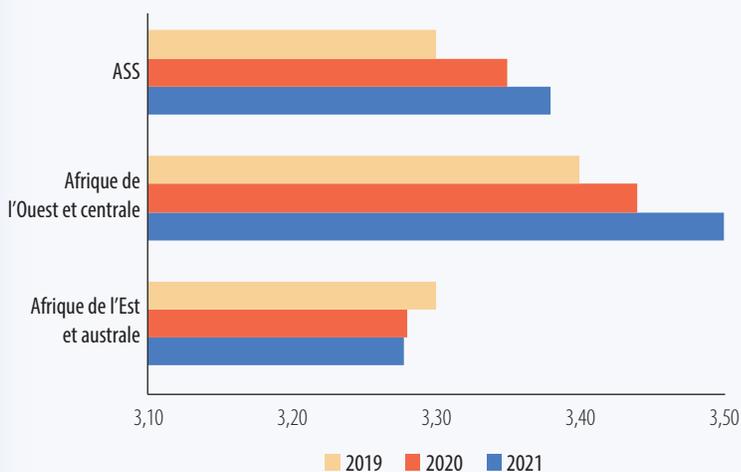
Ce critère de la CPIA examine comment les modèles de dépenses publiques et de collecte de revenus sont traduits en stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La première sous-composante concerne la disponibilité d'outils de qualité pour mesurer la pauvreté et leur utilisation dans les politiques de réduction de la pauvreté. La deuxième sous-composante concerne l'identification correcte des groupes vulnérables et l'existence d'une stratégie pour répondre à leurs besoins. Enfin, la troisième sous-composante porte sur la progressivité des dépenses publiques et leur alignement sur les objectifs de réduction de la pauvreté. Ces trois indicateurs ont le même poids dans l'estimation de l'indicateur total.

En 2021, la note moyenne de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques en Afrique subsaharienne est de 3,4. Cela reflète une légère amélioration par rapport au cycle 2020 (3,3) et 2019 (3,3) de la CPIA (figure C.3). Pour 2021, la note moyenne des pays AFE IDA est de 3,3 ; elle est inférieure à celle de 3,5 pour l'AFW. La différence entre les deux sous-régions s'explique principalement par le fait que l'AFW a fait un meilleur travail en matière de dépenses – à la fois dans les sous-composantes mesures et priorités ainsi que stratégies. L'AFE a généralement obtenu de meilleurs résultats en matière de collecte des recettes. L'AFW a dépassé l'AFE pour la troisième année consécutive.

Il existe des variations substantielles dans la note d'équité de l'utilisation des ressources publiques entre

les pays d'Afrique subsaharienne et au sein des sous-régions. Bien que la note minimum soit de 2,0 dans les deux sous-régions, le maximum est de 4,0 en AFW et de 4,5 en AFE (figure C.6). Cela montre que les différences entre les pays sont davantage observées en AFW, où l'écart-type est de 0,75, contre 0,62 en AFE. Les figures C.4 et C.5 illustrent ces différences.

FIGURE C.3 : Évolution des notes moyennes du critère de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, 2019-2021

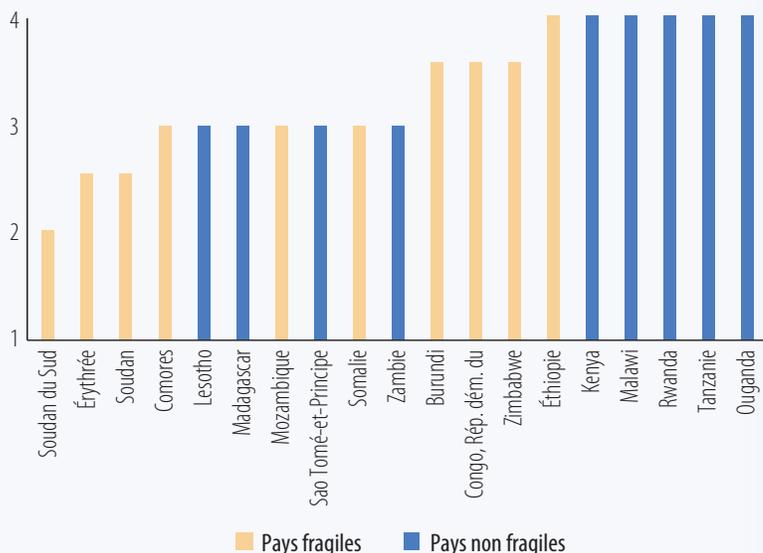


Source : Base de données de la CPIA, 2022.

La différence entre les sous-régions s'explique principalement par le fait que la sous-région AFW obtient de meilleurs résultats pour les critères de dépenses, à la fois pour les sous-composantes Mesures et Priorités et stratégies. La sous-région AFE fait mieux en matière de recouvrement des recettes. La sous-région AFW est mieux notée qu'AFE pour la troisième année consécutive.

Les notes du critère Équité dans l'utilisation des ressources publiques varient de 2 à 4 dans la sous-région AFE, avec d'importantes variations entre les pays.

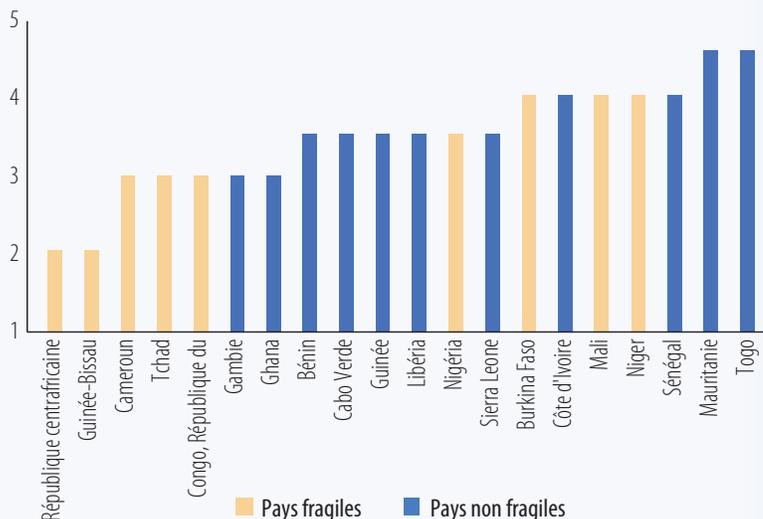
FIGURE C.4 : Variation de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques entre les pays d'Afrique de l'Est et australe, 2021



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Les notes du critère Équité dans l'utilisation des ressources publiques varient de 2 à 4,5 dans la sous-région AFW, avec d'importantes variations entre les pays.

FIGURE C.5 : Variation de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques entre les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, 2021



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

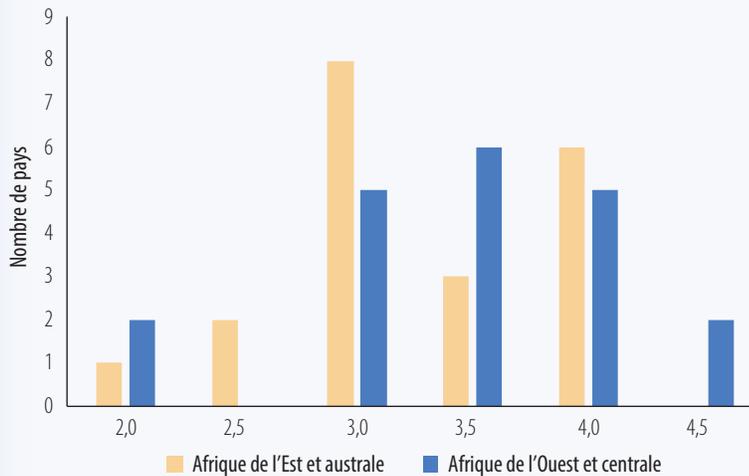
Deux pays ont vu leurs notes pour l'équité de l'utilisation des ressources publiques évoluer ; les notes de la Côte d'Ivoire (4,0) et de la Mauritanie (4,5) ont augmenté chacune de 0,5 point. L'amélioration en Côte d'Ivoire s'explique par la réalisation d'un recensement de la population en décembre 2021, après le recensement de la population de 2014 qui est adapté au suivi de la pauvreté monétaire, et les recensements effectués en 2019, 2015, 2008, 2002 et 1998. En collaboration avec l'Institut national de la statistique, l'Évaluation de la pauvreté 2021 a suivi la pauvreté et les inégalités dans le temps entre 2011-2015 et 2015-2019, produisant des chiffres comparables et fiables sur la pauvreté en Côte d'Ivoire entre 2015 et 2018-2019. L'évaluation de la pauvreté 2021 a permis de dresser un bilan complet des groupes pauvres et vulnérables en Côte d'Ivoire afin de mieux cibler les programmes de lutte contre la pauvreté. La note globale en Mauritanie a augmenté en raison d'une nouvelle stratégie de développement des statistiques élaborée par le gouvernement qui s'étend sur la période 2020-2030, avec un plan d'actions prioritaires

pour 2021-2025. L'Institut national de la statistique a subi d'importantes réformes pour répondre aux objectifs de développement économique et social du gouvernement. La mise en œuvre réussie de cette stratégie permettra de positionner le système statistique mauritanien parmi les plus performants d'Afrique subsaharienne. Les notes actualisées placent la Côte d'Ivoire et la Mauritanie aux côtés du Burkina Faso, du Sénégal et du Togo comme les pays les plus performants de la sous-région AFW (figure C.7).

L'amélioration de la note de la CPIA n'a pas été homogène dans toute la région. La figure C.7 montre les différences entre les sous-régions, avec des notes moyennes pour les pays fragiles de 3,1 pour l'AFE et de 3,2 pour l'AFW. Les pays fragiles les mieux notés se trouvent tous dans la sous-région AFW et ont des notes de 4, qui sont comparables à celles de la tranche supérieure des pays non fragiles. Les pays fragiles les moins bien notés ont des notes de 2, soit un point de moins que les notes les plus basses des pays non fragiles.

Cela montre que les pays fragiles ont encore du mal à obtenir des estimations régulières de la pauvreté, à identifier les populations pauvres et celles vulnérables, et à maintenir des budgets progressifs pour le secteur public. Il existe peu de différence dans les notes moyennes des pays non fragiles dans l'AFE et l'AFW, les deux ensembles de pays ayant une moyenne d'environ 3,6 pour le critère équité de l'utilisation des ressources publiques.

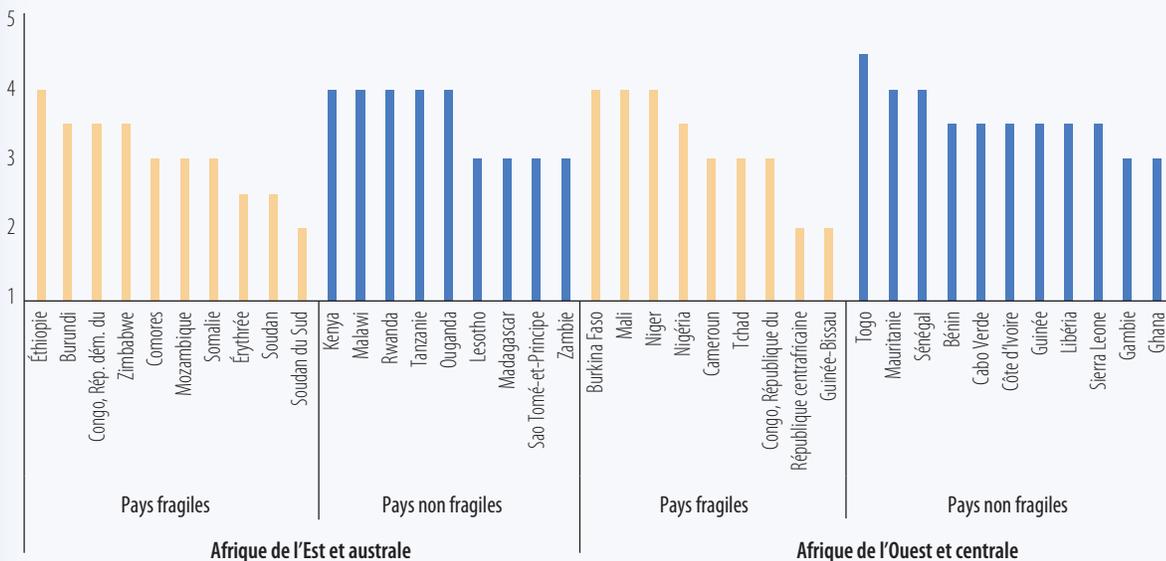
FIGURE C.6 : Répartition des notes de la CPIA pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques (échelle globale de 0 à 5)



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Les notes du critère Équité dans l'utilisation des ressources publiques des pays d'Afrique subsaharienne et de chaque sous-région varient considérablement.

FIGURE C.7 : Scores de la CPIA pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, par région, état de fragilité et pays



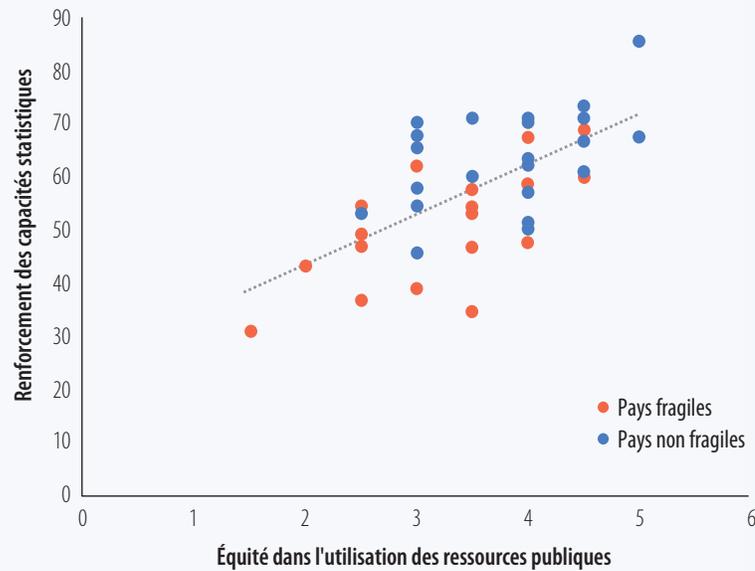
Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Les pays non fragiles à la fois de l'AFE et l'AFW obtiennent une note moyenne d'environ 3,6 pour le critère Équité dans l'utilisation des ressources publiques. En comparaison, les pays fragiles des deux sous-régions sont moins performants.

La première sous-composante du critère de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques reflète dans quelle mesure les données sur la pauvreté sont disponibles et accessibles au public. Cet aspect est étroitement lié à la capacité statistique d'un pays, qui est notée en fonction de la capacité à collecter, analyser et diffuser des données économiques et démographiques de qualité. Il existe une corrélation positive entre cette sous-composante (sous-composante 8a) et la note globale de capacité statistique du pays. Ainsi, comme le montre la figure C.8, une note plus élevée de capacité statistique d'un pays signifie en moyenne une note plus élevée pour cette sous-composante. Les pays fragiles ont en général, pour la sous-composante 8a, des notes inférieures à ce que leur note de capacité statistique pourrait suggérer. Toutefois, certains pays fragiles ont des notes de capacité statistique relativement élevées, par exemple le Burkina Faso, le Niger et le Mozambique.

La note du critère Équité dans l'utilisation des ressources publiques est fortement corrélée à la note relative à la capacité statistique qui évalue la possibilité de collecter, analyser et diffuser des données économiques et démographiques de qualité.

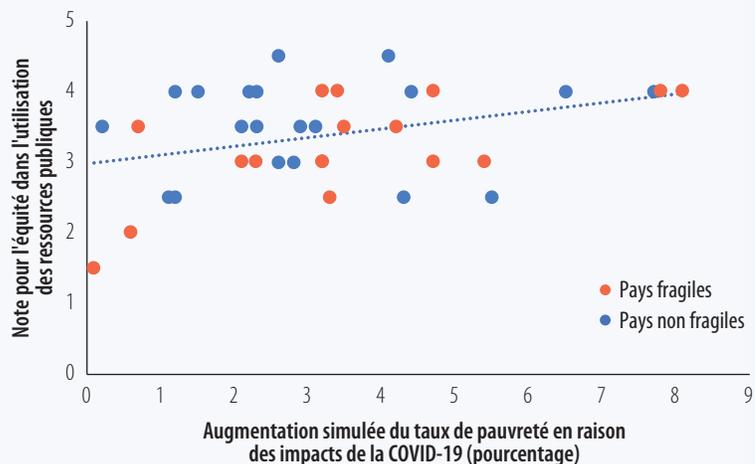
FIGURE C.8 : Corrélation entre la note de capacité statistique et l'équité dans l'utilisation des ressources publiques pour les pays fragiles et non fragiles



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

La corrélation positive entre l'équité d'utilisation des ressources publiques et la hausse du taux de pauvreté national reflète l'impact de la COVID-19.

FIGURE C.9 : Corrélation entre l'augmentation simulée de la pauvreté due à la COVID-19 et les notes d'équité dans l'utilisation des ressources publiques



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

La deuxième sous-composante (8b) pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques mesure l'existence de mécanismes permettant d'identifier clairement les groupes pauvres et vulnérables, l'existence de stratégies et de programmes d'aide à ces groupes, et l'alignement des dépenses publiques sur les priorités de réduction de la pauvreté. La figure C.9 montre une corrélation positive entre la note de la sous-composante 8b et l'augmentation simulée du taux de pauvreté national en raison des impacts sanitaires et économiques de la COVID-19. Cette corrélation positive signifie qu'en moyenne, les pays qui devraient connaître la plus forte hausse de la pauvreté sont également ceux qui sont les plus à même de cibler les groupes vulnérables de la population, car les politiques sociales préexistantes sont conçues pour cibler les personnes qui en ont le plus besoin. L'effet est similaire pour les pays fragiles et non fragiles.

Les politiques liées au critère d'équité dans l'utilisation des ressources publiques se sont améliorées dans la sous-région AFW. Les sous-composantes relatives aux mesures et aux priorités et stratégies ont connu toutes deux des améliorations substantielles, ce qui a entraîné une amélioration de la note globale. Dans la sous-région AFE, les politiques de recouvrement des recettes se sont nettement améliorées en 2021. Entre 2020 et 2021, les deux sous-régions n'ont pas connu de changement dans la note relative au recouvrement des recettes. La sous-composante relative aux mesures s'est améliorée dans les deux sous-régions. Les enquêtes auprès des ménages, les cartes de la pauvreté et les évaluations rapides sont collectées ou menées périodiquement comme prévu pour faire des estimations fiables de la pauvreté. De même, les instruments de suivi et d'évaluation tels que les systèmes de suivi et de contrôle, l'analyse de l'incidence des bénéficiaires ou les évaluations d'impact sont désormais plus susceptibles d'être mis en place et utilisés pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Les informations sur la pauvreté (données sur l'incidence et les tendances) et sur les interventions (décaissements, mise en œuvre et résultats) sont désormais davantage mises à la disposition du public que l'année dernière. Cependant, la sous-composante relative aux priorités et stratégies s'est généralement améliorée en AFW sur la période, mais s'est détériorée dans les pays AFE en général. Les pays qui ont observé des améliorations ont généralement mieux réussi à identifier les groupes ou régions vulnérables dans les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté et les documents stratégiques sectoriels clés. Les priorités de ces pays visent aussi généralement à remédier aux vulnérabilités de ces groupes par des interventions, de politiques ou de programmes budgétisés, articulés au niveau institutionnel et mis en œuvre de manière adéquate, les budgets nationaux reflétant et s'alignant sur les principales priorités et politiques en matière de pauvreté.

Valorisation des ressources humaines

Le critère de valorisation des ressources humaines évalue la qualité des politiques nationales et la contribution des secteurs public et privé en matière de santé et d'éducation.

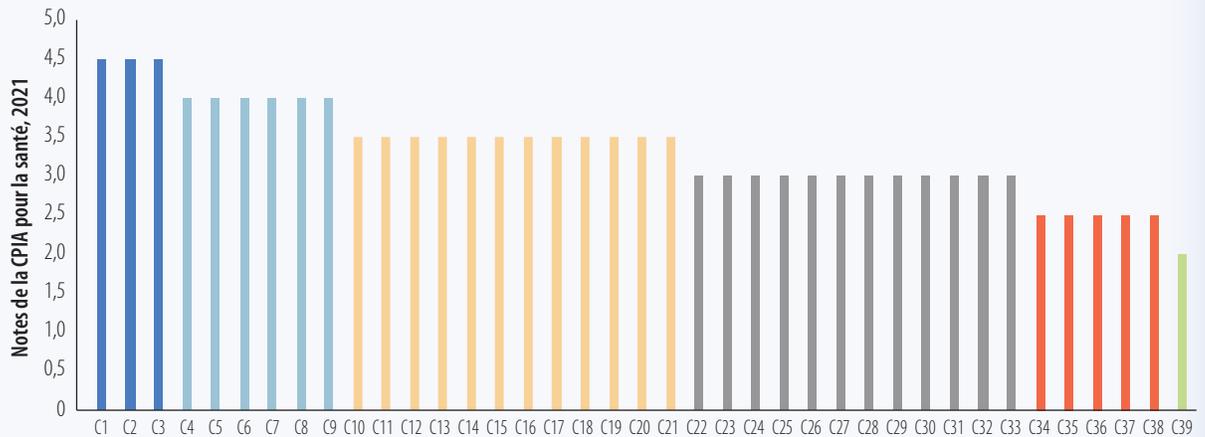
Après une baisse de la note en 2019, la note moyenne du critère de valorisation des ressources humaines s'est stabilisée à 3,5. Quatre pays ont modifié leur note, dont deux en l'augmentant, à savoir le Bénin de 4,0 à 4,5 et la Sierra Leone de 3,5 à 4,0 et deux en la diminuant, à savoir l'Éthiopie et le Sénégal, tous deux passant de 4,5 à 4,0. La révision des notes reflète les progrès réalisés ou la détérioration dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Santé

La note moyenne régionale pour la sous-composante de la santé en 2021 a été de 3,4, un retour au niveau de 2019 après une brève chute à 3,3 en 2020. Au niveau des pays, les notes sont également restées largement les mêmes dans la région. On note une légère augmentation (+0,5) à Madagascar, en Mauritanie, en Sierra Leone et en Somalie, ainsi qu'une légère diminution (-0,5) en Éthiopie et au Sénégal. Les notes de tous les autres pays sont restées les mêmes. Les notes de la plupart des pays se situent dans la moyenne, à 3,0 ou 3,5 (figure C.10). Les pays dont les notes sont supérieures à la moyenne (plus de 3,5) sont le Bénin, le Burundi, le Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Rwanda, la Sierra Leone et le Zimbabwe.

Les notes du critère Santé restent inchangées pour la grande majorité des pays et se situent pour la plupart des pays dans la moyenne, entre 3,0 et 3,5.

FIGURE C.10 : Note de la CPIA pour la sous-composante de la santé



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Les pays qui ont obtenu une note de 4,0 ou plus représentent 23,1 %, soit une baisse de plus de 5 points de pourcentage depuis 2020. Le Rwanda est resté en tête des pays les plus performants. Il a maintenu les progrès significatifs qu'il avait réalisés en matière de couverture des services, d'intendance et de financement de la santé. À l'extrémité inférieure de la distribution, la part des pays ayant obtenu une note de 2,5 ou moins s'élève à 12,8 %, soit une détérioration par rapport aux 11,1 % de 2020. La majorité des pays IDA de la région (64,1 %) ont obtenu des notes comprises entre 3,0 et 3,5 (tableau C.2).

TABLEAU C.2 : Répartition des notes de la CPIA pour la sous-composante de la santé

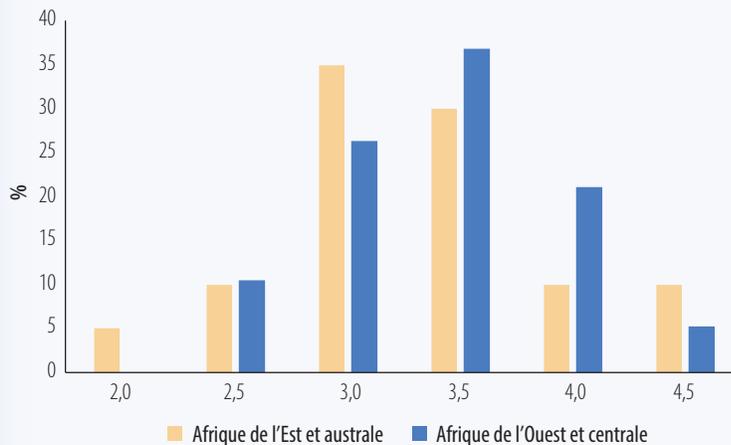
Tranche de note	Part des pays, 2020 (%)	Part des pays, 2021 (%)
4,5	10,4	↑ 7,7
4,0	18,5	↓ 15,4
3,5	32,3	↑ 33,3
3,0	27,7	↑ 30,8
2,5	9,6	↑ 10,3
2,0	1,5	↑ 2,6

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Les notes moyennes des sous-régions AFW et AFE sont restées similaires, l'AFW ayant une note moyenne de 3,4 et l'AFE une note légèrement inférieure à 3,3 (figure C.11). Il est à noter que la sous-région AFW compte davantage de pays dont les notes sont supérieures à 3,5. La sous-région AFE compte davantage de pays se situant dans la moyenne de 3,0.

À l'instar des années précédentes, les pays non fragiles ont en moyenne une meilleure note de la CPIA que les pays fragiles. Les pays non fragiles ont obtenu une note moyenne de 3,6 et les pays fragiles de 3,1, soit une différence d'un demi-point. Pourtant, certains pays fragiles obtiennent de très bons résultats, avec une note de 4,0 ou plus, comme la Gambie, le Burundi et le Zimbabwe. Les notes de la CPIA 2021 révèlent qu'aucun État non fragile n'a enregistré une note inférieure à 3,0 ; au contraire, la majorité de ces pays ont enregistré une note de 3,5. Cela contraste fortement avec les États fragiles, dont la majorité a obtenu une note de 3,0 (figure C.12).

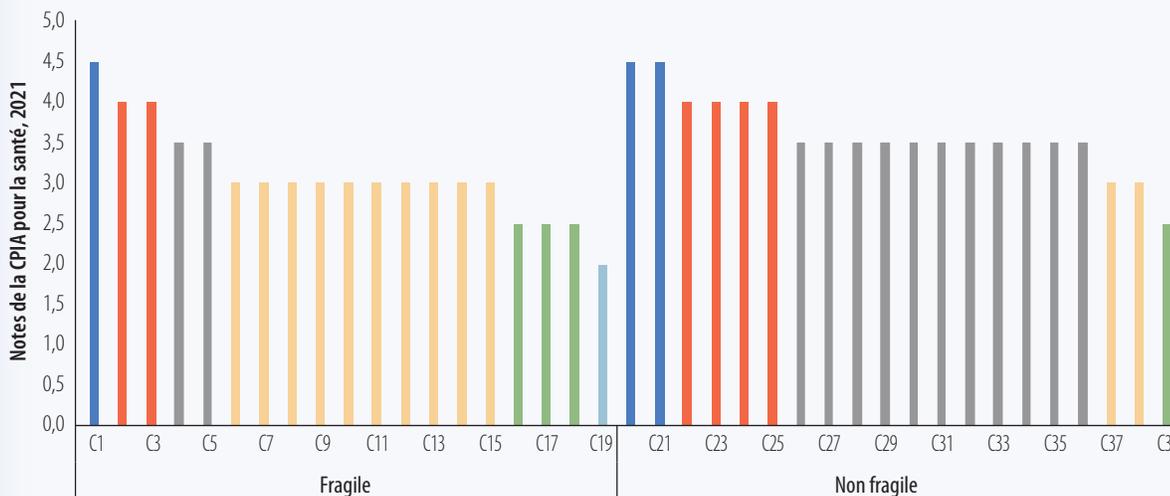
FIGURE C.11 : Notes de la CPIA pour la sous-composante de la santé, par sous-région



Les notes moyennes du critère Santé pour les sous-régions AFW et AFE sont similaires. Davantage de pays de la sous-région AFW ont une note de 3,5 alors que la plupart des pays de la sous-région AFE ont une note de 3,0.

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

FIGURE C.12 : Distribution des notes de la sous-composante de la santé, pays fragiles et non fragiles



Les pays non fragiles ont en moyenne une meilleure note de la CPIA (3,6) que les pays fragiles (3,1).

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

D'une manière générale, les progrès en matière de financement de la santé sont restés lents, soulignant les progrès insuffisants en matière de génération de revenus. Les allocations budgétaires au secteur sont largement basées sur les intrants, avec peu de progrès vers des acquisitions stratégiques. Bien que la disponibilité des données et les systèmes d'information sur la santé se soient quelque peu améliorés dans les programmes de santé, ces gains ne sont pas à la hauteur des promesses nées des innovations apportées aux systèmes d'information qui permettent d'en suivre les couvertures.

La note moyenne de la sous-composante santé (3,4) a été inférieure à celle du groupe sur la valorisation des ressources humaines (3,6). La note de la santé a été supérieure à la note du groupe pour un seul pays (2,5 %). La note a été comparable à la note moyenne du groupe dans 23 pays (59 %), et 15 pays (38,5 %) ont obtenu des notes inférieures à la note du groupe.

Éducation

La sous-composante de l'éducation de la CPIA évalue six aspects caractéristiques de la performance des systèmes d'enseignement primaire et secondaire : stratégie sectorielle, système d'information de gestion de l'éducation, évaluation des apprentissages, enseignants, financement de l'éducation et gestion autonome des écoles. En 2021, la note moyenne de l'éducation est restée à 3,5, sans changement depuis 2014. Les pays IDA de l'AFE ont obtenu une note moyenne de 3,47 pour l'éducation, contre une moyenne de 3,58 pour les pays de l'AFW. La note médiane a été de 3,5 pour

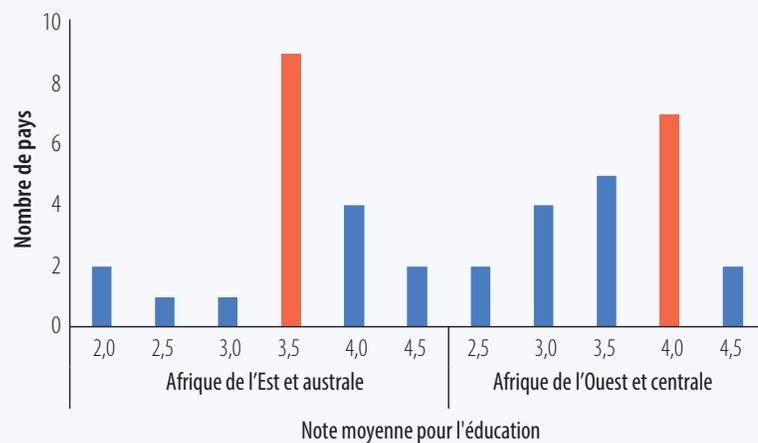
les pays de l'AFE et de l'AFW, la valeur la plus fréquente obtenue par neuf pays de l'AFE. La note la plus fréquente de l'AFW a été de 4, atteinte par sept pays (figure C.13).

En 2021, des écarts importants ont perduré entre les pays fragiles et non fragiles (figure C.14). Parmi les 39 pays examinés, 20 étaient considérés comme fragiles ou touchés par des conflits. Ces pays ont une note moyenne de 3,2 pour la sous-composante de l'éducation. Pour le groupe des 19 pays IDA non fragiles, la note moyenne a été de 3,9. La

différence a été plus faible pour les pays de l'AFE, où la note moyenne pour la sous-composante de l'éducation des pays fragiles a été de 3,1, contre 3,8 pour ceux classés comme non fragiles en 2021. Dans l'AFW, les notes moyennes ont été de 3,2 pour les pays fragiles et de 4,1 pour les pays non fragiles.

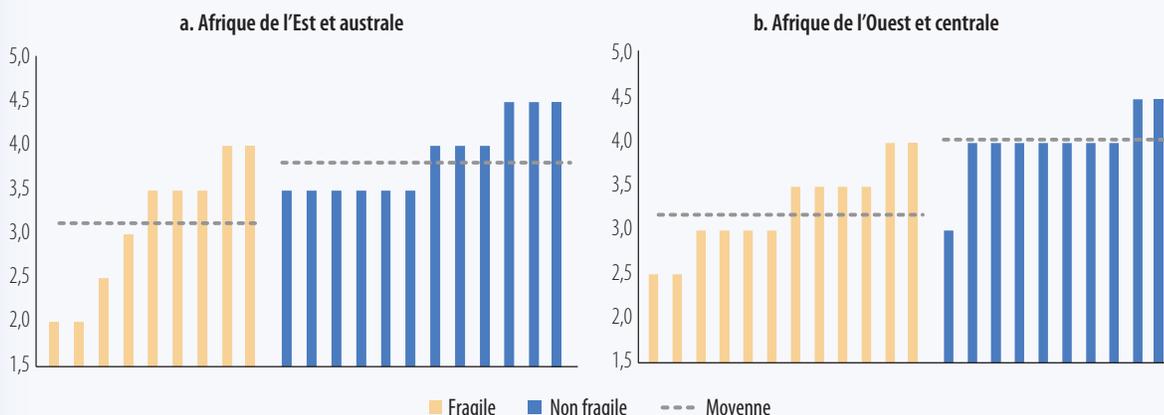
Les notes médianes des sous-régions AFW et AFE pour le critère Éducation sont identiques (3,5).

FIGURE C.13 : Répartition des notes moyennes pour la sous-composante de l'éducation



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

FIGURE C.14 : Répartition des notes pour la sous-composante de l'éducation entre pays fragiles et non fragiles



Source : Base de données de la CPIA, 2022..

Quatre pays ont enregistré des changements dans leur note : La note de l'Éthiopie a augmenté tandis que celles du Bénin, de la Sierra Leone et de la Tanzanie ont augmenté. La baisse de la note de l'Éthiopie reflète les perturbations dans la fourniture des services de base dues au conflit dans une partie importante du pays. La collecte de données sur l'éducation et les évaluations de l'apprentissage ont certes été retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la baisse actuelle est liée aux interruptions de la fourniture de l'éducation et du suivi dans les zones touchées par le conflit dans le pays. Le conflit devrait avoir un impact négatif sur les résultats d'apprentissage et provoquer des besoins augmentés en infrastructures.

Au Bénin, la note de l'éducation a augmenté, car des progrès constants ont été réalisés dans différents aspects. Des évaluations des apprentissages ont été menées régulièrement, aux niveaux national et international, et des politiques et ressources ont été mises en place pour les soutenir. Les données d'évaluation couvrant les 2e et 5e années en français et en mathématiques étaient comparables dans le temps, de même que celles des évaluations nationales. Les résultats de ces évaluations ont été utilisés pour informer la politique en matière d'éducation. Pour améliorer la qualification des enseignants concernés, le gouvernement a offert trois ans de formation continue à tous les enseignants communautaires de l'enseignement primaire. En conséquence, la part des enseignants qualifiés est passée de 45 % en 2006 à 75,1 % en 2020-2021. La formation en cours d'emploi des enseignants du secondaire est terminée. Enfin, des comités de gestion scolaire composés du directeur, des enseignants, des parents et des élèves existent dans tous les établissements scolaires publics et ont une autorité légale sur le budget.

En Sierra Leone, l'amélioration de la note en matière d'éducation est justifiée par la publication régulière et en temps opportun du recensement scolaire annuel, dont les données sont facilement accessibles aux parents, à la société civile, aux décideurs politiques et aux parties prenantes des établissements scolaires. Les données ont été utilisées pour appuyer les établissements scolaires et élaborer des politiques fondées sur des données probantes. En outre, l'État a procédé à un examen du secteur de l'éducation en 2020 d'une part, des consultations avec les principales parties prenantes de l'éducation et les bénéficiaires ont été menées en 2021 d'autre part, et enfin, le nouveau plan sectoriel de l'éducation 2022-2026 a été rédigé et doit être finalisé.

L'augmentation de la note en Tanzanie a reflété l'élaboration du plan de développement du secteur de l'éducation 2023-2027, ancré sur une analyse complète du secteur de l'éducation. Elle a également reconnu la disponibilité de statistiques annuelles sur l'éducation de base pour une politique, une planification et une programmation éclairées en matière d'éducation. La Tanzanie a également mis en place un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité de l'éducation notamment (i) la mise en place d'un système d'alerte précoce qui permettra de suivre les abandons scolaires et leur retour à l'école, (ii) la disponibilité d'un système d'information sur la gestion des compétences pour informer les politiques et les programmes des sous-secteurs de l'enseignement professionnel, technique et supérieur, et (iii) le rapport annuel sur le secteur de l'éducation, qui fournit un résumé des données pour l'ensemble des sous-secteurs.

Protection sociale et emploi

Le critère de la protection sociale et emploi évalue les politiques et programmes de protection sociale et du travail à travers cinq sous-composantes : le système global de protection sociale, les programmes de filets sociaux, les programmes et politiques du marché du travail, la prestation de services locaux et la participation de la société civile aux programmes de développement communautaire, et les programmes de retraite et d'épargne vieillesse. La note moyenne de la région du critère de protection sociale et emploi a été maintenue à 3,0 en 2021. L'augmentation de la note en 2020 avait souligné les efforts entrepris pendant la crise liée à la pandémie par un nombre croissant de gouvernements africains mettant en œuvre des filets sociaux par des transferts monétaires au profit des personnes touchées. Des gains dans les notes globales sont enregistrés aux Comores, au Sénégal et en Zambie. Dans l'ensemble des pays, aucune baisse de la note globale n'a été enregistrée. Six autres pays de la sous-région AFE et trois pays de la sous-région AFW ont connu des ajustements dans les notes de certaines sous-composantes.

La faible différence entre les notes globales moyennes des sous-régions AFW (3,1) et AFE (2,9) est principalement due à une note plus asymétrique pour l'AFE, les pays les plus fragiles et les plus touchés par les conflits se situant à la fin de la répartition, à 2,5 ou moins. En revanche, dans l'AFW, un nombre plus important de pays se situe dans la fourchette moyenne de 3,0 à 3,5. Les pays fragiles – 11 en AFW – ont obtenu une note globale moyenne de 3,0, tandis que les États fragiles et touchés par des conflits – 8 en AFE – ont obtenu une note globale moyenne de 2,4. Par contre, les pays non fragiles de l'AFE ont obtenu une note globale moyenne de 3,4, et les pays non fragiles de l'AFW une note globale moyenne de 3,1. Les pays ayant obtenu une note globale de 4,0 ou plus représentent environ 10 % des pays IDA de la région, à raison de deux dans chaque sous-région⁹.

La stabilité des notes est cohérente avec le développement structurel progressif et les progrès réalisés par les pays dans le secteur de la protection sociale, le système sous-jacent et les politiques et programmes associés. Comme le précise le document de la CPIA, la réalisation de ces progrès inclut des efforts supplémentaires de la part des pays pour i) formuler et déployer leurs visions, politiques et stratégies de protection sociale, ii) parvenir à des configurations institutionnelles appropriées pour administrer les programmes de protection sociale, iii) améliorer la coordination entre les acteurs institutionnels dans l'espace de protection sociale, iv) renforcer les capacités institutionnelles, v) mettre en place des composantes essentielles de l'architecture de protection sociale (y compris les registres sociaux), vi) ajuster des combinaisons de programmes et de services – assistance sociale, assurance sociale, programmes actifs du marché du travail et services sociaux – pour répondre aux multiples contraintes auxquelles les populations cibles sont confrontées pour améliorer leur bien-

9 Cabo Verde et le Nigéria en AFW et le Rwanda et la Tanzanie en AFE.

être, et vii) élargir la portée des programmes et services essentiels. Si les orientations sont judicieuses, le rythme et la qualité des efforts sont souvent insuffisants.

Néanmoins, la période couverte par les notes CPIA représente une période très dynamique, marquée par diverses crises, notamment la pandémie de COVID-19, des sécheresses, des invasions de criquets, des conflits nouveaux ou aggravés, et l'insécurité alimentaire découlant de la hausse des prix des denrées alimentaires. Au cours de cette période, de nombreux pays ont réagi à ces crises en ajustant radicalement leurs programmes de protection sociale selon différentes dimensions, notamment en élargissant la couverture démographique des programmes d'aide sociale et en offrant des transferts supplémentaires. Ces crises ont donné une forte impulsion aux pays pour i) améliorer la résistance aux chocs et la réactivité aux chocs de leurs systèmes de protection sociale, ii) renforcer les liens et les complémentarités entre les réponses humanitaires et de développement, iii) fournir des transferts numériques en espèces, et iv) explorer de nouvelles façons de cibler rapidement les populations ayant besoin d'aide.

Des cas spécifiques de pays offrent des illustrations concrètes d'évolutions structurelles clés ainsi que de développements provoqués par la crise dans le secteur de la protection sociale en Afrique. Un registre social national complet peut s'avérer utile pour une réponse rapide aux situations de crise, et de nombreux pays ont investi dans ce domaine. La note globale du Sénégal en 2021 a été relevée à 4,0, principalement en raison de l'institutionnalisation du Registre social national en 2021 en tant qu'outil de ciblage central pour les programmes sociaux dans tous les secteurs, avec des progrès évidents vers la mise en place de programmes de protection sociale à grande échelle. Le Registre social national dispose de données actualisées dans 12 des 14 régions du pays et couvre 540 000 ménages, soit environ 30 % de la population. En outre, le Fonds autonome de solidarité nationale a été créé par décret en août 2021 pour apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence pour les personnes en détresse, les sinistrés et les personnes déplacées. En plus d'être utilisé pour le programme national de transferts monétaires, le Registre social national sert d'outil de ciblage pour d'autres programmes. En Zambie, le gouvernement met en place un nouveau logiciel de registre dans le cadre du Système intégré d'information sur la protection sociale de la Zambie. De même, les Comores ont établi un registre social par un décret gouvernemental en 2020 et ont utilisé le système d'information de gestion des programmes de filets sociaux pour élargir la taille de la population vulnérable enregistrée en 2022.

Les pays renforcent leurs systèmes de prestation de protection sociale adaptative en s'appuyant sur les technologies numériques. Aux Comores, les améliorations apportées au système global de protection sociale et aux indicateurs des programmes de filets sociaux ont contribué à faire passer la note du pays sur ce critère de 2,0 en 2020 à 2,5 en 2021. En incluant les bénéficiaires d'un appui dans le cadre de la relance post-COVID-19, la couverture est passée à 49 % des personnes pauvres, et 75 % des bénéficiaires ont reçu des transferts monétaires par voie numérique en 2021. À l'échelle mondiale, un total de 107 programmes a permis de toucher 763 millions de personnes par des transferts monétaires numériques, dont seulement 5 millions dans les pays à faible revenu¹⁰. D'autres innovations sont remarquées en Afrique subsaharienne dans l'utilisation de la technologie pour identifier et enregistrer les bénéficiaires. Parmi les bénéficiaires de transferts monétaires dans le cadre de programmes soutenus par la Banque mondiale dans 36 pays d'Afrique subsaharienne, 66 % reçoivent désormais des transferts numériques sous une forme ou une autre (bien qu'ils soient encore en retard par rapport à d'autres régions du monde en ce qui concerne le ratio et la gamme d'options numériques proposées)¹¹.

10 U. Gentilini, « Cash Transfers in Pandemic Times : Evidence, Practices, and Implications from the Largest Scale Up in History », Banque mondiale, Washington, DC (2022).

11 Dossier de synthèse de D. Malpass sur les transferts numériques.

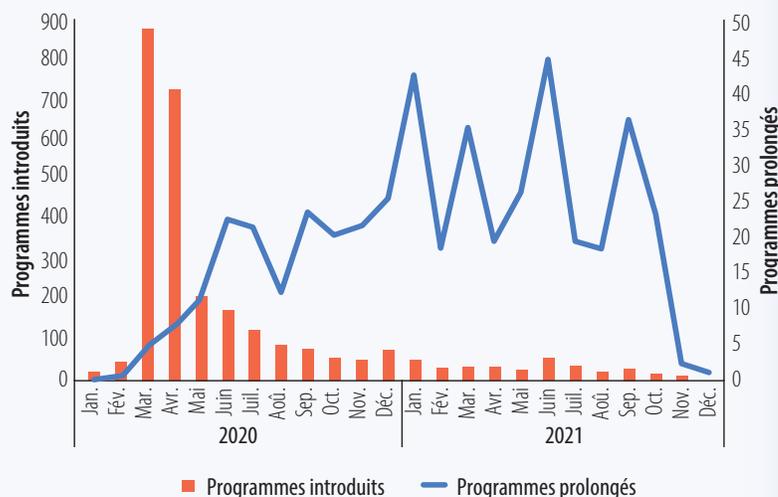
Pour consolider les progrès récents vers des systèmes de protection sociale plus efficaces et intégrer les innovations récentes, les pays doivent renforcer le financement de la protection sociale afin d'étendre la couverture de la population et d'améliorer la réactivité aux chocs. La note moyenne de la Zambie sur ce critère est passée de 2,5 en 2020 à 3,0 en 2021, en raison de progrès majeurs dans l'augmentation de la couverture des programmes de protection sociale en 2021, avec des engagements encore plus importants dans le budget national de 2022. Le programme phare de filets sociaux, le Social Cash Transfer, a été étendu pour atteindre environ 25 % de la population à la fin de 2021, avec l'objectif d'atteindre 50 % des personnes pauvres à la fin de 2022. En effet, le gouvernement (avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds internationaux) a doublé son allocation budgétaire au programme de transferts monétaires sociaux pour atteindre 0,63 % du PIB en 2022. L'augmentation de la valeur des transferts en espèces est une avancée majeure du gouvernement, qui renforce le dynamisme du principal programme de filets sociaux pour suivre l'inflation des prix. Au Sénégal, le programme phare de transferts monétaires (Programme de bourses de sécurité familiale) couvre 300 000 ménages bénéficiaires à l'échelle nationale, financé par le budget propre du gouvernement. Des engagements de financement et une exécution budgétaire soutenue seront essentiels pour maintenir ces acquis.

Si l'on fait un zoom arrière à partir d'exemples spécifiques de pays vers l'ensemble de la région dans une perspective globale, au cours de la deuxième année de la pandémie, l'expansion sans précédent des programmes de filets sociaux de sécurité à travers l'Afrique s'est poursuivie dans de nombreux pays. Début janvier 2022, plus de 3 800 mesures de protection sociale et de travail dans le monde avaient été planifiées ou mises en œuvre par 223 économies en réponse à la

pandémie, dont 45 en Afrique subsaharienne¹². Sur la base des systèmes de réponse aux chocs introduits dans la phase initiale, nombre de pays, y compris en Afrique, ont été en mesure de maintenir la réponse de protection sociale, avec le soutien des partenaires de développement (figure C.15).

Dans le cadre de la protection sociale en Afrique subsaharienne, l'accent a de plus en plus été mis sur les travailleurs du secteur informel et les zones urbaines. Tandis que le sous-continent était aux prises avec diverses crises, les critères de la CPIA sur les programmes et politiques du marché du travail et

FIGURE C.15 : Mesures de protection sociale introduites et prolongées, par mois, 2020-2021



Source : U. Gentilini, M. B. A. Almenfi, T. M. M. Iyengar, Y. Okamura, J. A. Downes, et al., "Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures," Banque mondiale, Washington, DC (2 février 2022).

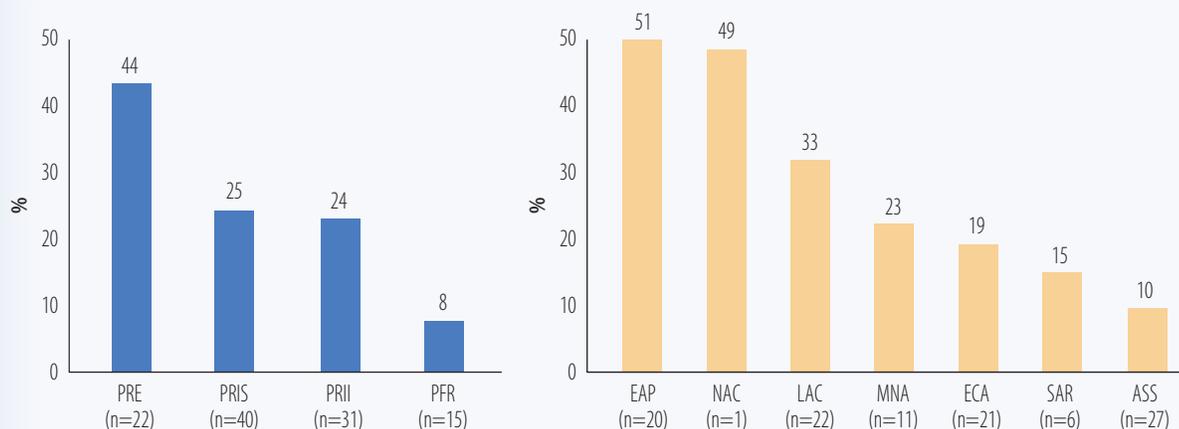
les programmes de retraite et d'épargne vieillesse n'ont pas connu beaucoup de mouvement. Néanmoins, les programmes de filets sociaux se sont développés afin de s'attaquer aux nouvelles sources de vulnérabilité des groupes de population touchés. Les personnes nouvellement pauvres sont probablement celles qui vivent dans les zones urbaines et qui travaillent dans les services

¹² U. Gentilini, M. B. A. Almenfi, T. M. M. Iyengar, Y. Okamura, J. A. Downes, et al., "Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures," Banque mondiale, Washington, DC (2 février 2022).

informels, notamment la construction et l'industrie légère. Parmi les 48 programmes de protection sociale mis en place en Afrique en réponse à la pandémie, 24 se sont concentrés sur les populations urbaines ou périurbaines et 13 sur les populations tant urbaines que rurales. L'accent mis sur les programmes d'inclusion économique et les travailleurs du secteur informel dans les zones urbaines, ainsi que sur le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre, devrait se poursuivre pendant la phase de reprise après la pandémie.

Les transferts en espèces, qui constituent la forme privilégiée de mesure de riposte à la pandémie, ont connu une expansion exponentielle, mais la couverture en Afrique reste faible par rapport à la population. En 2020-2021, les transferts en espèces ont touché 1,36 milliard de personnes, c'est-à-dire qu'une personne sur six dans le monde a reçu au moins un paiement de transfert en espèces. Environ la moitié de la population de l'Asie de l'Est et de l'Amérique du Nord a été couverte, tandis qu'environ un dixième de celle de l'Afrique l'a été (figure C.16).

FIGURE C.16 : Couverture des transferts monétaires, par groupe de revenu du pays et par région (en % de la population).



Les transferts monétaires, en tant que mesure privilégiée de réponse à la pandémie, ont connu une progression exponentielle mais leur utilisation reste faible en Afrique, avec seulement environ 10 % de la population couverte.

Source : U. Gentilini, M. B. A. Almenfi, T. M. M. Iyengar, Y. Okamura, J. A. Downes, et coll., « Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures », Banque mondiale, Washington, DC (2 février 2022).

Note : EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; PRE = Pays à revenu élevé ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; PFR = Pays à faible revenu ; PRII = Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; MNA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; NAC = Amérique du Nord ; SAR = Asie du Sud ; ASS = Afrique subsaharienne ; PRIS = Pays à revenu intermédiaire supérieur.

Néanmoins, dans nombre de pays, le secteur de la protection sociale et son développement restent très dépendants des bailleurs de fonds pour ce qui est du financement extérieur – cette dépendance a concerné la réponse apportée à diverses crises par la protection sociale dans de nombreux pays. Alors que de nombreux pays connaissent une détérioration significative de leur santé budgétaire (résultant de fortes réductions des revenus et de fortes augmentations des dépenses de crise), les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience à long terme de l'ensemble des dépenses publiques deviennent plus urgents, afin de créer un espace fiscal pour les dépenses dans les programmes de lutte contre la pauvreté. En complément, il est toujours nécessaire d'améliorer l'efficience et l'efficacité des dépenses dans le secteur de la protection sociale, en améliorant le ciblage et en optimisant la combinaison et la durée des prestations et des services fournis aux bénéficiaires. Bien que de nature largement temporaire, la réponse marquée des pays en matière de protection sociale à diverses crises peut s'avérer catalytique, contribuant à des améliorations plus permanentes des systèmes et programmes de protection sociale dans tous les pays, en vue de parvenir à une plus grande équité, à de meilleures possibilités et à une plus grande résilience en Afrique.

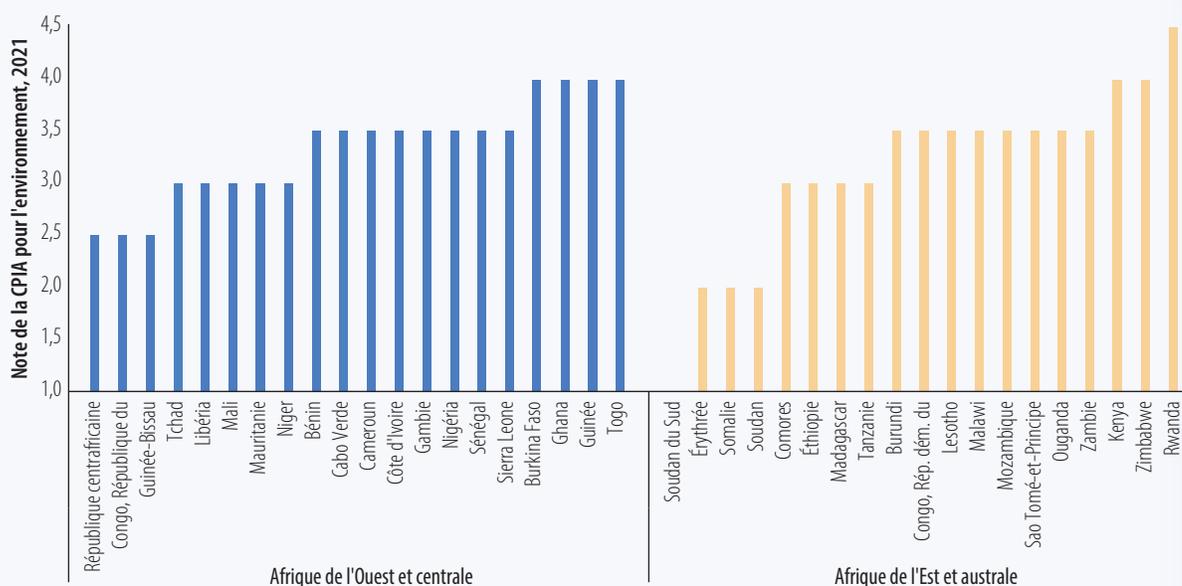
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique

Le critère de durabilité écologique ou environnement et gestion des ressources naturelles (EGRN) de la CPIA s'appuie sur un outil de notation standard qui mesure i) le caractère adéquat et la mise en œuvre de politiques concernant une gamme de sujets environnementaux : pollution de l'air, pollution de l'eau, déchets solides et dangereux, ressources en eau douce, ressources marines et côtières, gestion des écosystèmes et de la biodiversité, ressources commerciales renouvelables (principalement les forêts et la pêche), ressources commerciales non renouvelables (principalement les minéraux) et changement climatique, ii) la force des systèmes institutionnels pluridisciplinaires, notamment la qualité et l'efficacité du système d'évaluation d'impact environnemental et un ensemble de facteurs de gouvernance environnementale, à savoir l'accès à l'information, la participation, la coordination intersectorielle et la redevabilité.

La note du critère EGRN est retombée à sa note de 3,2 depuis 2014, après une hausse à 3,3 en 2020. Le manque d'application de nombreuses lois environnementales dans la région a causé cette baisse. Avec une note de 4,5, le Rwanda est resté en tête de ce classement, suivi de six pays notés 4 (figure C.17)¹³. L'écart entre les deux sous-régions a persisté en 2021, l'AFW (3,3) dépassant l'AFE (3,1). Les pays fragiles ont continué d'avoir du mal à respecter les pratiques environnementales internationales, avec une note de 2,9 contre 3,6 pour les pays non fragiles. Cette différence de note est plus évidente en AFE (0,7 point) qu'en AFW (0,4 point). Tandis que les pays non fragiles de toutes les sous-régions ont obtenu des notes similaires, les États fragiles ont obtenu des notes qui diffèrent de façon importante entre les sous-régions, l'AFW (3,1) devançant l'AFE (2,8). Les notes individuelles des pays de l'AFW s'échelonnent de 2,5 à 4, avec 85 % des pays (17 sur 20) obtenant les notes les plus élevées de la sous-région, soit 3,0 à 4 (figure C.18). Pour ce critère, les notes de 3.0 à 4.0 indiquent généralement que le pays concerné s'est doté de politiques environnementales

La note moyenne pour le critère Durabilité écologique baisse légèrement en raison de la faible application des nombreuses lois sur l'environnement.

FIGURE C.17 : Répartition pour les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique, par sous-région et par pays



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

13 Les pays ayant obtenu une note de 4 sont le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Togo et le Zimbabwe.

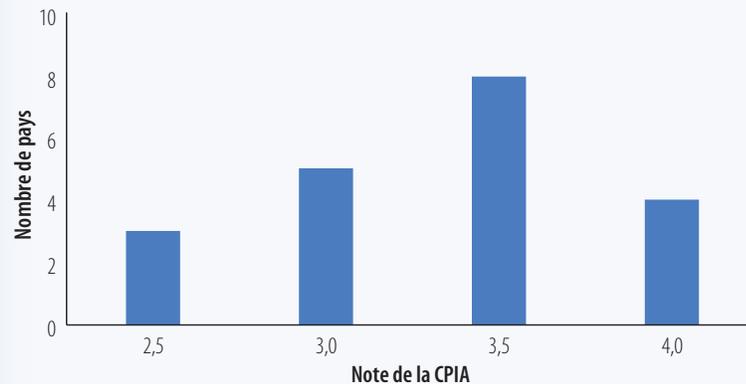
relativement complètes, mais qu'il existe un décalage entre ces politiques et leur mise en œuvre.

En 2021, la note du Kenya est passée de 3,5 à 4 et celle de la Sierra Leone de 3 à 3,5. L'amélioration de la performance en EGRN en 2021 pour le Kenya s'explique par les progrès réalisés aussi bien dans le contexte institutionnel que pour les sujets environnementaux. Des réglementations et des politiques pertinentes sont

en vigueur. Toutefois, le gouvernement doit consacrer davantage d'efforts à la mise en œuvre et à l'application des mesures. L'amélioration de la note de la Sierra Leone s'explique par les progrès réalisés dans la qualité et l'efficacité du système d'évaluation environnementale. En outre, des progrès ont été réalisés en matière de gestion environnementale dans les domaines de la pollution atmosphérique, des déchets solides et dangereux, des ressources marines et côtières et des ressources commerciales renouvelables.

En revanche, les notes sont passées entre 2020 et 2021 de 4 à 3,5 pour la Côte d'Ivoire et de 3,5 à 3 pour l'Éthiopie, le Mali et le Niger. Après une amélioration considérable dans la mise en œuvre des politiques et des lois liées au critère EGRN, la Côte d'Ivoire a reculé en 2021. Cela suggère que la partie relative au contexte institutionnel du critère est restée inchangée pendant que les sujets environnementaux ont enregistré des performances insuffisantes. Il s'est agi notamment de la gestion de la pollution atmosphérique, des déchets solides et dangereux, des ressources marines et côtières, de l'écosystème et de la biodiversité, des ressources commerciales renouvelables et de la gestion du changement climatique. En Éthiopie, l'application des politiques environnementales existantes n'est pas bien coordonnée entre les ministères responsables et les organismes régionaux et locaux, et les responsabilités se chevauchent souvent entre les organisations. En outre, la coordination intersectorielle, y compris l'application des politiques et proclamations environnementales existantes, a été affectée par la situation actuelle de volatilité et de fragilité. Les sujets environnementaux qui ont pris du retard sont l'écosystème et la biodiversité, les ressources renouvelables commerciales et la gestion du changement climatique. Au Mali, aucune amélioration substantielle n'a été réalisée depuis l'année dernière en matière d'accessibilité à l'information. Le pays a également connu une faible participation du public en raison de l'inadéquation du système d'enregistrement et d'archivage. Étant donné que la réglementation sur la pollution de l'air fait toujours défaut au Niger, la gestion de cette pollution reste une priorité parmi les questions environnementales. En effet, le premier problème auquel le pays est confronté est un manque de données sur la pollution atmosphérique. Le deuxième concerne la qualité de l'air du pays considérée comme l'une des plus mauvaises d'Afrique. Le troisième est que les questions de pollution atmosphérique sont peu discutées dans les réunions politiques et institutionnelles nationales et régionales.

FIGURE C.18 : Répartition des notes moyennes pour l'environnement et gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et centrale



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Les notes respectives des pays de la sous-région AFW s'étalent de 2,5 à 4 et 60 % des pays obtiennent une note de 3,5 ou supérieure.

On observe 45 changements distincts sur les 14 critères de performance, dont 27 sont positifs. Les domaines dont les notes ont progressé en 2021 sont la qualité et l'efficacité des évaluations environnementales, la pollution atmosphérique, les ressources marines et côtières et les changements climatiques. La note moyenne pour l'accès à l'information, la participation du public et la qualité et l'efficacité des évaluations environnementales était le plus élevé (3,8), tandis que la note moyenne pour les ressources marines et côtières et la pollution atmosphérique était le plus faible (2,8).

Dans l'ensemble, les performances relatives des 14 paramètres du critère de l'EGRN ont été similaires à certains égards et différentes à d'autres, par rapport aux années précédentes :

- Les indicateurs institutionnels (redevabilité, accès du public à l'information, participation, évaluation environnementale et coordination), avec une note moyenne de 3,7, ont continué à être plus performants que les sujets environnementaux qui ont obtenu une note moyenne de 3,3.
- En 2021, les mesures sectorielles les plus performantes ont concerné les écosystèmes et la biodiversité (note moyenne de 3,7), ainsi que le changement climatique (note moyenne de 3,6).
- Les quatre pays les plus performants en 2021, avec une note de 4,0, ont été le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée et le Togo.
- Les pays avec les notes les plus faibles sont restés la République centrafricaine, la République du Congo et la Guinée-Bissau. La République centrafricaine et la République du Congo sont toujours en proie à des conflits, tandis que la Guinée-Bissau est confrontée à une forte fragilité institutionnelle et sociale.

Les pays se remettent lentement de la pandémie de COVID-19, tout en faisant face à de nombreux défis. Des plans récemment approuvés par la Banque mondiale pour financer des projets de gestion durable des paysages ont été adoptés au Burkina Faso, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigéria. Ces plans donnent la priorité à une reprise « verte », qui pourrait contribuer à atténuer les effets négatifs de la COVID-19 sur la pauvreté, les conflits et la gestion du changement climatique, tout en améliorant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les projets apporteront probablement un soutien aux communautés, avec des possibilités plus inclusives.

En outre, les stratégies de croissance « verte » peuvent aider à poursuivre une gestion durable des ressources naturelles, notamment les océans, les terres et les forêts. Des voies « propres » peuvent conduire à un environnement à faible pollution et faibles émissions pour un air, une eau et des océans plus propres. Les pays de la région doivent se concentrer sur de futurs programmes qui intégreront une stratégie de développement à faibles émissions, un financement innovant des énergies renouvelables, une agriculture intelligente face au climat et des villes à faibles émissions de carbone. Les stratégies « résilientes » conduiront à la résilience climatique en améliorant la gestion des zones côtières et la préparation aux catastrophes naturelles, et en favorisant l'agriculture intelligente face au climat.

GROUPE D : GESTION DU SECTEUR PUBLIC ET INSTITUTIONS

Le groupe D, également désigné groupe de la gouvernance, couvre les questions de gouvernance et de capacité du secteur public, à savoir les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes, la qualité de l'administration publique, ainsi que la transparence, la redevabilité et la corruption dans le secteur public.

APERÇU

Les cicatrices persistantes laissées par les effets de la pandémie de COVID-19 sur les pays à faible revenu, notamment les pays africains éligibles à l'IDA, ont affecté la capacité des gouvernements à répondre à des défis croissants. Parmi la liste de leurs priorités de développement, les gouvernements doivent se concentrer en tout premier lieu sur la gouvernance du secteur public, la lutte contre la corruption et la nécessité de mobiliser des ressources. Pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable, la qualité de la gouvernance du secteur public est d'une importance capitale. Par exemple, elle joue un rôle primordial dans la détermination de la fourniture de biens et de services de base, un outil politique essentiel pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. En effet, une mauvaise gouvernance fausse l'allocation des ressources, nuit à la fourniture de biens et de services publics et compromet le climat des affaires tout en favorisant la corruption, les activités de recherche de rente et la captation de l'État, des facteurs qui ralentissent la croissance et exacerbent les inégalités. Dans le cadre d'une mauvaise gouvernance, les entreprises seront probablement peu motivées à intégrer certains secteurs et à innover si les droits de propriété ne sont pas bien définis et appliqués. De fait, les investissements nationaux et étrangers seront limités. De nombreuses données empiriques soulignent l'importance d'une gouvernance forte comme base d'une croissance inclusive et durable¹⁴.

Au lendemain de la pandémie de COVID-19, le secteur public et les institutions de gouvernance de la région ont été confrontés au défi majeur de répondre à des besoins accrus en matière de prestation de services publics, ce qui a sérieusement mis à l'épreuve leur résistance aux chocs. Particulièrement dans les pays IDA les plus pauvres, de nombreuses institutions du secteur public de la région qui ne fonctionnaient déjà pas de manière optimale avant la crise¹⁵, n'ont pas pu répondre de manière adéquate aux pressions accrues exercées sur la prestation de services publics, notamment dans leur réponse à la crise de santé publique. En effet, la faiblesse des systèmes d'administration publique, en particulier dans les domaines des filets sociaux et de la santé, ainsi qu'un manque de capacités technologiques, limitées par des systèmes de gestion financière inadéquats et une pénurie de personnel qualifié, ont diminué la résistance aux chocs des institutions publiques et leurs capacités en matière de prestation de services publics.

La pression exercée sur la gestion du secteur public et les institutions s'est traduite par la faiblesse persistante de la note moyenne du groupe D, qui est restée à 2,9 pour la région Afrique en 2021, soit au même niveau que les deux années précédentes, de sorte qu'il accuse un retard par rapport à tous les autres groupes. Les notes moyennes de chacun des cinq critères du groupe D ont dans

14 Ivanyna, M. et A. Salerno. 2021. «Governance for Inclusive Growth ». Document de travail du FMI 21/98. Fonds monétaire international, Washington, DC. Doumbia D. «The Quest for Pro-Poor and Inclusive Growth: The Role of Governance », Applied Economics 51 (16, 2019) : 1762-83.

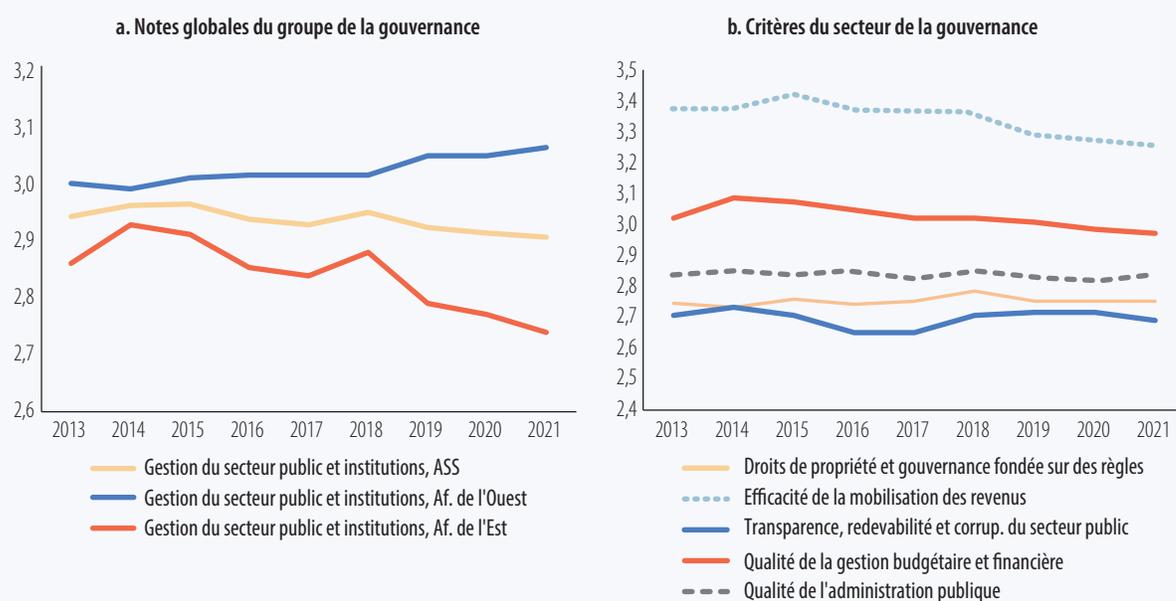
15 Avant la pandémie, les services publics de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement étaient déficients dans de nombreux pays africains. Voir Africa Region: A Framework for Operational Response to the COVID-19 Pandemic and Global Crisis (Washington, DC: Banque mondiale, avril 2020).

l'ensemble été similaires à leurs niveaux de 2020 (figure D.1). En outre, le critère transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public a continué d'afficher la note moyenne la plus faible du groupe gouvernance. Il est suivi par le critère de droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles et par le critère de qualité de l'administration publique. Le critère d'efficacité de la mobilisation des recettes et celui de la qualité de la gestion budgétaire et financière ont obtenu les notes moyennes les plus élevées. Toutefois, leur tendance est à la baisse et un nombre relativement plus important de pays ont connu pour ces critères une diminution plutôt qu'une augmentation de leurs notes.

Bien que les notes moyennes du groupe D de la gouvernance soient restées inchangées, il existe des différences de performance significatives entre les sous-régions et entre les pays fragiles et non fragiles. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW) a obtenu de meilleures notes que la sous-région de l'Afrique de l'Est et australe (AFE) (figure D.1), avec une différence qui augmente lentement, indiquant la variété des niveaux de résilience et de capacité des pays à s'adapter et à offrir des services publics. La note moyenne régionale de 2,9 du groupe D résulte d'une note maintenue de 3,1 pour l'AFW, supérieure à celle de 2,7 pour l'AFE. Bien que cette avance concerne la plupart des critères du groupe D de la gouvernance, elle est particulièrement marquée pour le critère de qualité de la gestion budgétaire et financière, tandis que l'écart de performance a été faible sur l'efficacité de la mobilisation des recettes (figure D2).

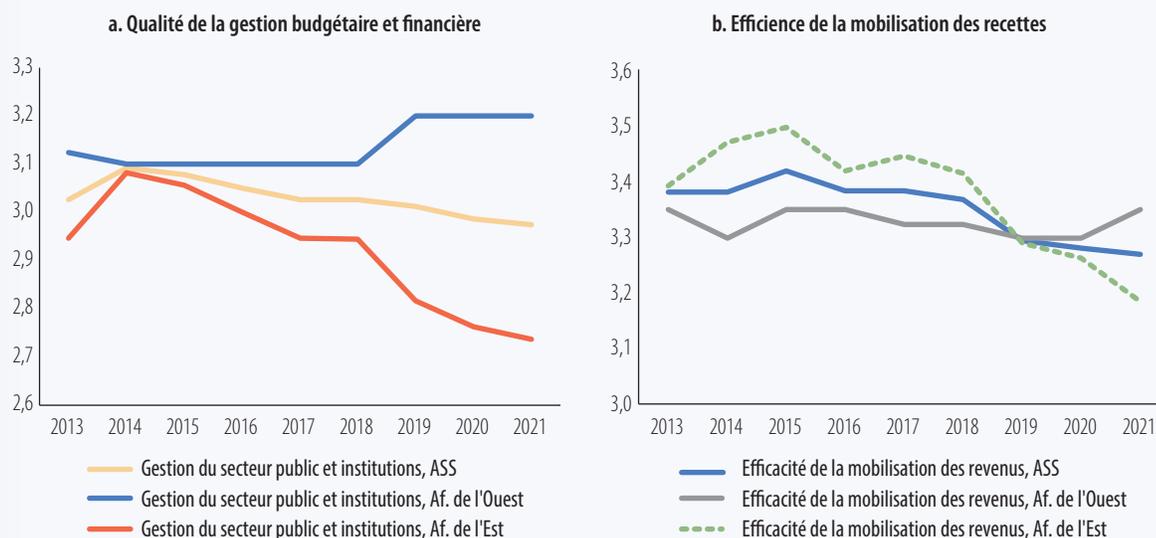
(a) Bien que la note moyenne pour le groupe de la gouvernance reste inchangée, des variations considérables existent entre les sous-régions. Les pays de l'AFW surpassent leurs homologues de l'AFE. (b) Les notes moyennes pour chacun des cinq critères du groupe D sont globalement stables.

FIGURE D.1 : Tendances des notes globales du groupe de la gouvernance par sous-région et par critère



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

FIGURE D.2 : Tendence des critères de la qualité de la gestion budgétaire et financière et de l'efficacité de la mobilisation des recettes



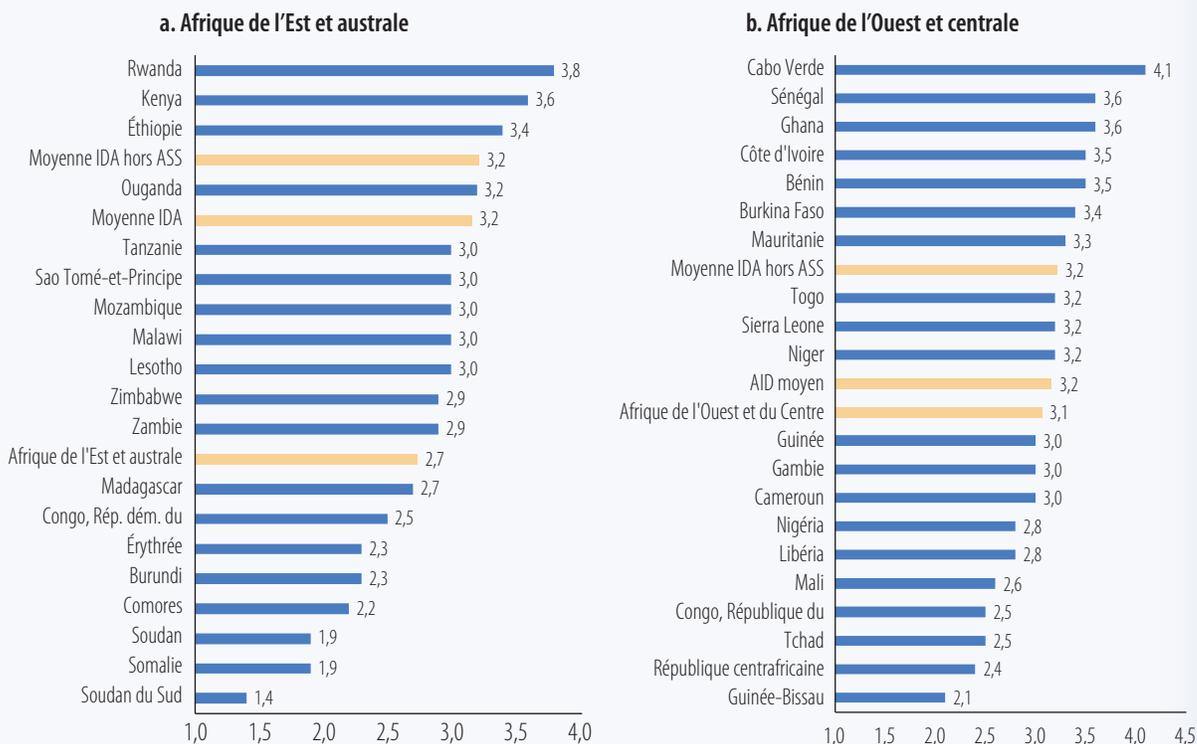
(a) Les pays de l'AFW affichent de meilleures performances que les pays de l'AFE dans les différents critères du groupe D. (b) L'écart de performance entre les sous-régions est faible pour le critère Efficacité de la mobilisation des recettes.

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

La note moyenne de l'AFW pour le groupe D de gestion et institutions du secteur public a non seulement été supérieure à celle de l'AFE, mais elle s'est également améliorée et a comblé l'écart avec la note moyenne de tous les pays IDA, qui s'est élevé à 3,2 en 2021 (figure D3). Les pays de l'AFW ont devancé tous les pays IDA, y compris ceux des autres régions, en matière de gestion budgétaire et financière et de qualité de l'administration publique. Les pays de l'AFW s'en sortent comparativement mieux que les pays de l'AFE, dans la région (figure D4).

La note moyenne de la sous-région AFW pour le critère Gestion et institutions du secteur public dépasse la note des pays de l'AFE et IDA.

FIGURE D.3 : Note moyenne du groupe de la gestion du secteur public, par sous-région

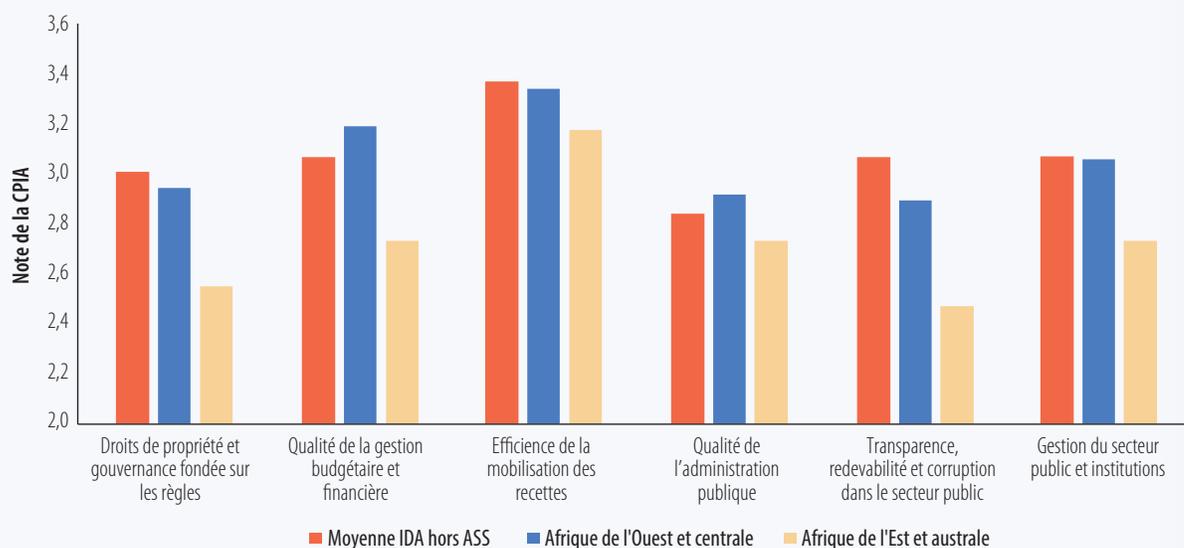


Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note: IDA = Association internationale de développement ; SSA = Afrique subsaharienne.

Les pays de l'AFW dépassent tous les pays IDA pour les critères Qualité de la gestion budgétaire et financière et Qualité de l'administration publique.

FIGURE D.4 : Comparaison des performances de l'Afrique subsaharienne en matière de gouvernance du secteur public avec celles des autres pays IDA



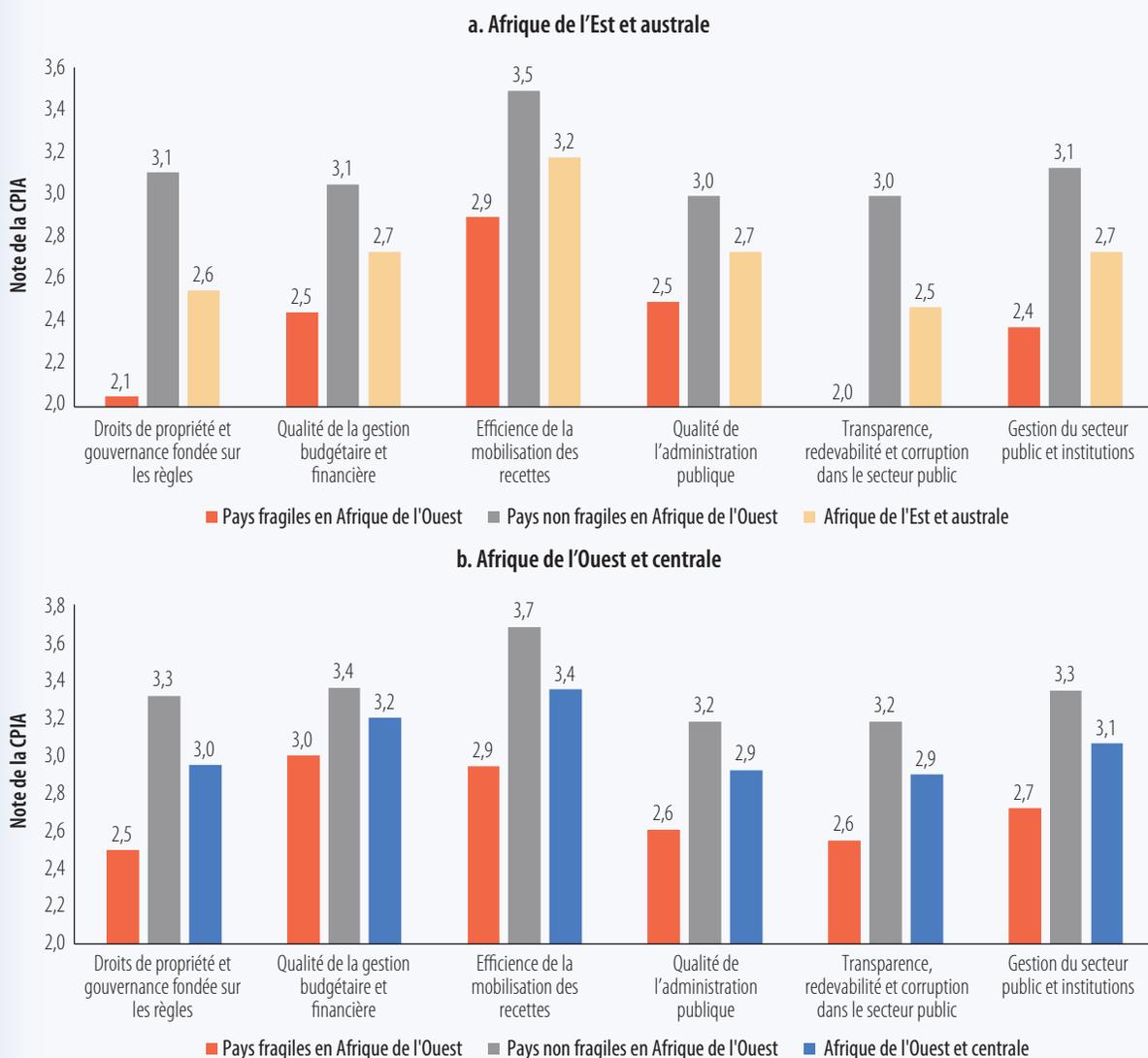
Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note: IDA = Association Internationale de développement

La sous-performance de la région Afrique dans le groupe gestion et institutions du secteur public ou groupe de la gouvernance semble être due en grande partie aux faibles notes des pays fragiles, les sous-régions AFW et AFE ont toutes deux affichées une gouvernance considérablement faible dans les pays fragiles par rapport aux pays non fragiles (figure D.5). La note moyenne de gouvernance a été de 2,4 pour les pays fragiles de l'AFE et de 2,7 pour ceux de l'AFW. Les notes de gouvernance des pays fragiles de l'AFE ont particulièrement été faibles pour le critère relatif aux droits de propriété et à la gouvernance fondée sur des règles, ainsi qu'à celui de la transparence et la recevabilité. Les pays fragiles de l'AFW ont également été confrontés à des défis importants. Si les notes de gouvernance des pays fragiles de l'AFW sont généralement plus élevées que celles des pays fragiles de l'AFE, elles sont nettement inférieures aux notes moyennes des pays non fragiles. Ces résultats soulignent la nécessité d'accompagner les réformes de la gestion du secteur public et des institutions dans les pays fragiles de la région, notamment dans la sous-région de l'AFE.

FIGURE D.5 : La fragilité reste un sérieux problème et un obstacle majeur pour la région, affaiblissant les droits de propriété et favorisant la corruption

Les pays fragiles contribuent largement aux mauvais résultats du groupe de la gouvernance.



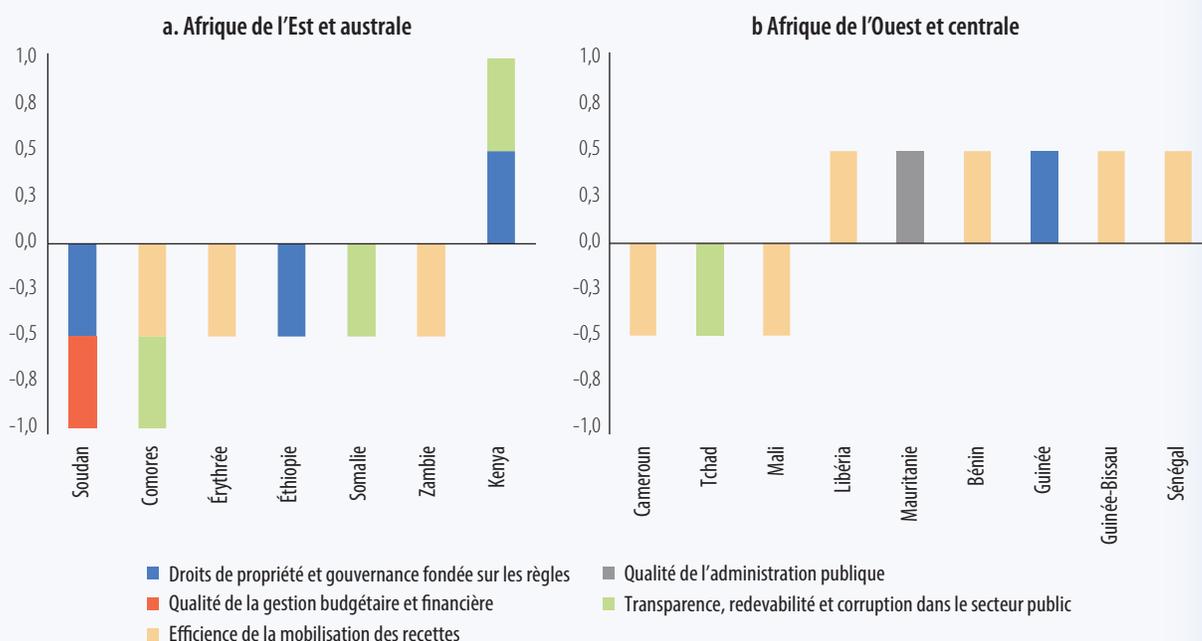
Source : Base de données de la CPIA, 2022.

Note: AFE = Afrique de l'Est et australe; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale.

Neuf pays de la sous-région AFW ont vu leur note moyenne pour le groupe de la gouvernance évoluer en 2021. Six pays ont enregistré une augmentation de 0,5 de leur note moyenne, tandis que trois pays ont enregistré une diminution (figure D.6). En revanche, dans l'AFE, sept pays ont connu une évolution de leur note moyenne en 2021, dont des diminutions pour six pays et une augmentation pour le Kenya (figure D.6). La plupart des changements de note se sont portés sur le critère de l'efficacité de la mobilisation des recettes, qui a enregistré quatre hausses et cinq baisses, et sur le critère de la transparence, redevabilité et corruption, qui a enregistré une hausse et trois baisses (tableau D.1).

(a) En 2021, la note moyenne du groupe de la gouvernance évolue pour 7 pays de l'AFE, la plupart à la baisse. (b) 6 des 9 pays de l'AFW enregistrent une évolution avec une note en hausse.

FIGURE D.6 : Évolution des notes de gouvernance CPIA, par pays



Source : Base de données de la CPIA, 2022.

TABLEAU D.1 : Évolution des notes moyennes du groupe D, par critère, 2021

Critère	Hausses	Baisses
Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles	Guinée, Kenya	Éthiopie, Soudan
Qualité de la gestion budgétaire et financière		Soudan
Effizienz de la mobilisation des recettes	Bénin, Guinée-Bissau, Libéria, Sénégal	Cameroun, Comores, Érythrée, Mali, Zambie
Qualité de l'administration publique	Mauritanie	
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	Kenya	Comores, Somalie, Tchad
Évolution des notes du groupe D	Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mauritanie, Sénégal.	Cameroun, Comores, Érythrée, Éthiopie, Mali, Somalie, Soudan, Tchad, Zambie

Source : Base de données de la CPIA, 2022.

ANALYSE DES CRITÈRES DE LA GOUVERNANCE

Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles

Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique et judiciaire efficace et une structure de gouvernance fondée sur des règles, dans laquelle les droits de propriété et les droits contractuels sont respectés et appliqués. La note moyenne régionale pour ce critère s'est établie à 2,8 en 2021, donc sans changement par rapport aux deux dernières années. Deux pays, à savoir la Guinée et le Kenya, ont vu leur note augmenter pour ce critère, tandis que deux ont vu leur note baisser, l'Éthiopie et le Soudan.

Au Kenya, l'amélioration de la note, qui est passée de 3,0 en 2020 à 3,5 en 2021, reflète en partie le lancement du Système national de gestion des informations foncières (NLMIS). Le NLMIS est un registre foncier numérique conçu pour renforcer la sécurité des registres fonciers, accélérer les transactions foncières et lutter contre la fraude. Toutes les transactions sont désormais effectuées par le biais de ce registre, ce qui améliore donc considérablement la sécurité des registres fonciers dans tout le pays, mais également leur accessibilité. En outre, un système rationalisé a permis de raccourcir le nombre d'étapes nécessaires à l'enregistrement des propriétés, passé de 15 étapes avant le NLMIS à 12, et d'achever le processus en moins de jours. La plateforme NLMIS permet également la vérification des titres de propriété et le suivi rapide de leur délivrance. En Guinée, la hausse de la note de 2,5 à 3,0 a principalement reflété l'amélioration de la situation sécuritaire globale du pays, depuis le coup d'État du 5 septembre 2021. Il n'existe actuellement aucun conflit majeur actif, malgré quelques frictions sporadiques. Par conséquent, le nombre de crimes violents et de vols de biens a diminué.

La détérioration de la note de l'Éthiopie, qui est passée de 3,0 à 2,5, s'explique principalement par le déplacement de personnes et la fermeture d'entreprises en raison du conflit interne en cours. Bien que le taux de criminalité ne soit généralement pas un obstacle majeur à l'activité économique, l'État s'est révélé plus faible pour limiter la violence et les crimes contre les citoyens et leurs biens, comparativement à l'année précédente. Le conflit armé en cours dans le nord du pays ainsi que des violences sporadiques dans d'autres régions ont provoqué le déplacement d'un nombre croissant de personnes en 2021 et la fermeture de nombreuses usines et entreprises dans les zones touchées. La note du Soudan a diminué de 2,0 à 1,5 en raison des faiblesses persistantes du système juridique et judiciaire ainsi que de la dissolution du gouvernement civil. En 2021, la note de la catégorie relative à l'État de droit du Soudan (Indice de liberté, 2021) a été abaissée, signalant que le système judiciaire est très inefficace, avec des délais si longs qu'ils en découragent le recours. De plus, le système judiciaire subit la corruption et l'influence d'autres branches du gouvernement. L'expropriation est possible et les chefs militaires au pouvoir appliquent des mesures exceptionnelles. Les tribunaux spéciaux de sécurité et militaires n'appliquent pas les normes juridiques globalement acceptées. En 2020, l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique avait connu une légère amélioration par suite de l'annonce du gouvernement de transition qu'il mènerait une réforme juridique complète, avec notamment la mise en place d'un système judiciaire indépendant. Cependant, le coup d'État militaire d'octobre 2021 et la dissolution de ce gouvernement de transition ont gelé jusqu'à présent toutes les réformes attendues. On s'attend à ce que la violence s'intensifie, car le chef de l'armée soudanaise et commanditaire du coup d'État a publié le 26 décembre 2021 un décret autorisant les forces et agences de sécurité à effectuer des perquisitions à domicile, à surveiller et à détenir des suspects dans le cadre de l'état d'urgence qu'il a déclaré lors de sa prise de pouvoir en octobre 2021.

Qualité de la gestion budgétaire et financière

Ce critère évalue la mesure dans laquelle il existe un budget global et crédible en rapport avec les priorités, des systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu ainsi que les rapports comptables et financiers précis et dans les temps. La note moyenne régionale pour ce critère est restée inchangée à 3,0 en 2021. La note moyenne de la sous-région de l'AFE a légèrement diminué, passant de 2,8 à 2,7, tandis que la note moyenne de la sous-région de l'AFW est restée inchangée à 3,2. Seul le Soudan a vu sa note baisser, passant de 2,5 à 2,0 en 2021, en raison de l'affaiblissement de ses systèmes de gestion financière et de la médiocrité de ses rapports budgétaires. Le contraste est frappant avec le rapport CPIA Afrique 2021, dans lequel 11 pays avaient vu leur note évoluer, dont cinq à la hausse. Cette différence est due à la réponse à la pandémie, qui a nécessité l'intervention des gouvernements. Certains pays ont répondu de manière adéquate et ont été récompensés par une augmentation de leur note, tandis que d'autres se sont retrouvés avec une dette publique élevée, ce qui les a poussés vers un risque élevé de surendettement. Au Soudan, le rapport de fin d'année pour l'exercice 2021 n'a pas été publié ou révisé.

Efficiences de la mobilisation des recettes

Ce critère évalue le schéma global de la mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe dans les textes, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources et recouvrées. La note régionale moyenne pour ce critère est restée inchangée à 3,3 en 2021. Le critère de mobilisation des recettes a reçu les notes les plus élevées parmi tous les indicateurs du groupe de la gouvernance. Pour la sous-région de l'AFW, la note moyenne pour cet indicateur a augmenté, passant de 3,3 à 3,4, tandis que pour la sous-région de l'AFE, elle a diminué, passant de 3,3 à 3,2. Les quatre pays qui ont connu une amélioration sont le Bénin, la Guinée-Bissau, le Libéria et le Sénégal. Les cinq pays qui ont connu une baisse sont le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, le Mali et la Zambie. À l'exception du Libéria, les pays dont la note a augmenté sont membres de l'UEMOA. Cela suggère que les efforts déployés par l'UEMOA en tant que bloc ont contribué à l'amélioration de la note, car ils ont permis une meilleure mobilisation des recettes tout en naviguant dans les multiples crises auxquelles le monde a été confronté, en particulier la région de l'Afrique subsaharienne.

La note du Bénin est passée de 3,5 à 4,0 en raison de l'amélioration de l'administration fiscale et de l'approbation et publication du nouveau code des impôts. Ces changements devraient conduire à un meilleur recouvrement des impôts pour soutenir les efforts d'assainissement budgétaire du gouvernement. Trois nouvelles unités fiscales créées en juillet 2021 concernent la gestion des risques, les audits internes et la gestion des factures normalisées pour lutter contre la fraude. Approuvé en décembre, le nouveau code des impôts devrait améliorer les relations entre l'administration et les contribuables par des dispositions procédurales plus claires et plus transparentes. La note de la Guinée-Bissau est passée de 2,5 à 3,0. En effet, ce pays a montré une amélioration du recouvrement des impôts malgré les effets de la pandémie de COVID-19. Ces meilleures performances s'expliquent en partie par l'amélioration des procédures de l'administration fiscale et douanière au cours des dernières années, notamment l'attribution de numéros d'identification fiscale en 2017 et le déploiement d'une nouvelle facture de taxe sur les ventes. Plus récemment, le premier rapport d'examen du FMI a noté que le gouvernement a continué à renforcer l'administration fiscale par l'utilisation du système « Kontaktu » pour le remplissage électronique des déclarations et des paiements d'impôts. Cette plateforme a été expérimentée, puis étendue à tous les gros contribuables. La note du Libéria est passée de 3,5 à 4,0 en raison des améliorations apportées à sa politique fiscale. Une part croissante des recettes est générée

par des taxes à faible distorsion telles que les ventes au détail/TVA et les impôts fonciers, et des montants plus élevés sont générés par les impôts sur les sociétés et les revenus des particuliers. L'assiette fiscale s'est élargie et le gouvernement a pris des mesures importantes pour rationaliser les exonérations en les réduisant. Les recettes intérieures hors subventions sont passées de 13,9 % du PIB en 2019 à 17,8 % du PIB en 2021, soit un gain de 4 points de pourcentage en deux ans. La note du Sénégal est passée de 3,5 à 4,0 en 2021 en raison des importants programmes de réforme et des mesures adoptées en 2021 pour renforcer la mobilisation des recettes. Ainsi, la Direction générale des douanes (DGD) a adopté plusieurs mesures d'administration fiscale pour stimuler les recettes douanières. Il s'agit notamment d'une meilleure gouvernance du processus d'évaluation en douane. Celle-ci inclut le suivi des 50 principaux produits, un contrôle ciblé des lacunes du régime suspensif de TVA, et une rationalisation des dépenses fiscales par une automatisation plus poussée de l'application de gestion et de suivi des exonérations. L'interconnexion entre la Direction générale des impôts et du patrimoine et la DGD est désormais effective et un rapport semestriel sur l'utilisation des données issues de l'interconnexion et l'échange d'informations a été produit.

Cinq pays ont connu une baisse de leur note pour ce critère de l'efficacité de la mobilisation des recettes. La note du Cameroun est passée de 3,5 à 3,0. Les exonérations fiscales sont restées élevées et représentent l'une des principales causes d'un recouvrement des recettes inférieur à la moyenne. Le total des dépenses fiscales s'est élevé à 3 % du PIB en 2020, dont un tiers représentait des exonérations sur les biens de consommation essentiels, le reste étant principalement constitué d'exonérations visant à promouvoir l'investissement (loi de 2013) ou l'exploration et l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier. La note des Comores a diminué de 2,5 à 2,0 en raison de la faiblesse de l'administration fiscale. Les recettes fiscales du pays représentent moins de la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. En effet, la mobilisation des recettes souffre de la complexité excessive des lois et de leur faible application et la législation fiscale peu solide souffre d'une application discrétionnaire. La note de l'Érythrée pour ce critère a baissé de 3,0 à 2,5. Malgré la progressivité intégrée à travers plusieurs seuils de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des droits de douane modérés et stables, l'absence de TVA et la part importante des recettes collectées par le biais de taxes de distorsion pèsent négativement sur l'évaluation globale du système fiscal érythréen. La note du Mali a diminué de 3,0 à 2,5. Les recettes fiscales intérieures se sont effondrées en mars-avril 2020, mais se sont redressées après l'assouplissement des mesures de confinement. Toutefois, la faible numérisation de l'administration fiscale, combinée aux restrictions des interactions en face à face pour contenir la pandémie, a entraîné une baisse des perceptions fiscales intérieures au début de 2021. La note de la Zambie est passée de 3,5 à 3,0. Le gouvernement a mis en œuvre des stratégies destinées à remédier à la faible perception des impôts. Depuis 2013, le pays dispose d'un système fiscal en ligne pour les impôts intérieurs et du système ASYCUDA World pour les services douaniers. Ces systèmes en ligne permettent aux contribuables de soumettre électroniquement des documents, notamment pour l'enregistrement fiscal, le dépôt des déclarations et les paiements en ligne. Ces mesures ont amélioré l'administration fiscale et donc les recettes fiscales en réduisant les erreurs, les délais de traitement et les coûts administratifs. Le régime de politique fiscale pour le secteur minier n'a pas changé en 2021, car les mesures de 2020 sont restées en vigueur. L'efficacité et l'application de la TVA se sont renforcées, mais des efforts restent à faire en matière de remboursement de la TVA et de TVA non perçue. Un montant considérable d'arriérés de recettes fiscales et non fiscales n'avait toujours pas été perçu, comme l'indique le rapport du vérificateur général de 2020. En juillet 2021, les arriérés d'impôts intérieurs ont augmenté, passant de 47,80 milliards de ZMK en 2019 à 59,66 milliards de ZMK en 2020, malgré des mesures de recouvrement des dettes telles que des avis de mise en demeure, des ordonnances de saisie-arrêt et des charges foncières.

Qualité de l'administration publique

Ce critère évalue le fonctionnement de l'administration centrale — définie comme le gouvernement civil central et les administrations infranationales, à l'exclusion du personnel de la santé, de l'éducation et de la police — dans trois domaines : la gestion de ses propres opérations, la garantie de la qualité de la mise en œuvre des politiques et de la gestion des réglementations, et la coordination du régime général de gestion des ressources humaines du secteur public en dehors de l'administration centrale. La note régionale moyenne pour ce critère est restée inchangée à 2,8 en 2021, comme les notes moyennes des sous-régions de l'AFE (2,7) et de l'AFW (2,9). Le seul pays dont la note a changé est la Mauritanie, qui est passée de 2,5 à 3,0 en 2021. Cette hausse s'explique par plusieurs réformes entreprises par le gouvernement pour renforcer l'administration du secteur public. Premièrement, le pays a apporté des améliorations au cadre statutaire de la gestion de la fonction publique à travers l'examen, par le Conseil supérieur de la fonction publique, de plusieurs projets de textes et la préparation d'une série de projets de textes dont un projet de loi portant statut de la fonction publique territoriale. Deuxièmement, la Mauritanie s'est engagée dans le renforcement des capacités de l'administration, comprenant notamment le lancement d'un vaste programme de renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'État à l'École nationale d'administration publique. Troisièmement, elle a mis en œuvre le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique. Enfin, une nouvelle unité de prestation de services ancrée à la présidence de la République a été créée par décret présidentiel en décembre 2020.

Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public

Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'exécutif, les députés et d'autres hauts fonctionnaires peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus. Ce critère couvre la redevabilité de l'exécutif et des autres hauts fonctionnaires devant des institutions de contrôle efficaces, l'accès de la société civile à des informations fiables en temps opportun sur les dépenses publiques et les politiques publiques, la captation de l'État par des intérêts particuliers étroits et l'intégrité dans la gestion des ressources publiques. La note régionale moyenne pour ce critère est restée inchangée à 2,7 en 2021, comme celles de l'AFE (2,5) et celle de l'AFW (2,9). Les notes de quatre pays ont évolué en 2021, avec une révision à la hausse pour le Kenya et une baisse pour les Comores, la Somalie et le Tchad. Ces derniers sont des pays fragiles et touchés par des conflits, confrontés à d'importants défis institutionnels.

La note du Kenya s'est améliorée, passant de 3,0 à 3,5. Les révisions de la loi sur les marchés publics de 2015 et du règlement sur les marchés publics de 2020 délimitent clairement les responsabilités entre le Trésor national et l'Autorité de régulation des marchés publics, ce qui a augmenté les exigences en matière de divulgation et prévoit une automatisation complète du processus de passation de marchés avec des contrôles intégrés. En outre, plus de 400 entités adjudicatrices en fournissant des informations ont commencé à mettre en œuvre l'ordre exécutif n° 2. Le service en ligne lancé par le Trésor national a contribué à endiguer la corruption et la fraude. De même, il a renforcé la sécurité des registres fonciers et de l'audit en menant un audit fondé sur les risques du système intégré de gestion des informations financières et de celui d'e-Citizen. Cet audit a également rendu la prestation de services plus efficace. Quant au nouveau système de passation de marchés publics en ligne, les besoins des utilisateurs ont été finalisés et une feuille de route élaborée en vue du déploiement complet de ce système. D'ici juin 2022, un projet pilote devrait être mené dans au moins cinq ministères, départements et agences utilisant le système complet

de passation de marchés en ligne, conformément à la loi et au règlement sur les marchés publics. Dans le cadre du processus de décentralisation du Kenya, l'institutionnalisation des processus de transparence, de redevabilité et de participation a de plus amélioré l'intégrité et l'efficacité des dépenses publiques dans les comtés.

Au Tchad, la note a baissé de 2,5 à 2,0 en raison de l'accès limité du public à l'information et à la redevabilité des dirigeants, par suite de la prise du pouvoir exécutif par les militaires en avril 2021. Par conséquent, le grand public n'a aucune influence sur les politiques et les décisions de l'exécutif. La dégradation de la note reflète également un recul important dans la publication des informations financières. Le processus décisionnel a été moins transparent en 2021 qu'en 2020. En 2021, le gouvernement n'a publié qu'une faible quantité des informations nécessaires au public ainsi qu'aux organisations de la société civile pour juger de sa performance.

Les Comores ont connu une baisse de leur note de 2,5 à 2,0 en 2021. Cette baisse fait écho aux problèmes découlant du financement des projets par le secteur public, couplé à une transparence limitée. Les projets financés par des fonds publics sont généralement exécutés avec un examen limité de la viabilité, ce qui nuit gravement à l'efficacité des infrastructures publiques. Malgré l'adoption de mesures juridiques et réglementaires conformes aux meilleures pratiques internationales, les processus de passation de marchés restent entachés d'opacité et d'absence de concurrence ouverte. Un certain nombre de projets, y compris de grands projets d'infrastructure, semblent ne pas être ouverts à la concurrence internationale. Aucun des deux plus récents grands investissements en infrastructures, à savoir un hôpital de 600 lits et un hôtel de luxe cinq étoiles à Galawa, n'a été ouvert à la concurrence internationale. Enfin, l'agence nationale en charge de la réglementation des travaux et commandes publics est inefficace. Seuls quelques appels d'offres sont publiés dans les journaux, tandis qu'une grande majorité reste non divulguée. De même, les adjudications de contrats ne sont généralement pas publiées. Par ailleurs, les ministères de tutelle ont tendance à utiliser la méthode de sélection directe (contact et négociation avec une seule entreprise) plutôt que l'appel d'offres. Enfin, il n'existe pas de registre répertoriant les entreprises sanctionnées et interdites de soumissionner.

Pour la Somalie, la note a été diminuée de 2,0 à 1,5 en raison de la capacité limitée des citoyens à influencer les grandes décisions budgétaires. Dans l'Open Budget Survey de 2019, la Somalie a obtenu une note de 3 sur 100 pour la transparence, de 2 pour la participation du public et de 28 pour le contrôle du budget. Une nouvelle enquête qui devrait être publiée en 2022 devrait montrer des gains modestes. Compte tenu du déclin relatif des mesures institutionnelles visant à contrôler le pouvoir exécutif, la note a été abaissée de 0,5 point. Au cours de la seconde moitié de l'année 2021, en partie en raison de la querelle politique entre le Président et le Premier ministre, certains acteurs ont essayé de contourner les processus de passation de marchés et d'attribuer des concessions et des contrats sans procédure régulière.

SECTION 3 : FICHES PAYS



Faits en bref

Note de la CPIA

3,7

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Augmenter

Groupe le plus performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,5

(Gestion et institutions du secteur public)

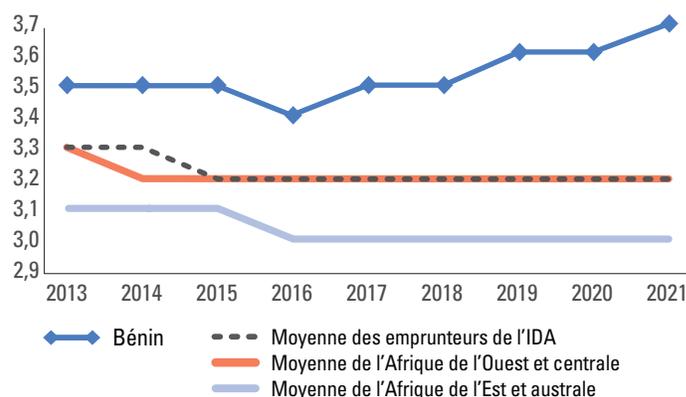
Population (en millions)	12,5
PIB (USD courants) (en milliards)	17,8
PIB par habitant (USD courants)	1428,4
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	49,6
Indice du capital humain (2020)	0,40

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Bénin	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,5	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,7	3,2	3,0	3,2

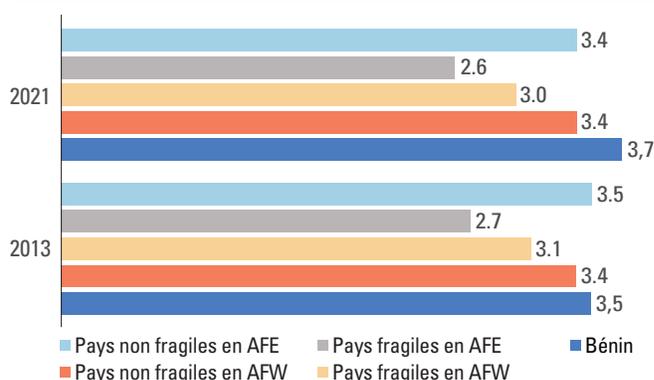
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



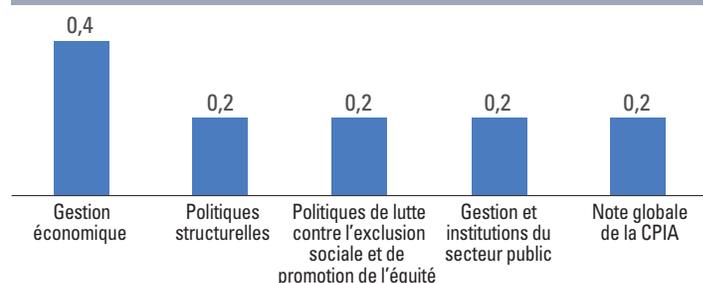
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,5

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,4

(Gestion et institutions du secteur public)

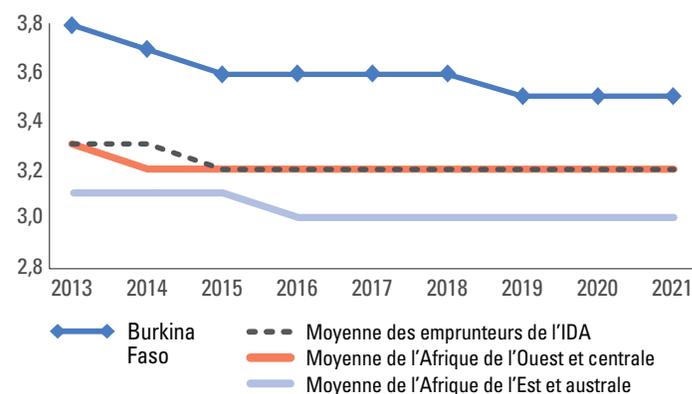
Population (en millions)	21,5
PIB (USD courants) (en milliards)	19,7
PIB par habitant (USD courants)	918,2
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	43,8
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Burkina Faso	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,5	3,2	3,0	3,2

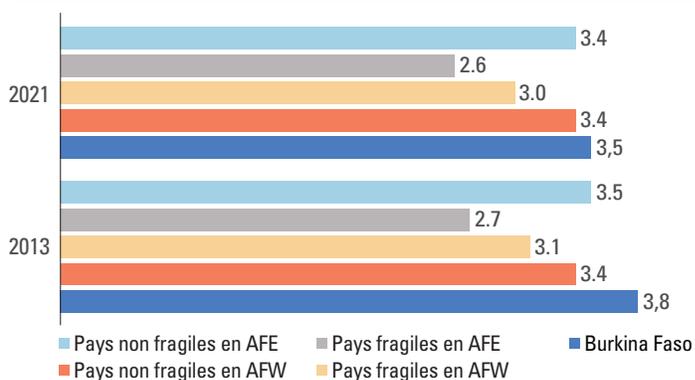
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



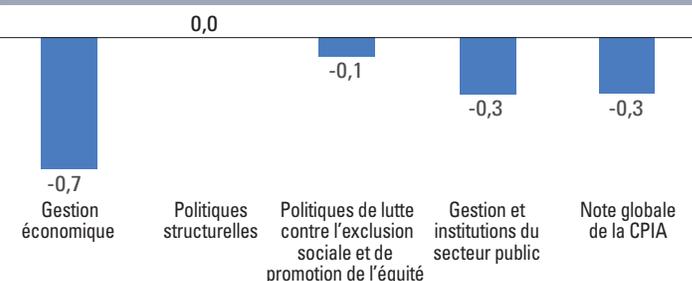
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

2,9

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,3

(Gestion et institutions du secteur public)

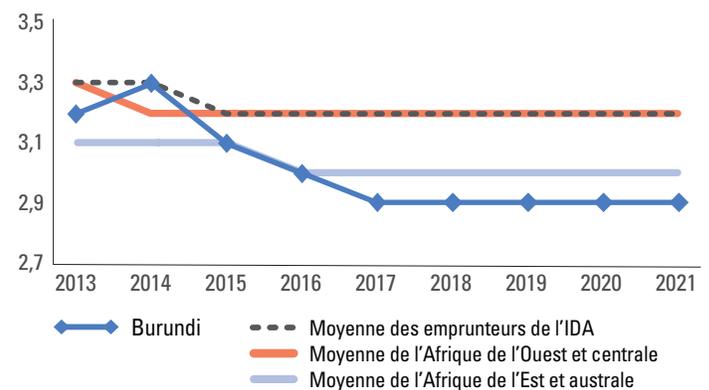
Population (en millions)	12,3
PIB (USD courants) (en milliards)	2,9
PIB par habitant (USD courants)	236,8
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	72,8
Indice du capital humain (2020)	0,39

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Burundi	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,7	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,3	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,9	3,2	3,0	3,2

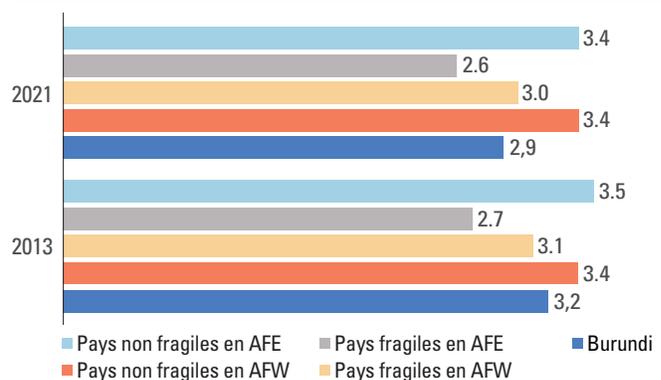
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



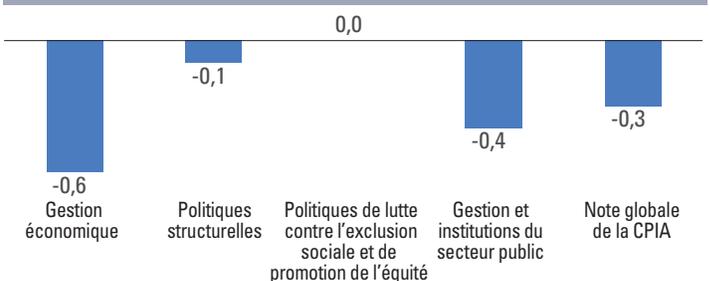
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,1

(Gestion et institutions du secteur public)

Groupe le moins performant

3,3

(Gestion économique)

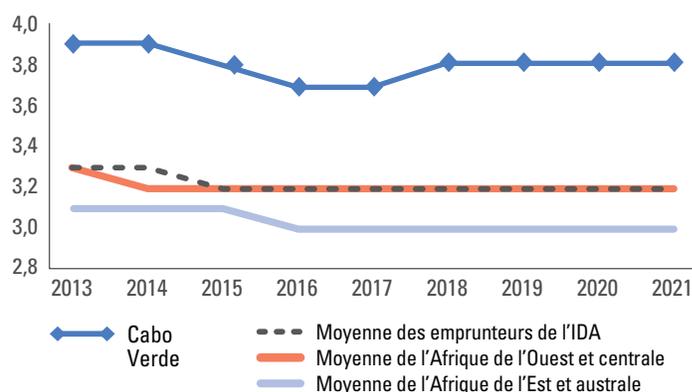
Population (en millions)	0,6
PIB (USD courants) (en milliards)	1,9
PIB par habitant (USD courants)	3445,8
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	3,4
Indice du capital humain (2020)	NA

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Cabo Verde	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	4,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,9	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	4,1	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	4,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	4,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,8	3,2	3,0	3,2

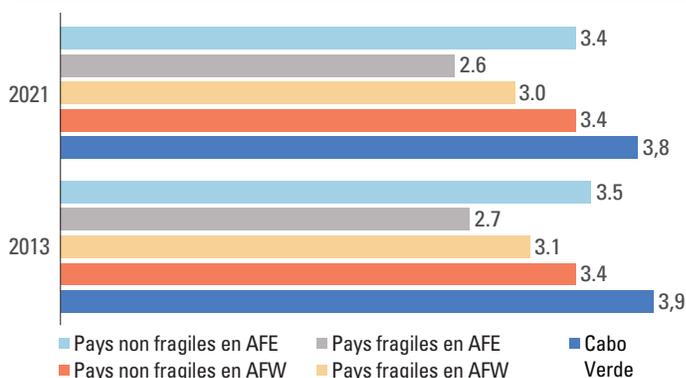
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



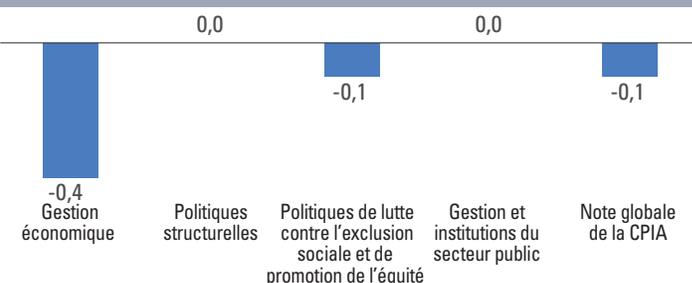
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	27,2
PIB (USD courants) (en milliards)	45,2
PIB par habitant (USD courants)	1661,7
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	26,0
Indice du capital humain (2020)	0,40

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Cameroon	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,3	3,2	3,0	3,2

Définitions :

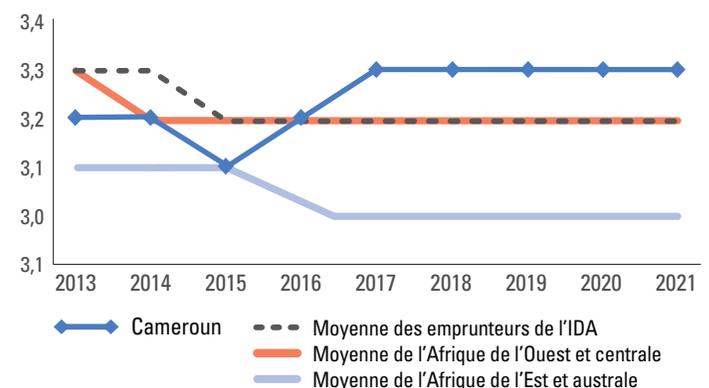
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

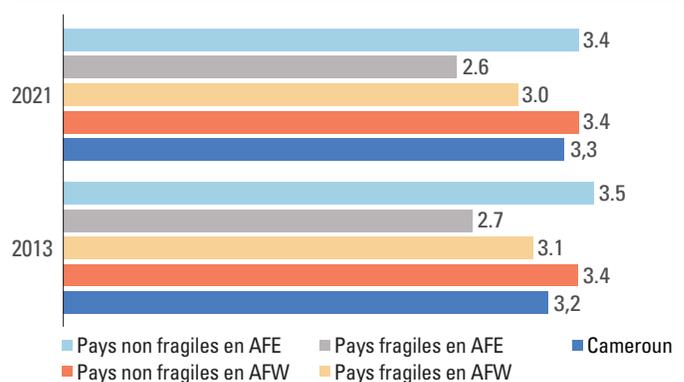
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



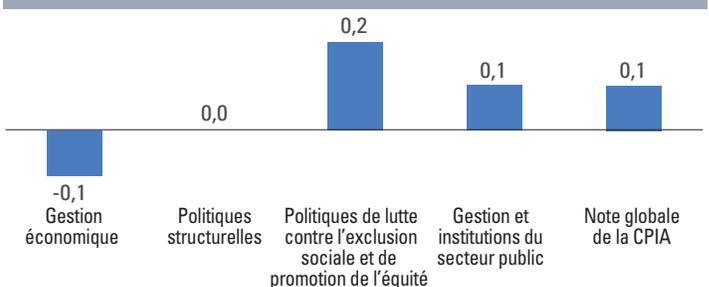
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

2,9

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,2

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	0,9
PIB (USD courants) (en milliards)	1,3
PIB par habitant (USD courants)	1494,7
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	19,1
Indice du capital humain (2020)	0,40

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Comores	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,7	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,9	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,2	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,7	3,2	3,0	3,2

Définitions :

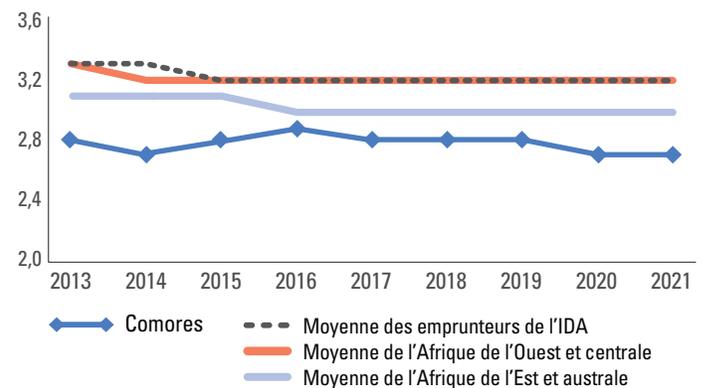
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

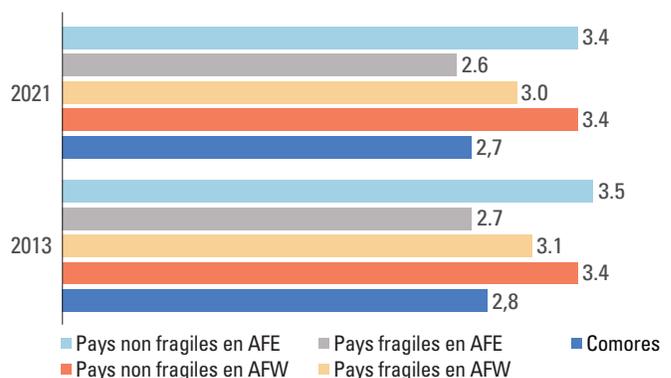
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



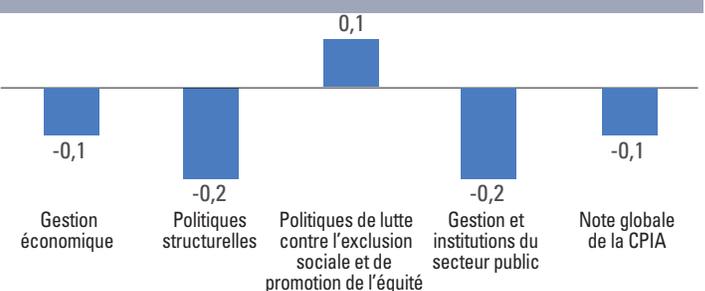
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

2,9

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	5,7
PIB (USD courants) (en milliards)	13,3
PIB par habitant (USD courants)	2357,1
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	39,6*
Indice du capital humain (2020)	0,42

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Congo, République du	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,7	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,9	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,7	3,2	3,0	3,2

Définitions :

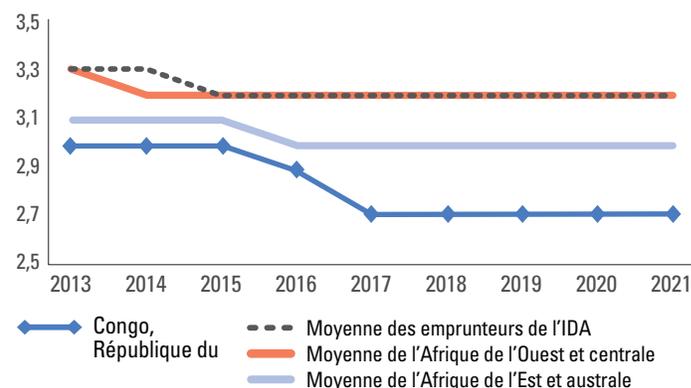
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

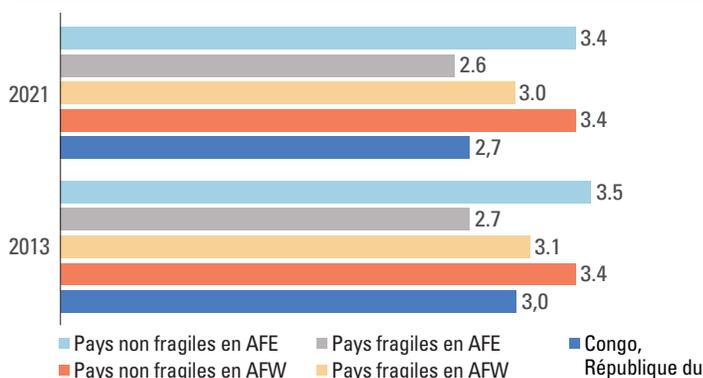
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



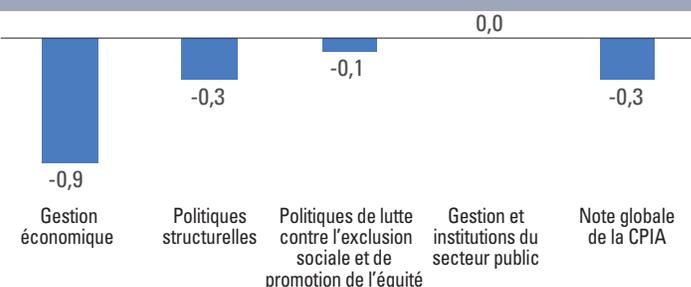
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



* Les estimations pour 2021 basées sur le nouveau seuil de pauvreté de 2,15 USD par jour en PPA 2017 sont de 52 % et le nombre correspondant basé sur le nouveau seuil de pauvreté en 2011 est de 35,4 %.

Faits en bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,3

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	92,4
PIB (USD courants) (en milliards)	54,0
PIB par habitant (USD courants)	584,1
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	77,2
Indice du capital humain (2020)	0,37

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Congo, République démocratique du	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,0	3,2	3,0	3,2

Définitions :

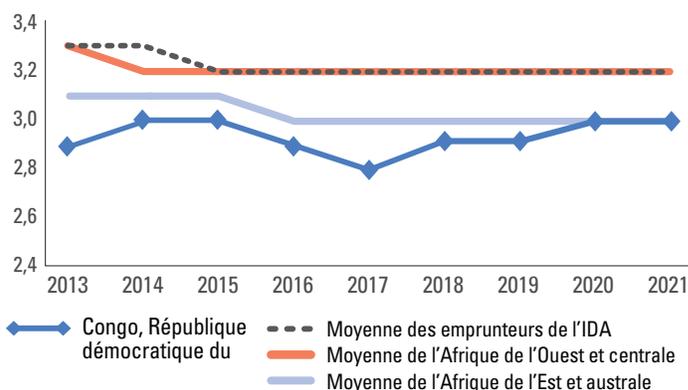
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

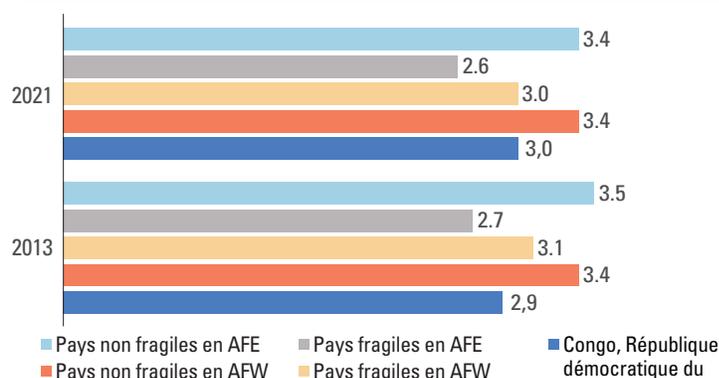
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



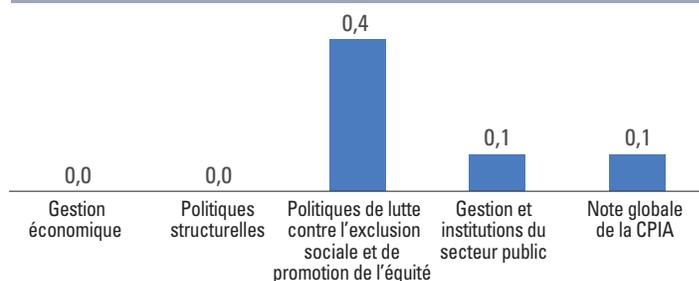
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,5

(Politiques structurelles et politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

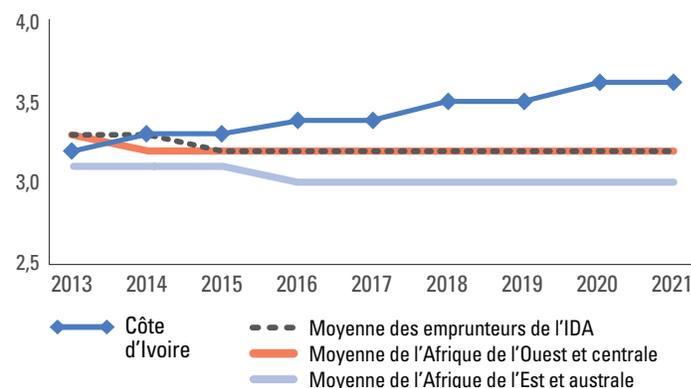
Population (en millions)	27,1
PIB (USD courants) (en milliards)	69,8
PIB par habitant (USD courants)	2578,8
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	29,8
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Côte d'Ivoire	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,5	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,6	3,2	3,0	3,2

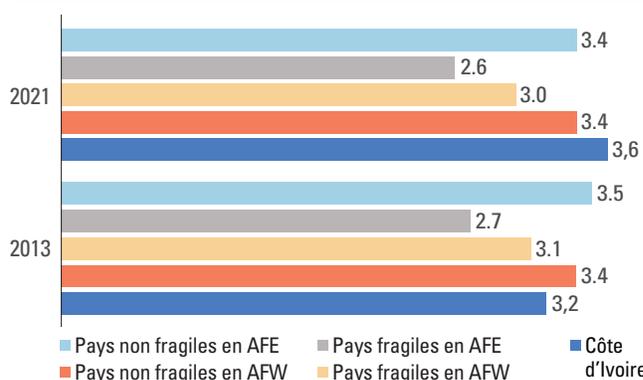
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



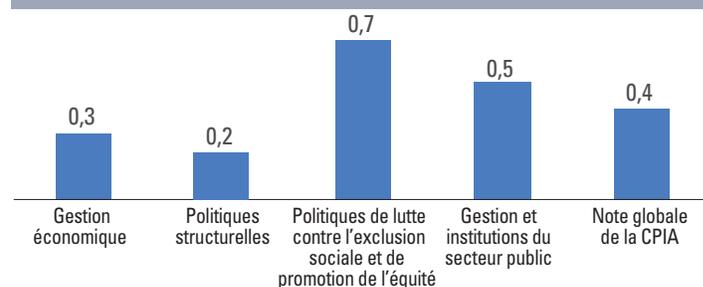
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

1,9

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

2,6

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

1,2

(Politiques structurelles)

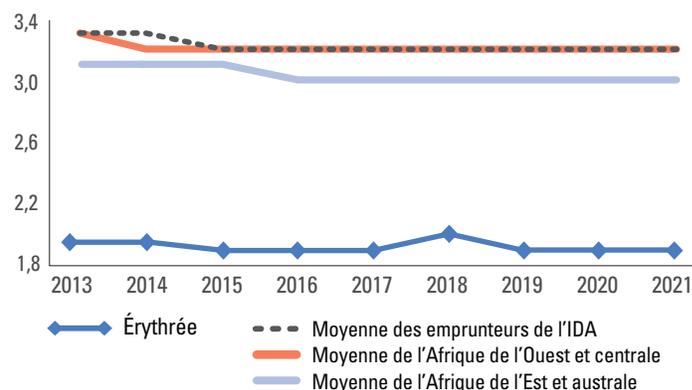
Population (en millions)	NA
PIB (USD courants) (en milliards)	NA
PIB par habitant (USD courants)	NA
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	NA
Indice du capital humain (2020)	NA

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Érythrée	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	1,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	1,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	1,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	1,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	1,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	1,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,3	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	1,9	3,2	3,0	3,2

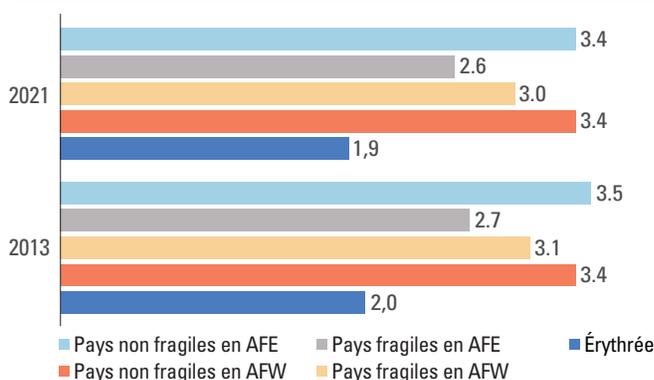
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



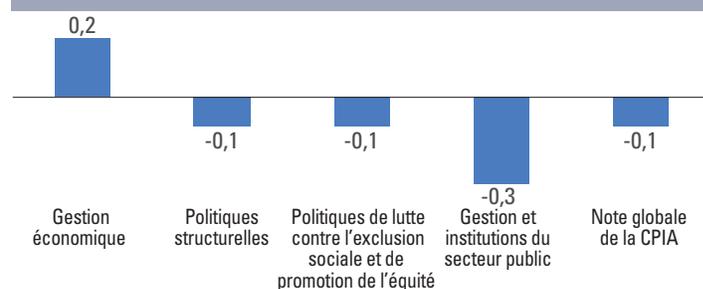
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

Diminuer

Groupe le plus performant

3,5

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,3

(Gestion économique et politiques structurelles)

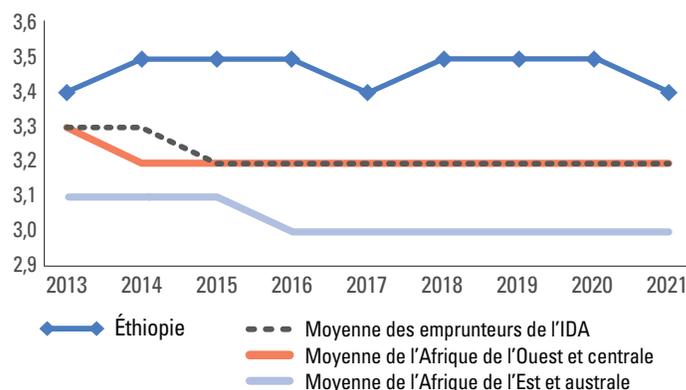
Population (en millions)	117,9
PIB (USD courants) (en milliards)	111,3
PIB par habitant (USD courants)	944,0
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	30,8
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Éthiopie	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	4,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,4	3,2	3,0	3,2

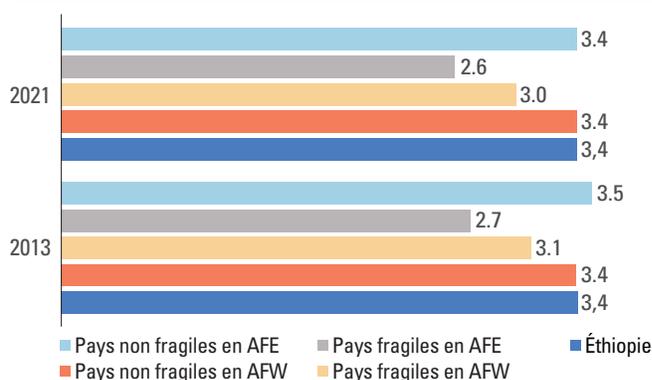
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



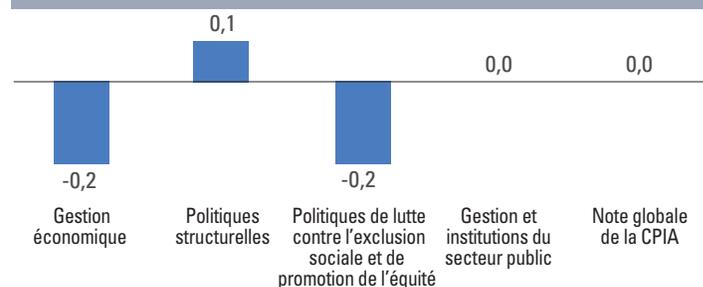
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,4

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion économique)

Population (en millions)	2,5
PIB (USD courants) (en milliards)	2,1
PIB par habitant (USD courants)	835,6
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	10,3
Indice du capital humain (2020)	0,42

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Gambie	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,0	3,2	3,0	3,2

Définitions :

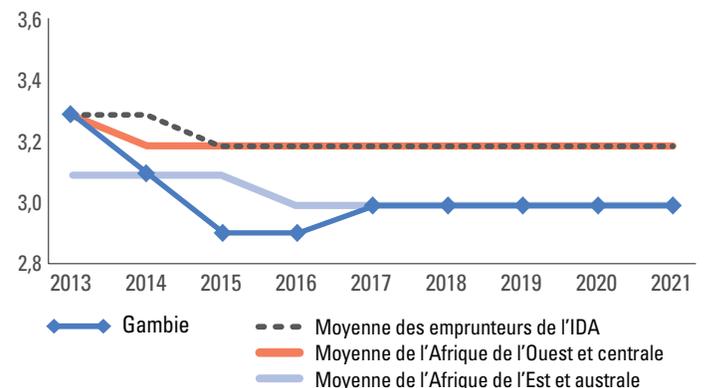
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

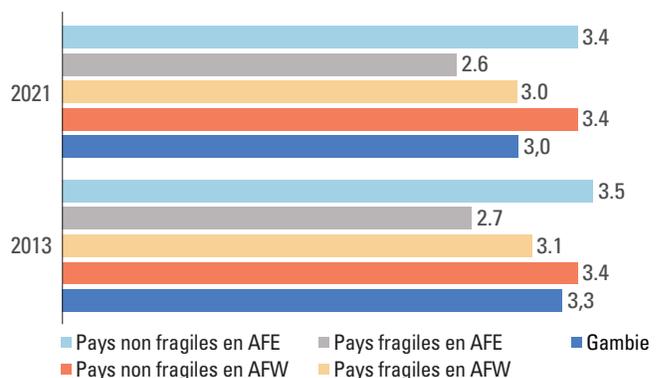
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



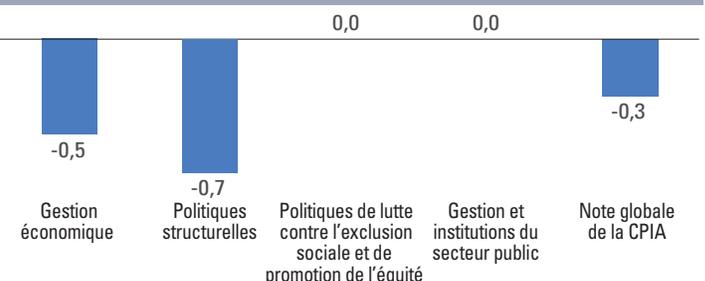
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques structurelles et politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,3

(Gestion économique)

Population (en millions)	31,7
PIB (USD courants) (en milliards)	77,6
PIB par habitant (USD courants)	2445,3
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	12,7
Indice du capital humain (2020)	0,45

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Ghana	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,6	3,2	3,0	3,2

Définitions :

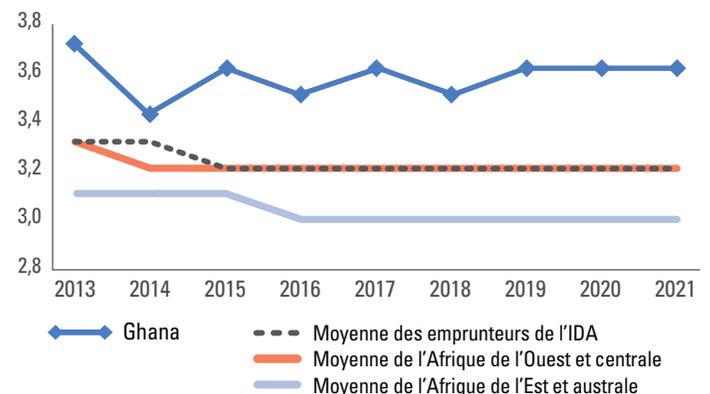
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

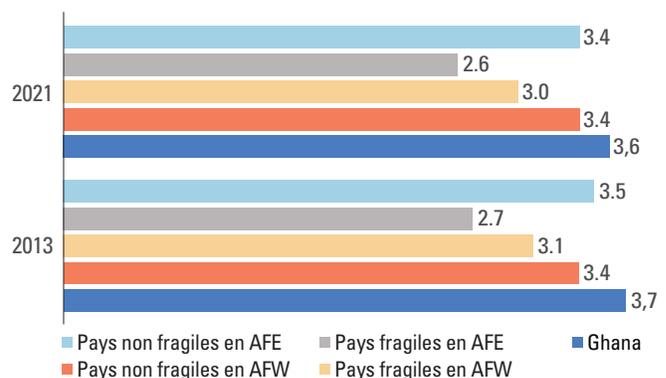
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



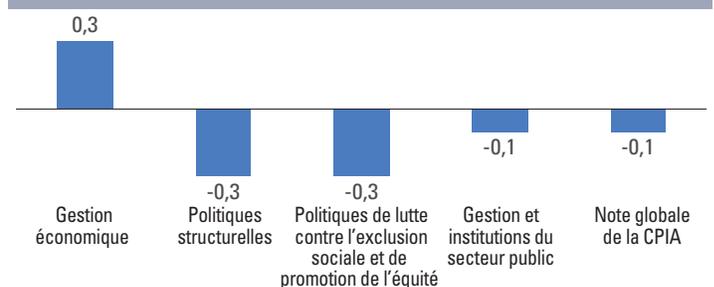
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

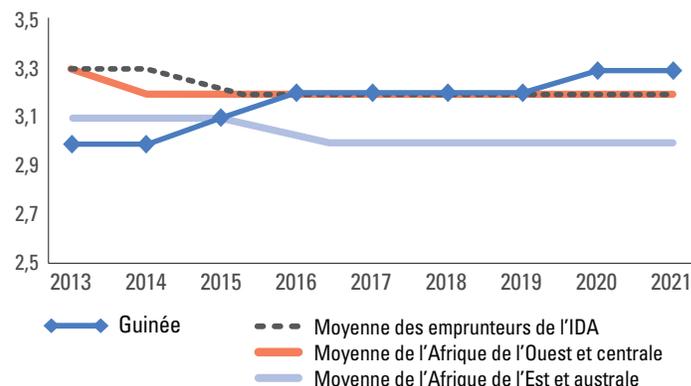
Population (en millions)	13,5
PIB (USD courants) (en milliards)	15,9
PIB par habitant (USD courants)	1174,4
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	36,1
Indice du capital humain (2020)	0,37

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Guinée	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,3	3,2	3,0	3,2

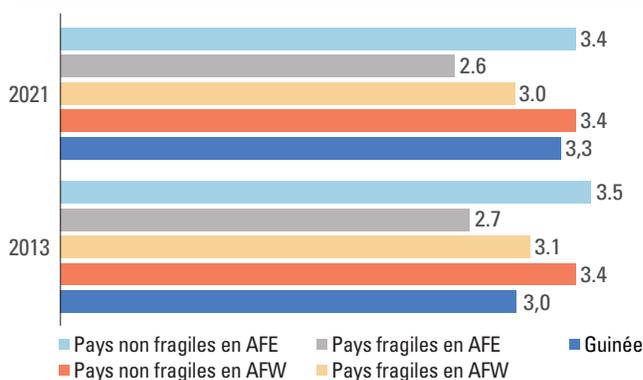
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



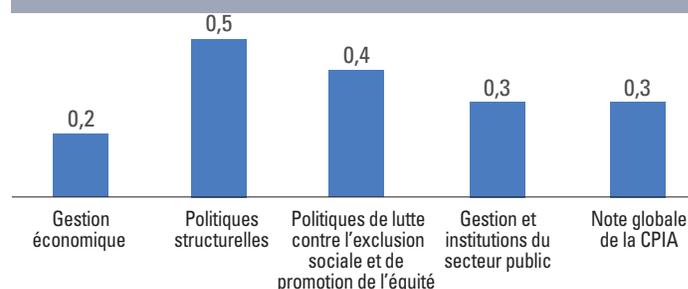
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

2,4

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

Diminuer

Groupe le plus performant

2,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,1

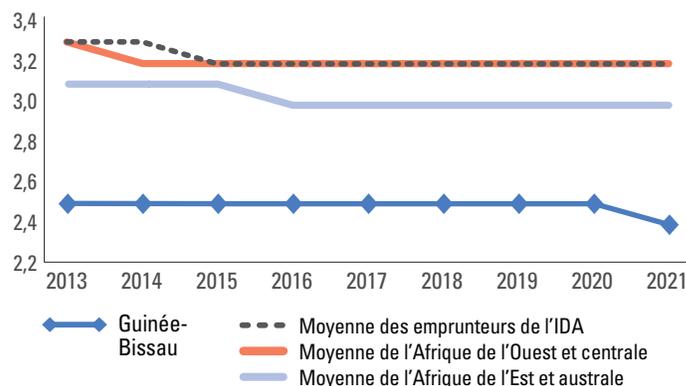
(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	2,0
PIB (USD courants) (en milliards)	1,6
PIB par habitant (USD courants)	813,0
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	68,4
Indice du capital humain (2020)	NA

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

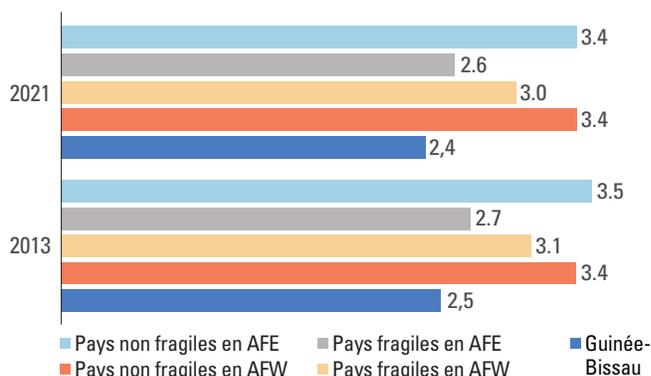
Indicateurs	Guinée-Bissau	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,3	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	2,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,1	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,4	3,2	3,0	3,2

Tendance



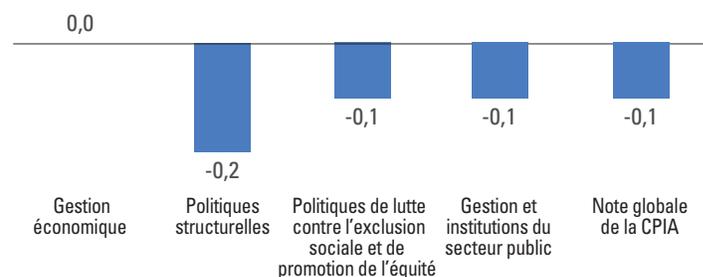
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

Augmenter

Groupe le plus performant

4,0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,6

(Gestion et institutions du secteur public)

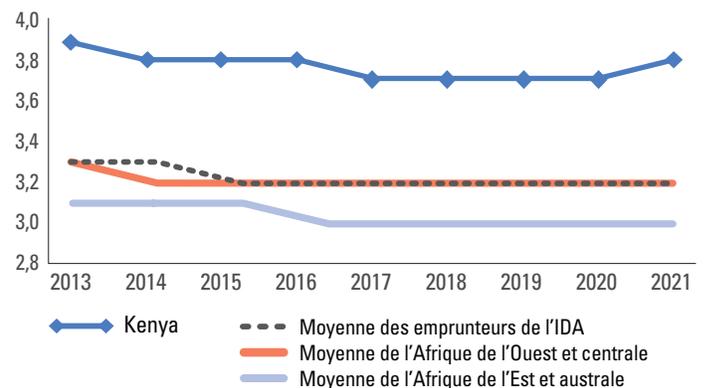
Population (en millions)	55,0
PIB (USD courants) (en milliards)	110,3
PIB par habitant (USD courants)	2006,8
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	37,1
Indice du capital humain (2020)	0,55

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Kenya	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,8	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,8	3,2	3,0	3,2

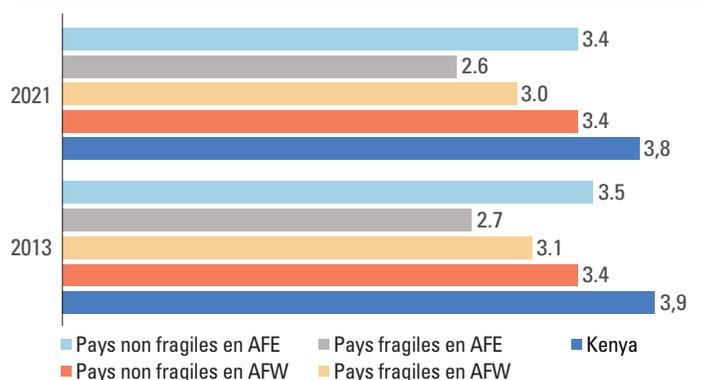
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



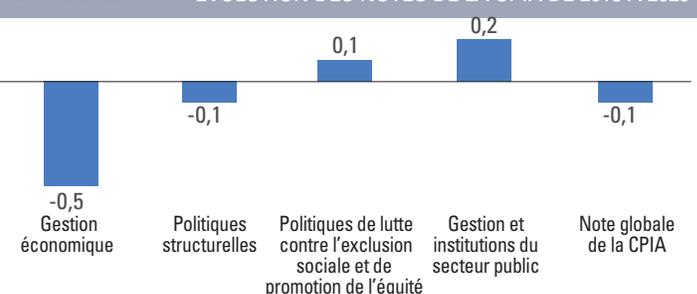
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Politiques structurelles et politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

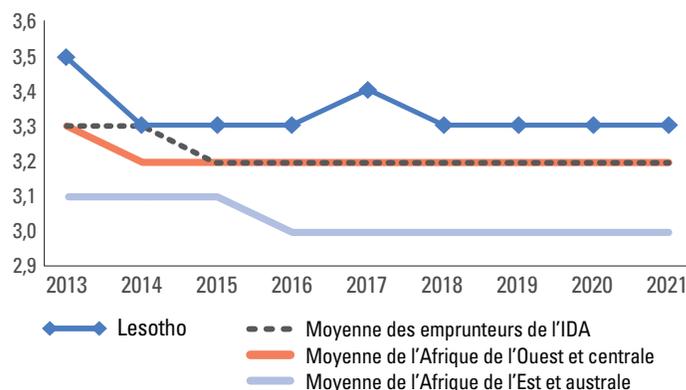
Population (en millions)	2,2
PIB (USD courants) (en milliards)	2,5
PIB par habitant (USD courants)	1166,5
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	27,2
Indice du capital humain (2020)	0,40

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Lesotho	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,3	3,2	3,0	3,2

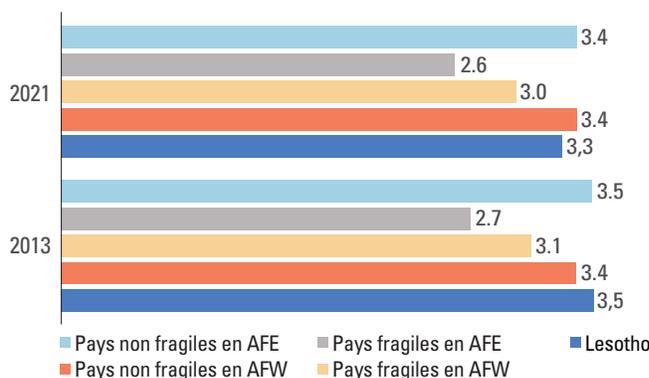
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



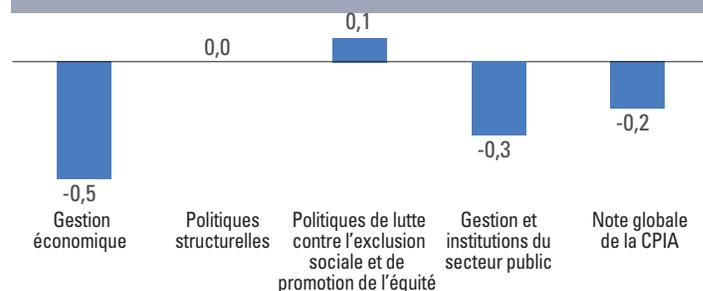
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,8

(Politiques structurelles et gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	5,2
PIB (USD courants) (en milliards)	3,5
PIB par habitant (USD courants)	673,1
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	44,4
Indice du capital humain (2020)	0,32

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Libéria	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,1	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,0	3,2	3,0	3,2

Définitions :

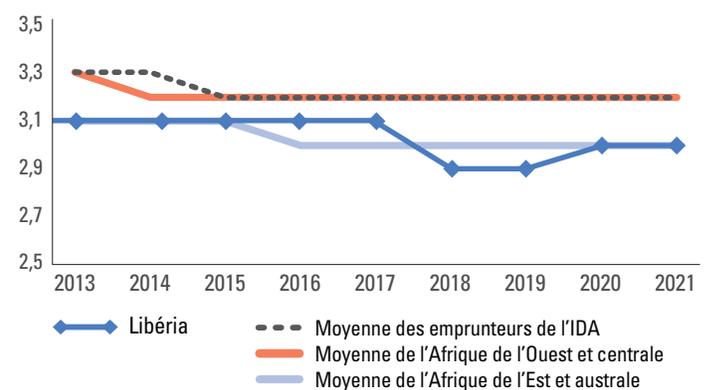
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

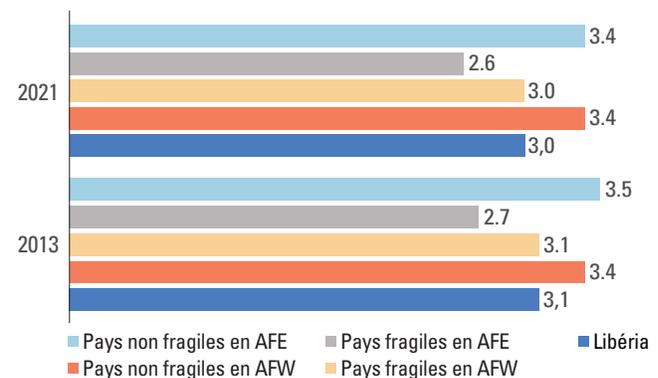
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



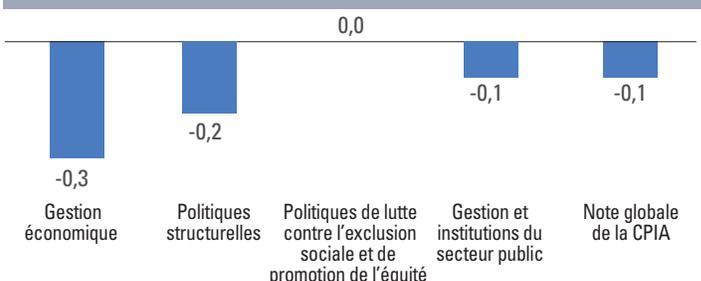
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	28,4
PIB (USD courants) (en milliards)	14,6
PIB par habitant (USD courants)	514,9
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	78,8
Indice du capital humain (2020)	0,39

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Madagascar	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,3	3,2	3,0	3,2

Définitions :

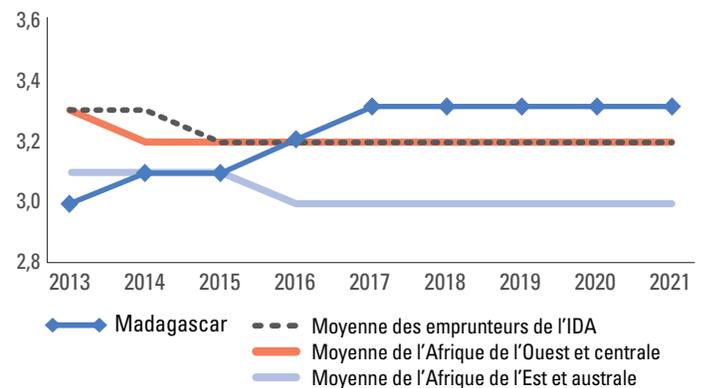
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

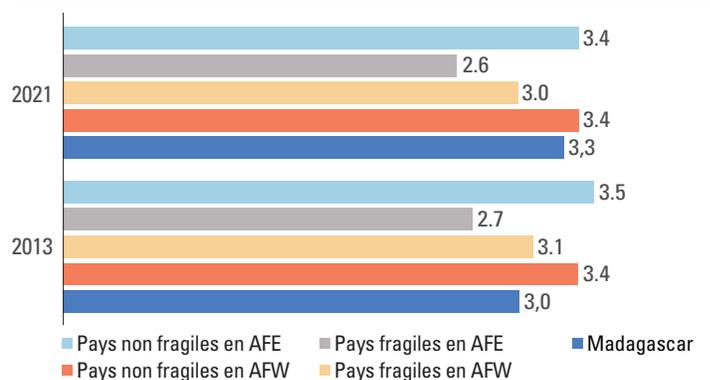
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



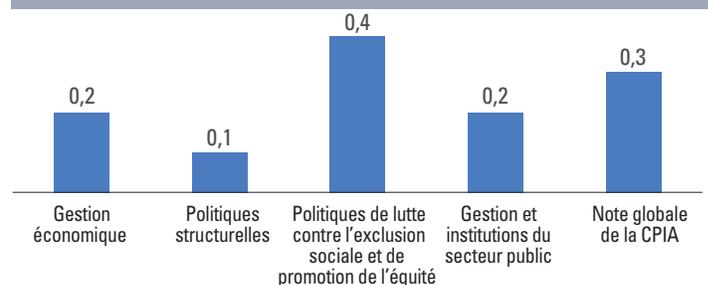
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,1

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

Diminuer

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion économique)

Population (en millions)	19,6
PIB (USD courants) (en milliards)	12,6
PIB par habitant (USD courants)	642,7
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour, 2019 (% de la population)	73,5*
Indice du capital humain (2020)	0,41

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Malawi	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,1	3,2	3,0	3,2

Définitions :

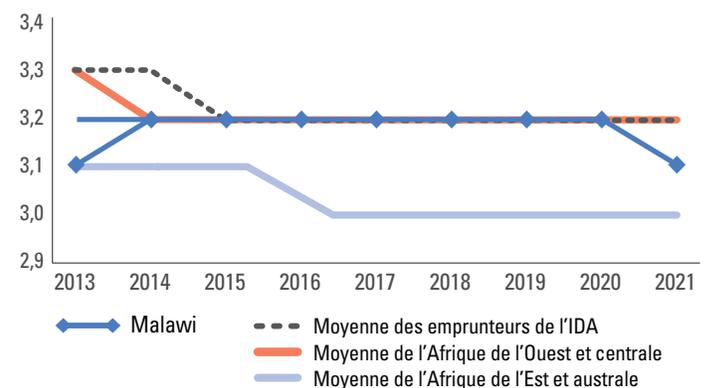
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données sur la pauvreté proviennent l'édition de printemps des Perspectives de pauvreté au niveau macroéconomique (MPO) et du rapport *Malawi Economic Monitor* de juin 2022.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022.
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

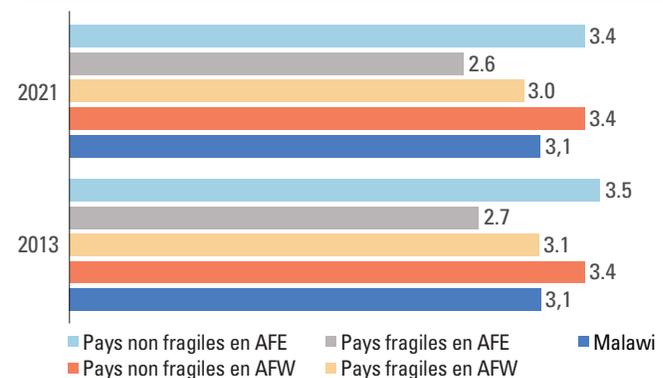
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



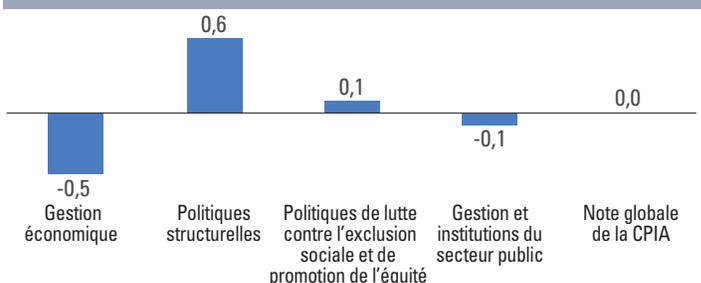
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020

* Les dernières données disponibles sur la pauvreté proviennent de l'édition de printemps des Perspectives de pauvreté au niveau macroéconomique (MPO) et du rapport *Malawi Economic Monitor* de juin 2022.

Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

Diminuer

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,6

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	20,9
PIB (USD courants) (en milliards)	19,1
PIB par habitant (USD courants)	917,9
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	50,3
Indice du capital humain (2020)	0,32

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Mali	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,6	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,2	3,2	3,0	3,2

Définitions :

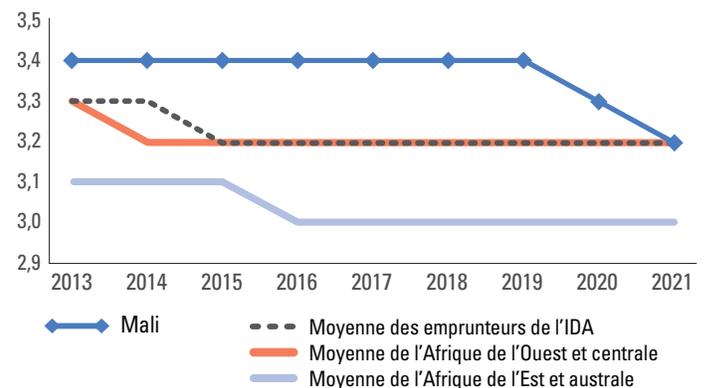
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

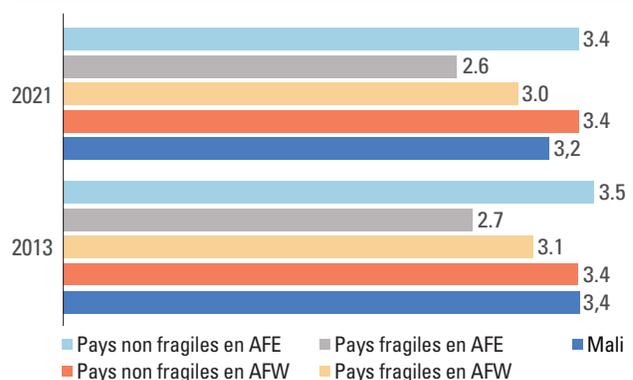
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



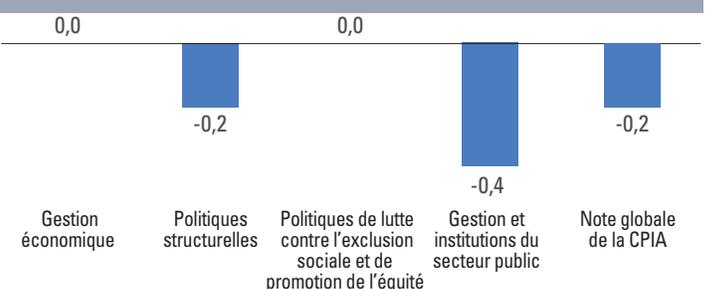
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Augmenter

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,2

(Politiques structurelles)

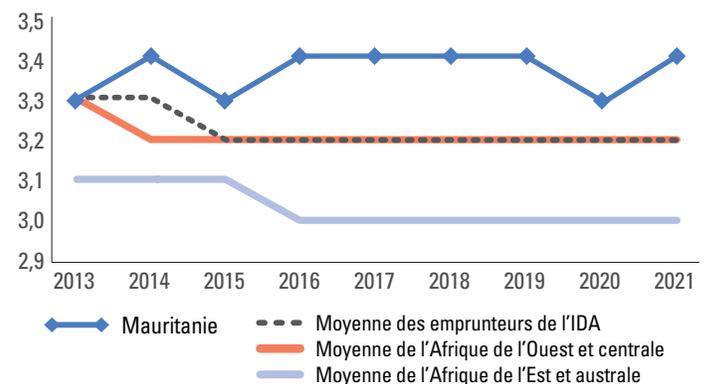
Population (en millions)	4,8
PIB (USD courants) (en milliards)	8,2
PIB par habitant (USD courants)	1723,0
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	6,0
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Mauritanie	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,3	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,4	3,2	3,0	3,2

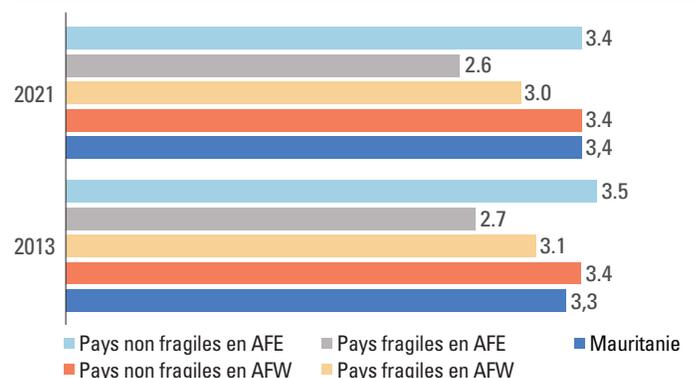
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



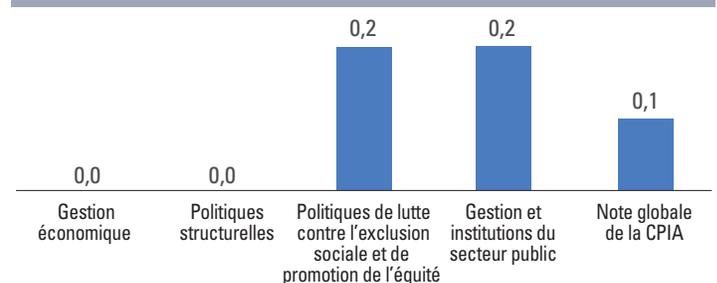
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,1

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,3

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,0

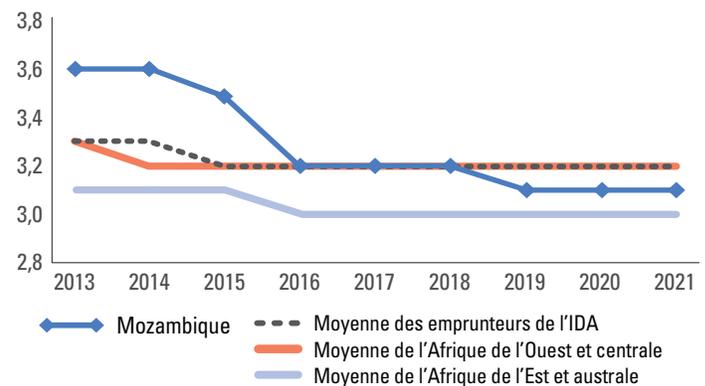
(Gestion économique et gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	32,2
PIB (USD courants) (en milliards)	16,1
PIB par habitant (USD courants)	500,4
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	63,7
Indice du capital humain (2020)	0,36

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

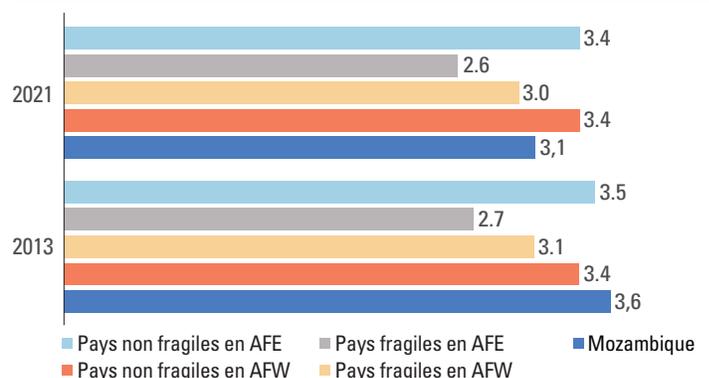
Indicateurs	Mozambique	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,1	3,2	3,0	3,2

Tendance



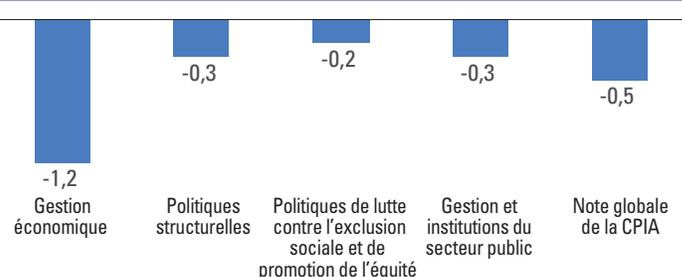
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,2

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et gestion et institutions du secteur public)

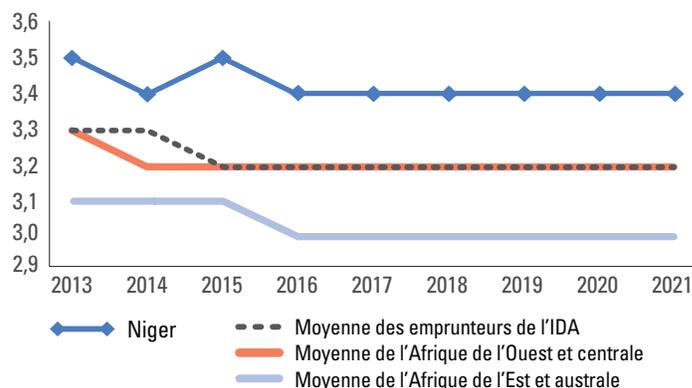
Population (en millions)	25,1
PIB (USD courants) (en milliards)	15,0
PIB par habitant (USD courants)	594,9
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	45,4
Indice du capital humain (2020)	0,32

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Niger	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,4	3,2	3,0	3,2

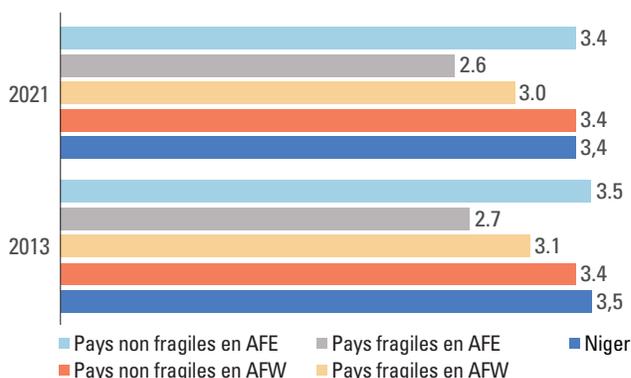
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



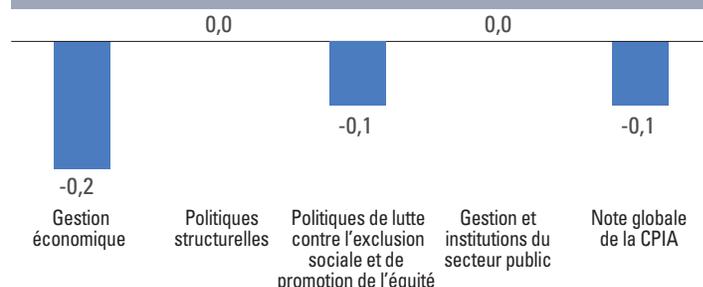
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Gestion économique et politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion et institutions du secteur public)

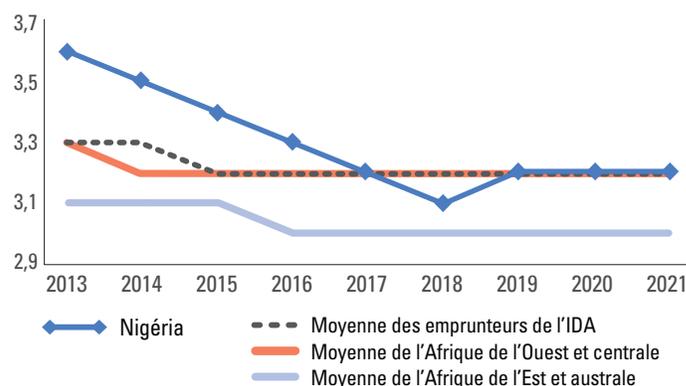
Population (en millions)	211,4
PIB (USD courants) (en milliards)	429,1
PIB par habitant (USD courants)	2029,9
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	39,1
Indice du capital humain (2020)	0,36

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Nigéria	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,2	3,2	3,0	3,2

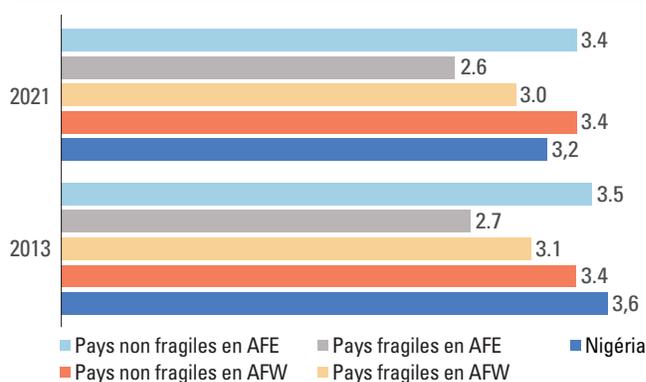
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



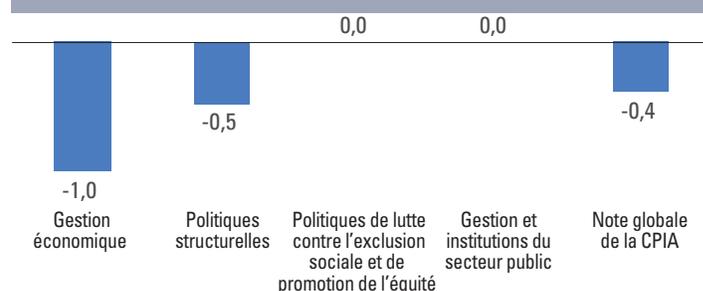
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,2

(Gestion et institutions du secteur public)

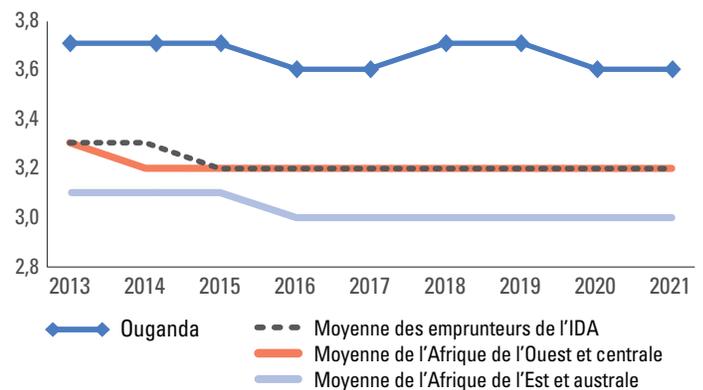
Population (en millions)	47,1
PIB (USD courants) (en milliards)	40,4
PIB par habitant (USD courants)	858,1
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	41,4
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Ouganda	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,6	3,2	3,0	3,2

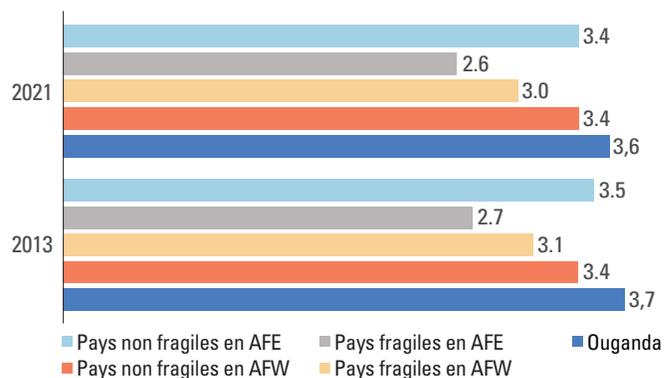
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



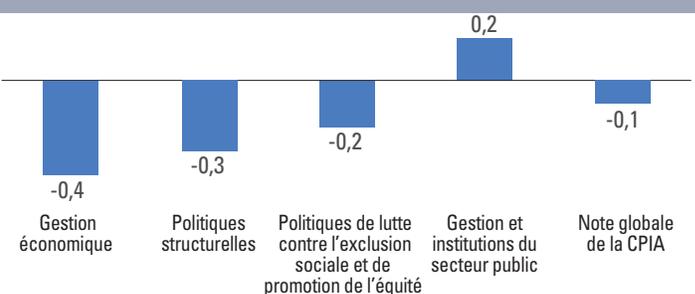
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

2,6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,3

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

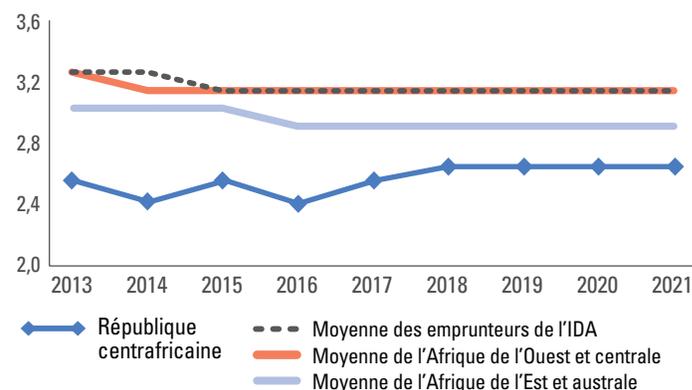
Population (en millions)	4,9
PIB (USD courants) (en milliards)	2,5
PIB par habitant (USD courants)	511,5
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	65,9
Indice du capital humain (2020)	0,29

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	République centrafricaine	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,3	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,6	3,2	3,0	3,2

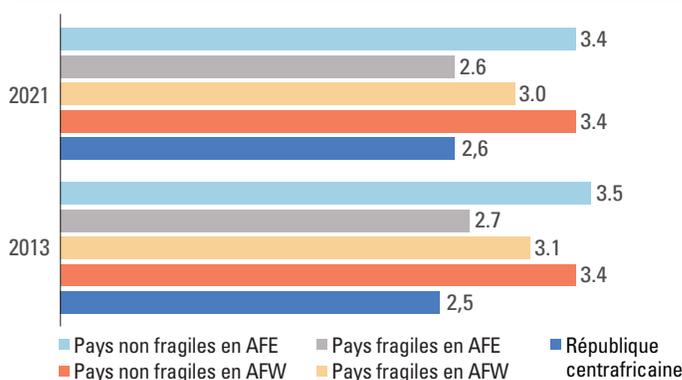
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



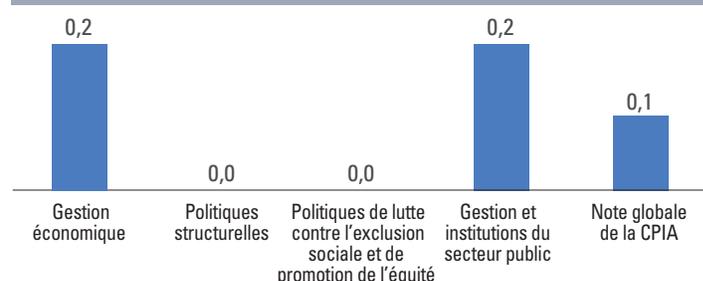
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

4,1

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,3

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,8

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	13,3
PIB (USD courants) (en milliards)	11,1
PIB par habitant (USD courants)	833,8
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	56,5
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Rwanda	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	4,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	4,3	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,8	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	4,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	4,1	3,2	3,0	3,2

Définitions :

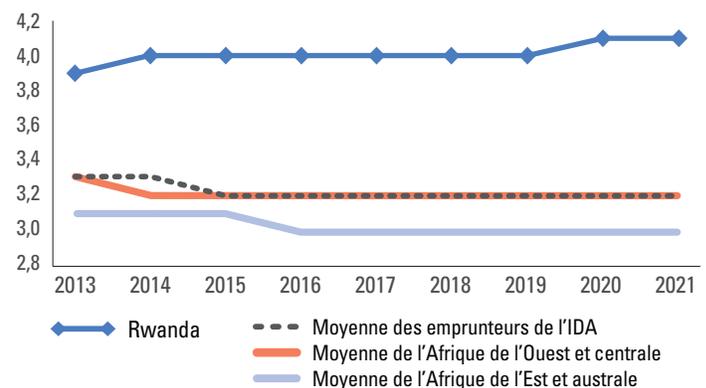
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

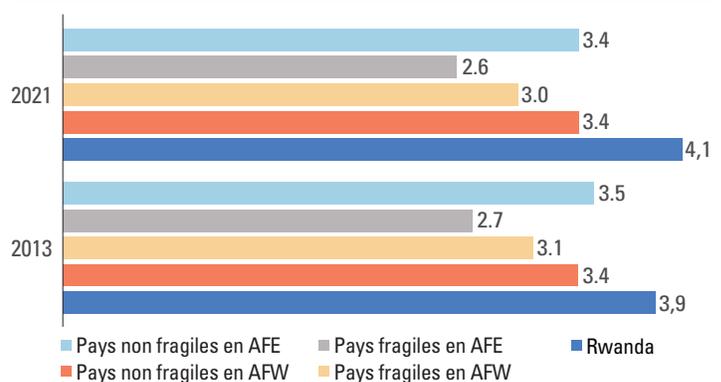
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



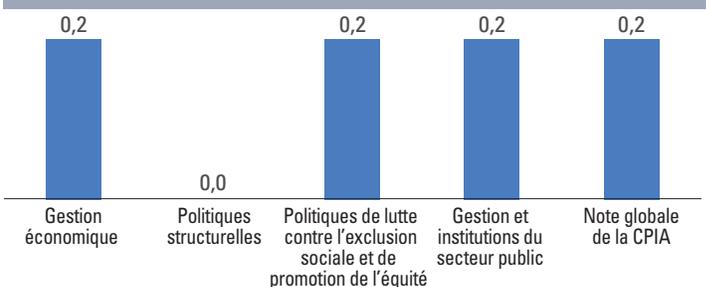
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,1

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique)

Population (en millions)	0,2
PIB (USD courants) (en milliards)	0,5
PIB par habitant (USD courants)	2449,3
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	35,6
Indice du capital humain (2020)	NA

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Sao Tomé-et-Principe	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,1	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,0	3,2	3,0	3,2

Définitions :

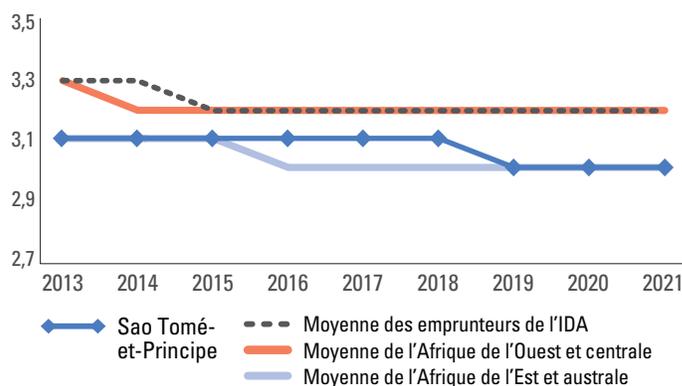
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

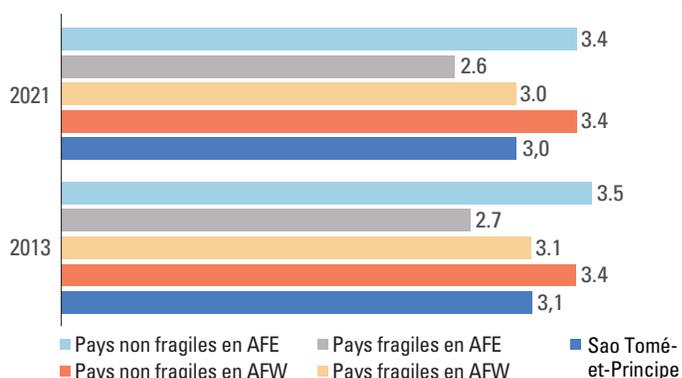
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



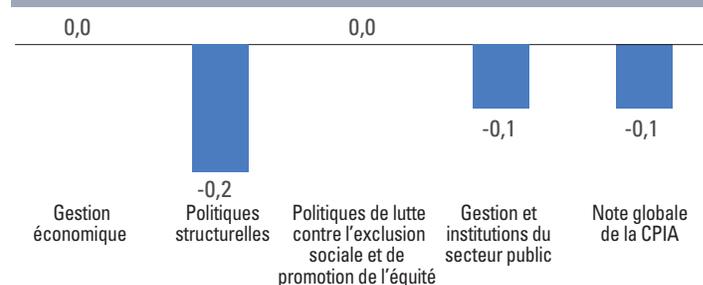
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,7

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,6

(Gestion et institutions du secteur public)

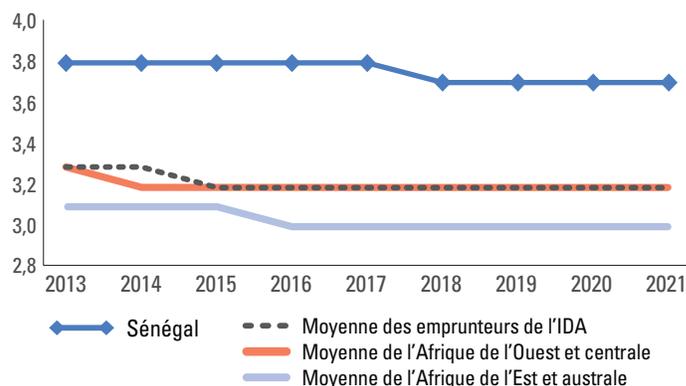
Population (en millions)	17,2
PIB (USD courants) (en milliards)	27,6
PIB par habitant (USD courants)	1606,5
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	38,5
Indice du capital humain (2020)	0,42

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Sénégal	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,7	3,2	3,0	3,2

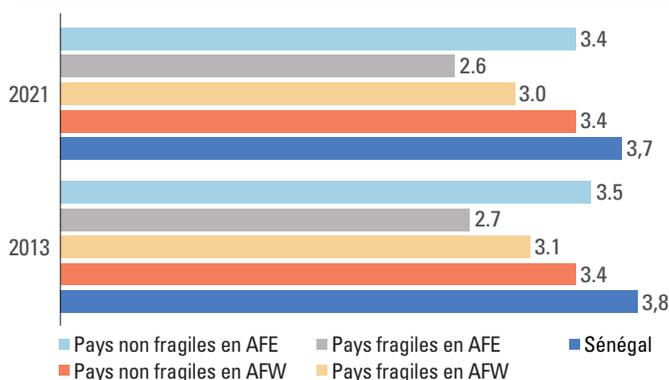
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



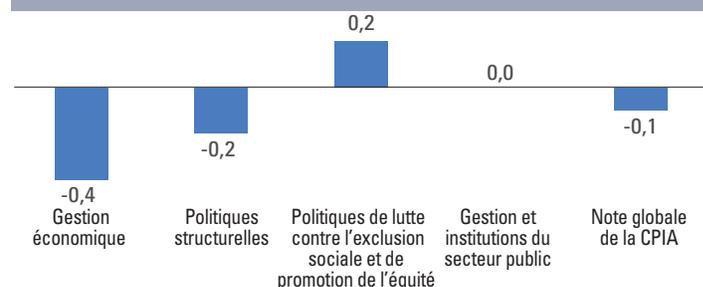
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

Augmenter

Groupe le plus performant

3,4

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,0

(Politiques structurelles)

Population (en millions)	8,1
PIB (USD courants) (en milliards)	4,2
PIB par habitant (USD courants)	515,9
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	43,0
Indice du capital humain (2020)	0,36

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Sierra Leone	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,2	3,2	3,0	3,2

Définitions :

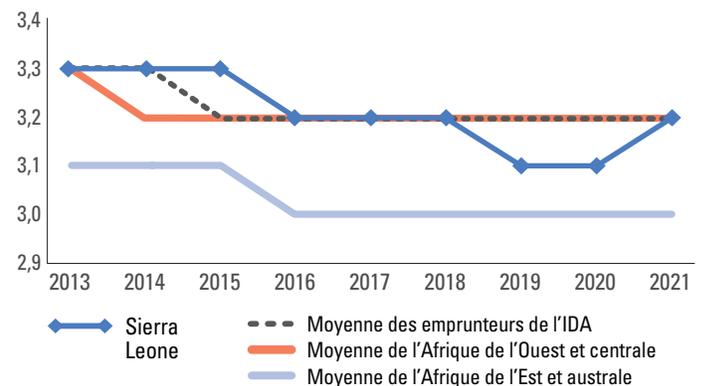
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

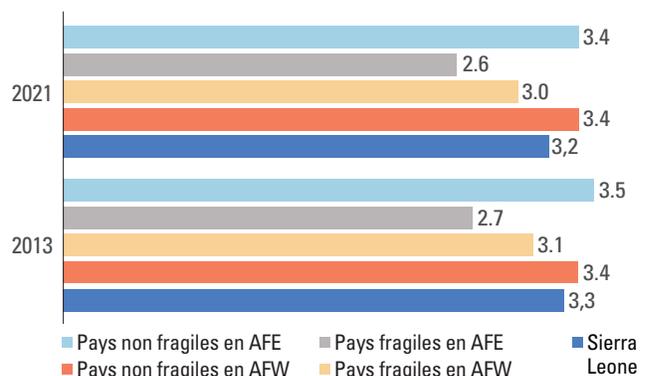
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



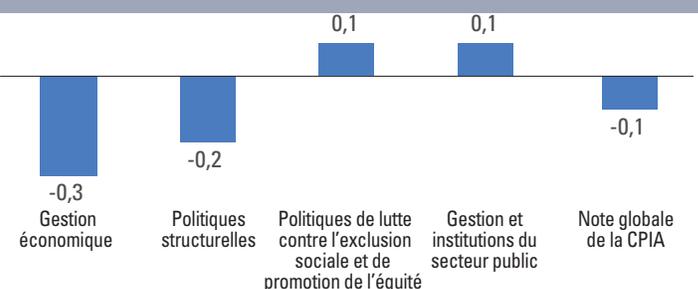
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

2,1

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Augmenter

Groupe le plus performant

2,4

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

1,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	16,4
PIB (USD courants) (en milliards)	7,3
PIB par habitant (USD courants)	445,8
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	68,6
Indice du capital humain (2020)	NA

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Somalie	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,0	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	1,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	2,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,4	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	2,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,9	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,1	3,2	3,0	3,2

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

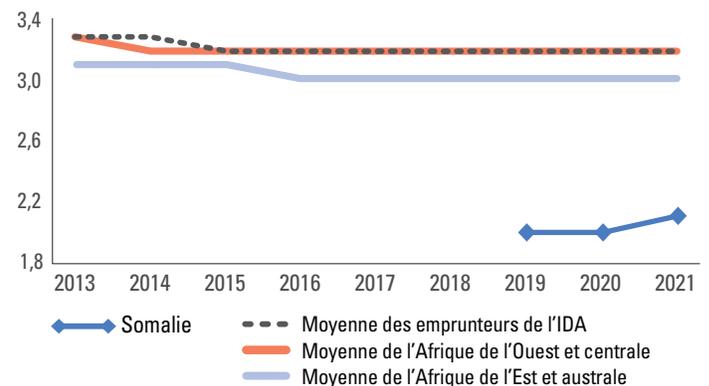
Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Remarque : la Somalie a pour la première fois été incluse dans l'évaluation CPIA en 2019, et ses notes ont été publiées.

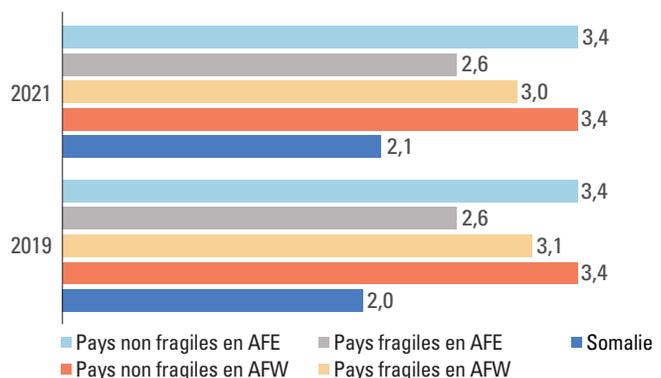
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



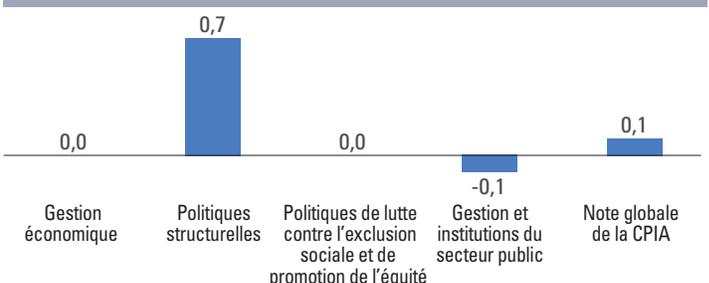
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2019 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

2,3

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Augmenter

Groupe le plus performant

2,5

(Politiques structurelles et Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

1,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	44,9
PIB (USD courants) (en milliards)	34,3
PIB par habitant (USD courants)	764,3
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	12,2
Indice du capital humain (2020)	0,38

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Soudan	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,2	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	1,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,2	3,1	3,2
Commerce	2,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,5	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,9	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,3	3,2	3,0	3,2

Définitions :

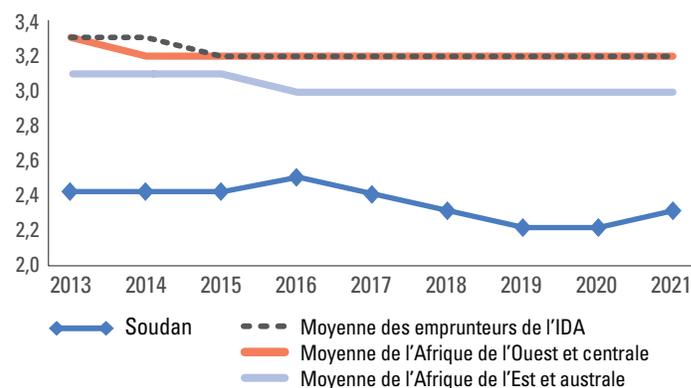
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

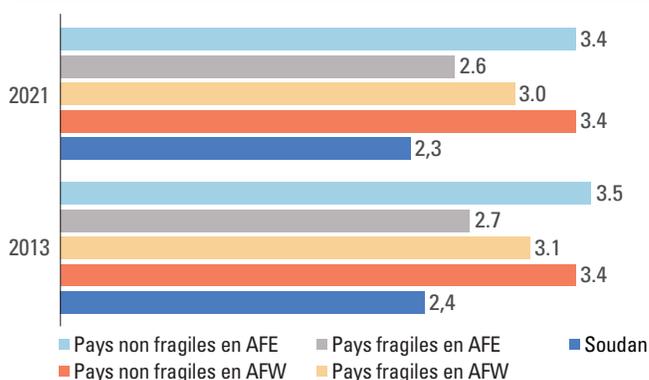
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



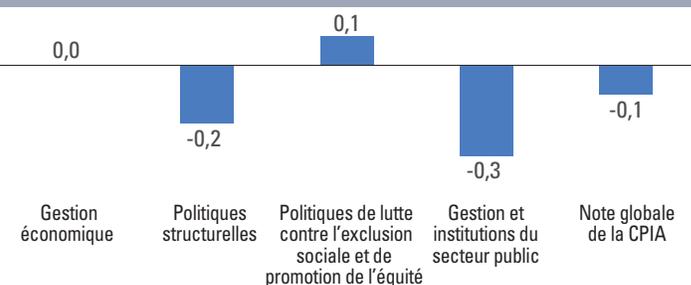
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

1,6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Augmenter

Groupe le plus performant

2,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

1,4

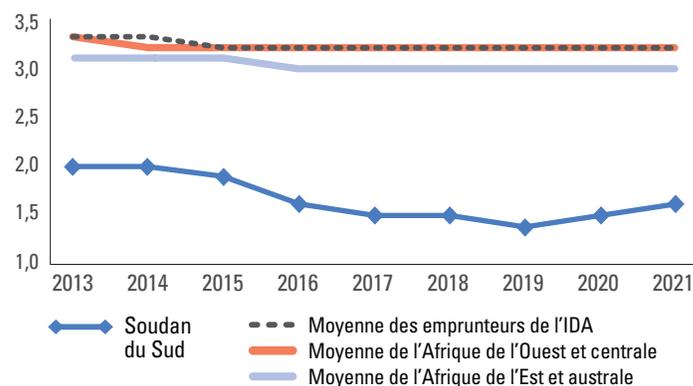
(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	11,4
PIB (USD courants) (en milliards)	NA
PIB par habitant (USD courants)	NA
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	76,4
Indice du capital humain (2020)	0,31

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

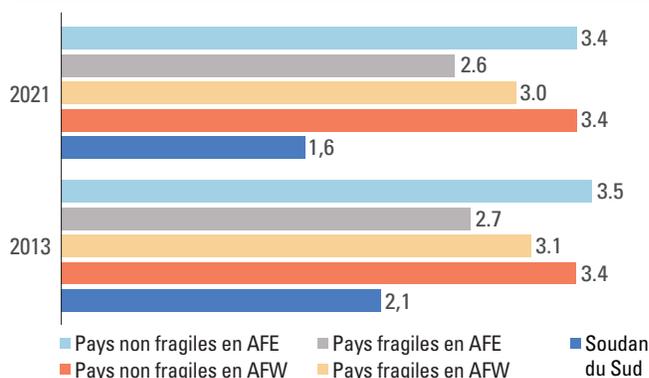
Indicateurs	Soudan du Sud	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	1,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	1,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,0	3,2	3,1	3,2
Commerce	2,5	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	1,5	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	1,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	1,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	1,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,4	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	1,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	1,6	3,2	3,0	3,2

Tendance



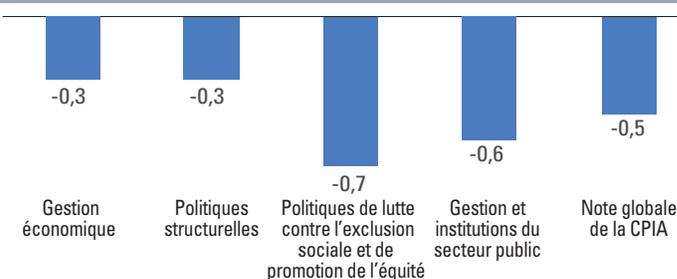
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,5

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	61,5
PIB (USD courants) (en milliards)	67,8
PIB par habitant (USD courants)	1135,5
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	49,4
Indice du capital humain (2020)	0,39

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Tanzanie	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,5	3,2	3,0	3,2

Définitions :

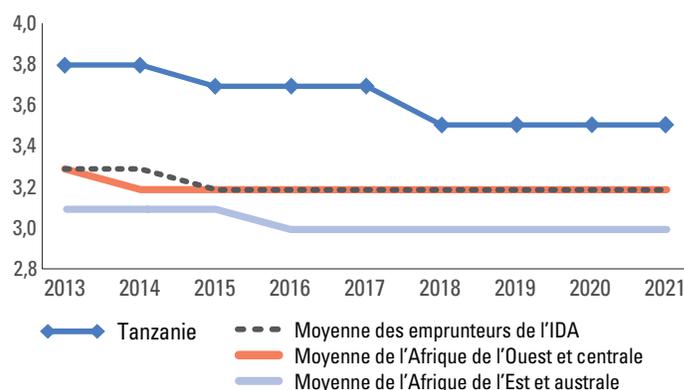
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

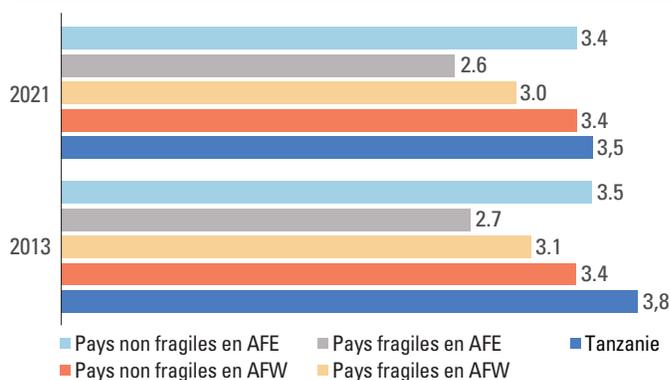
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



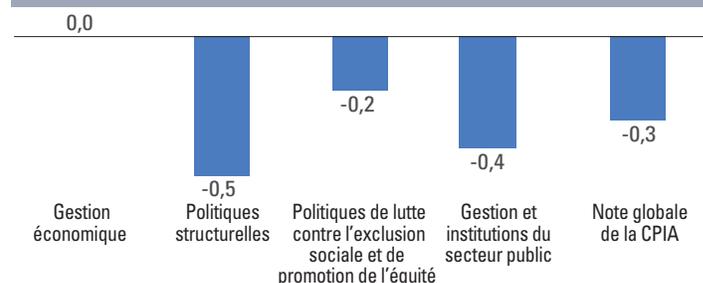
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

2,8

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,0

(Gestion économique et Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

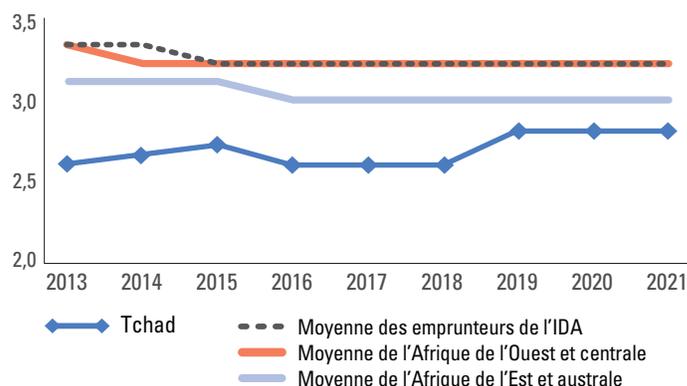
(Politiques structurelles et gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	16,9
PIB (USD courants) (en milliards)	11,8
PIB par habitant (USD courants)	696,4
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	38,1
Indice du capital humain (2020)	0,30

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

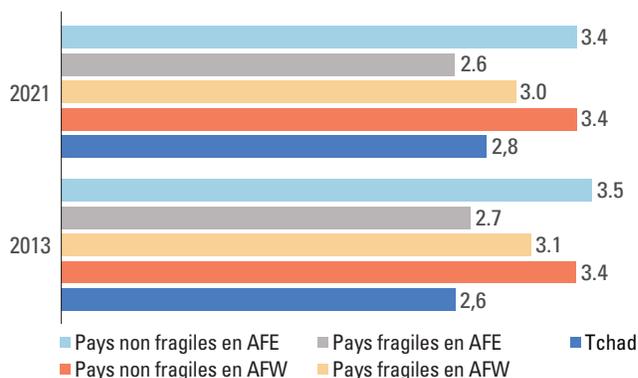
Indicateurs	Tchad	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,0	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	2,8	3,2	3,0	3,2

Tendance



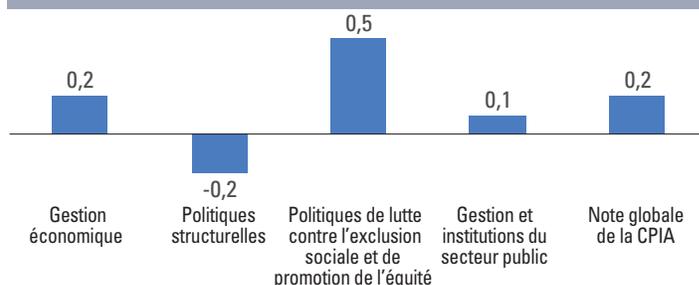
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,5

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,2

(Gestion et institutions du secteur public)

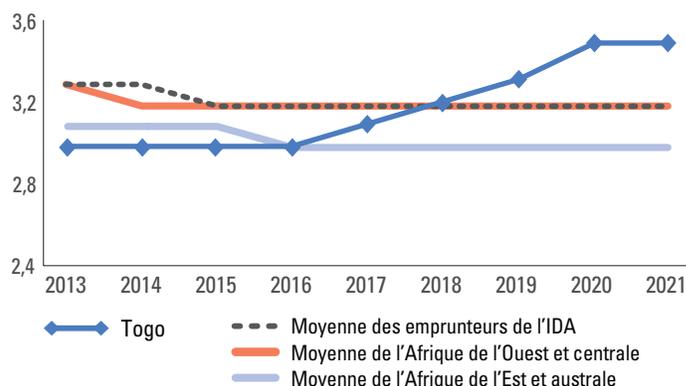
Population (en millions)	8,5
PIB (USD courants) (en milliards)	8,4
PIB par habitant (USD courants)	992,3
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	51,1
Indice du capital humain (2020)	0,43

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Togo	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,5	3,2	3,0	3,2

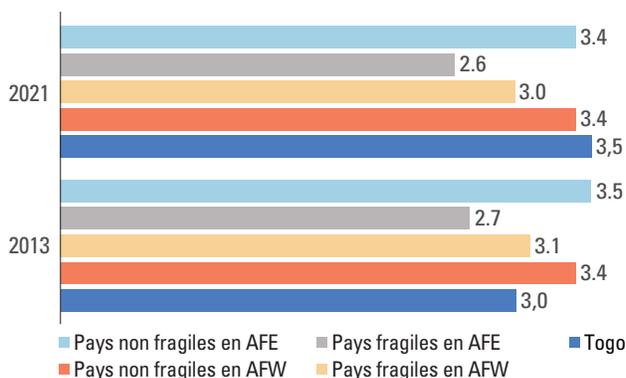
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



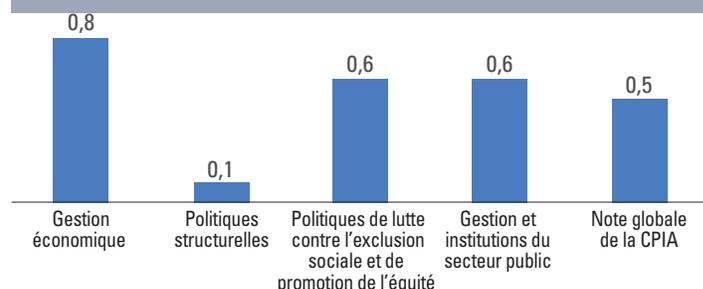
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

Faits en bref

Note de la CPIA

3,1

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion économique)

Population (en millions)	18,9
PIB (USD courants) (en milliards)	21,2
PIB par habitant (USD courants)	1120,6
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	58,8
Indice du capital humain (2020)	0,40

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Zambie	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	2,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,1	3,2	3,0	3,2

Définitions :

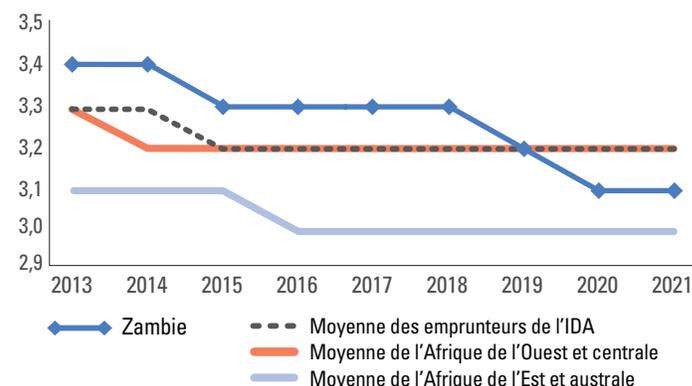
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

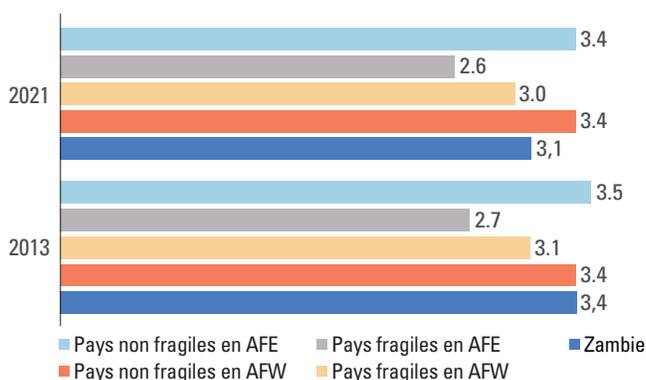
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



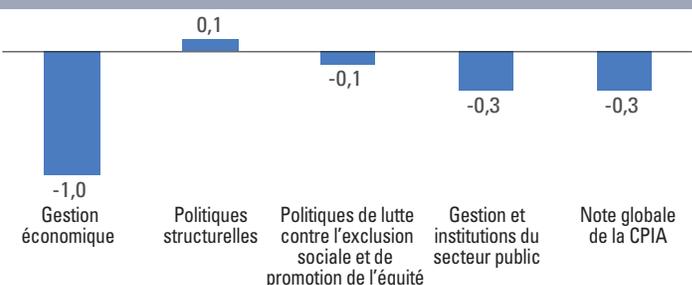
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



Faits en bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion économique)

Population (en millions)	15,1
PIB (USD courants) (en milliards)	26,2
PIB par habitant (USD courants)	1737,2
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population)	39,5
Indice du capital humain (2020)	0,47

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2021

Indicateurs	Zimbabwe	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,7	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,2	3,1	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,0	3,2	3,0	3,2

Définitions :

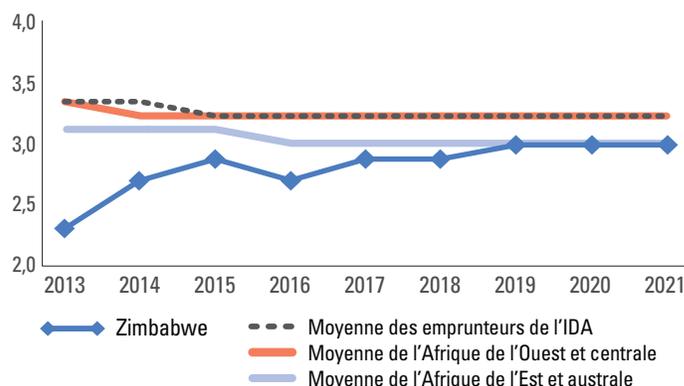
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- Les données proviennent de la base de données des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique (MPO), Banque mondiale, octobre 2021.
- L'indice du capital humain provient du Projet pour le capital humain, Banque mondiale, 2020

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 72 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays IDA en ASS** : 39 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2021
- **Pays fragiles en ASS** : 19 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays non fragiles en ASS** : 20 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest et centrale (AFW)** : 9 pays avec des notes CPIA inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022
- **Pays fragiles de l'Afrique de l'Est et australe (AFE)** : 10 pays inclus sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale pour l'exercice 2022

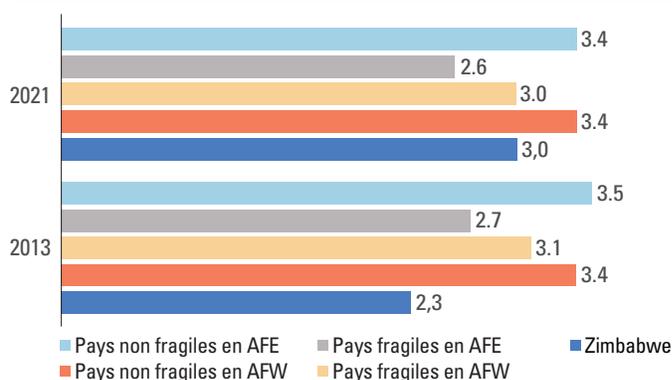
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



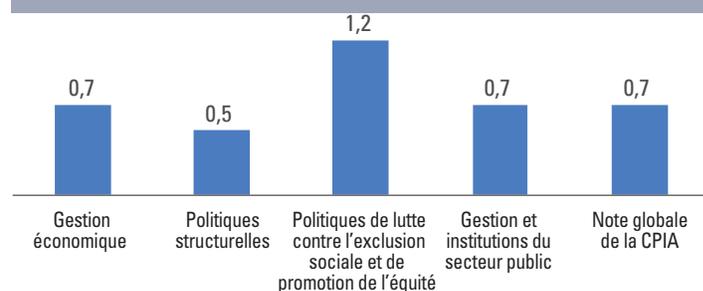
Comparaison

COMPARAISON DES NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2020



CPIA Afrique : Comparez votre pays



Annexe A : Critères de la CPIA

A. Gestion économique

1. **Politiques monétaire et de change** : *Qualité des politiques monétaire et de change dans un cadre cohérent de politique macroéconomique.*
2. **Politique budgétaire** : *Qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation (réalisation des objectifs de la politique macroéconomique en conjonction avec les politiques monétaire et de change, fluctuations harmonieuses des cycles des affaires et adaptation aux chocs) et d'allocation des ressources (fourniture appropriée de biens publics).*
3. **Politique et gestion de la dette** : *Degré de pertinence de la stratégie de gestion de la dette du pays pour assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et minimiser les risques budgétaires.*

B. Politiques structurelles

4. **Commerce** : *Mesure dans laquelle le cadre d'une politique est favorable à l'intégration régionale et générale des biens et services, en mettant l'accent sur le régime commercial (droits de douane, barrières non tarifaires et obstacles au commerce des services) et la facilitation du commerce.*
5. **Secteur financier** : *Qualité des politiques et de la réglementation ayant trait au développement du secteur financier selon trois dimensions : a) la stabilité financière ; b) l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources ; et c) l'accès aux services financiers.*
6. **Cadre réglementaire des entreprises** : *mesure dans laquelle l'environnement juridique, réglementaire et de politique aide ou non les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives.*

C. Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité

7. **Égalité des sexes** : *Mesure dans laquelle les politiques, lois et institutions : a) encouragent un accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain ; b) favorisent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production ; et c) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi.*
8. **Équité dans l'utilisation des ressources publiques** : *Mesure dans laquelle la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est cohérente avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.*
9. **Valorisation des ressources humaines** : *Qualité des politiques nationales ainsi que des prestations de services des secteurs public et privé relatifs à la santé et à l'éducation.*
10. **Protection sociale et main d'œuvre** : *Politiques favorisant la prévention du risque en appuyant la mise en commun des épargnes et des risques par le biais de l'assurance sociale, la protection contre le dénuement grâce à des programmes de protection sociale basés sur la redistribution, et la promotion du développement du capital humain et de la génération de revenu, notamment des programmes relatifs au marché du travail.*
11. **Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique** : *Mesure dans laquelle les politiques et les institutions environnementales encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la gestion de la pollution.*

D. Gestion et institutions du secteur public

12. **Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles** : *Mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance reposant sur des règles et dans laquelle les droits contractuels et de propriété sont respectés et appliqués de façon fiable.*
13. **Qualité de la gestion budgétaire et financière** : *Mesure dans laquelle il existe : a) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en matière de politique ; b) d'efficaces systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu et de façon contrôlée et prévisible ; et c) un respect des délais et une précision dans la présentation des rapports comptables et sur les dépenses publiques, notamment l'audit en temps utile des comptes publics et des dispositifs de suivi efficaces.*
14. **Efficacité de la mobilisation des recettes** : *Évaluation de la structure globale de la mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur papier, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources et actuellement recouvrées.*
15. **Qualité de l'administration publique** : *Administration centrale, définie comme le gouvernement civil central (et les administrations infranationales, dans la mesure où leur taille et leurs responsabilités en matière de politique sont importantes), à l'exclusion du personnel de la santé, de l'éducation et de la police.*
16. **Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public** : *Mesure dans laquelle le pouvoir exécutif, les députés et d'autres hauts responsables peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus.*

Annexe B : Groupes de pays et classification

TABLEAU B.1 : Groupes de pays par fragilité

Pays IDA en Afrique subsaharienne		Pays IDA hors Afrique subsaharienne	
Fragiles et touchés par un conflit	Non fragiles	Fragiles et touchés par un conflit	Non fragiles
Burkina Faso	Bénin	Afghanistan	Bangladesh
Burundi	Cabo Verde	Haïti	Bhoutan
Cameroun	Côte D'Ivoire	Kiribati	Cambodge
Comores	Gambie	Kosovo	Djibouti
Congo, Rép.	Ghana	Marshall, Îles	Dominicaine, Rép.
Congo, R.D.	Guinée	Micronésie, États Fédérés	Fiji
Érythrée	Kenya	Myanmar	Grenade
Éthiopie	Libéria	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Guyane
Guinée-Bissau	Lesotho	Salomon, Îles	Honduras
Mali	Madagascar	Timor-Leste	Lao, RDP
Mozambique	Malawi	Tuvalu	Kirghize, Rép.
Niger	Mauritanie	Yémen	Maldives
Nigéria	Ouganda	Irak*	Népal
République centrafricaine	Rwanda	Liban*	Nicaragua
Somalie	Sao Tomé-et-Principe	Libye*	Ouzbékistan
Soudan	Sénégal	République arabe syrienne*	Pakistan
Soudan du Sud	Sierra Leone	RB du Vénézuéla*	Samoa
Tchad	Tanzanie	Cisjordanie et Gaza*	Ste-Lucie
Zimbabwe	Togo		St-Vincent Et Les Grenadines
	Zambie		Tadjikistan
			Tonga
			Vanuatu

Remarque : Cette classification des groupes de pays se base sur la liste des situations de fragilité et de conflit publiée pour l'année 2022. Les pays sont donc classés en fonction de la nature et de la gravité des problèmes auxquels ils sont confrontés. Un pays va être classé comme fragile s'il présente un ou plusieurs des éléments suivants : (a) sa note CPIA révisée et harmonisée pour l'environnement institutionnel et politique est inférieure à 3,0 ; b) une mission des Nations Unies pour le maintien de la paix y est présente à la suite d'une décision de la communauté internationale quant à sa nécessité pour le maintien de la paix et de la stabilité ; (c) au moins 2 % de ses habitants ont été déplacés et sont considérés comme des réfugiés ayant besoin de protection selon les normes internationales, ce qui est l'indice d'une crise politique ou sécuritaire majeure. La classification utilise les catégories suivantes :

1. Pays présentant des niveaux élevés de fragilité institutionnelle et sociale, identifiés sur la base d'indicateurs accessibles au public qui mesurent la qualité des politiques et des institutions ainsi que des manifestations de fragilité.
2. Pays touchés par un conflit violent, identifiés sur la base d'un nombre seuil de décès liés au conflit par rapport à la population. Cette catégorie comprend deux sous-catégories basées sur l'intensité de la violence : les pays en situation de conflit à haute intensité et ceux à intensité moyenne.

* Elle exclut l'Irak, le Liban, la Libye, la République arabe syrienne, la République bolivarienne du Vénézuéla, la Cisjordanie et Gaza. Ces économies ne disposent pas de données CPIA.

Pour plus d'informations sur la classification des pays en situation de fragilité ou de conflit, veuillez consulter les liens suivants :

1. <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/harmonized-list-of-fragile-situations>
2. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9b8fbd62f7183cef819729cc9073671-0090082022/original/FCSList-FY06toFY22.pdf>

TABLEAU B.2 : Classification des pays en ASS par degré d'abondance en ressources

Pays riches en ressources	Pays non riches en ressources		
Congo, R.D.	Bénin	Guinée-Bissau	Sénégal
Congo, Rép.	Burkina Faso	Kenya	Somalie
Guinée	Burundi	Lesotho	Soudan
Libéria	Cabo Verde	Madagascar	Tanzanie
Mauritanie	Cameroun	Malawi	Togo
Niger	Comores	Mali	Zimbabwe
Nigéria	Côte d'Ivoire	Mozambique	
Soudan du Sud	Érythrée	Ouganda	
Sierra Leone	Éthiopie	République centrafricaine	
Tchad	Gambie	Rwanda	
Zambie	Ghana	Sao Tomé-et-Principe	

Source : Calculs du personnel de la Banque mondiale basés sur la base de données des indicateurs de développement dans le monde, Africa Pulse, avril 2020.

Remarque : Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut.

TABLEAU B.3 : Pays d’Afrique de l’Ouest et centrale

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Nigéria	Guinée	Bénin	Gambie
République du Congo	Libéria	Burkina Faso	Ghana
Tchad	Mauritanie	Cabo Verde	Guinée-Bissau
	Niger	Cameroun	Mali
	Sierra Leone	République centrafricaine	Sénégal
		Côte d’Ivoire	Togo

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l’Afrique de l’Ouest et centrale et l’Afrique de l’Est et australe. L’analyse présentée dans ce rapport reflète cette situation. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut.

TABLEAU B.4 : Afrique de l’Est et australe

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Soudan du Sud	République démocratique du Congo	Burundi	Mozambique
	Zambie	Comores	Rwanda
		Érythrée	São Tomé et Príncipe
		Éthiopie	Somalia
		Kenya	Soudan
		Lesotho	Tanzanie
		Madagascar	Ouganda
		Malawi	Zimbabwe

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l’Afrique de l’Ouest et centrale et l’Afrique de l’Est et australe. L’analyse dans ce rapport reflète cette configuration.

Annexe C : Guide de la CPIA

La CPIA est un outil de diagnostic destiné à jauger la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays. Dans ce sens, l'accent est mis sur les éléments clés dont le pays a le contrôle plutôt que sur des résultats (tels que les taux de croissance) influencés par des éléments hors de contrôle du pays. De façon plus précise, la CPIA évalue la mesure dans laquelle les politiques et le cadre institutionnel d'un pays soutiennent une croissance durable et la réduction de la pauvreté et, par conséquent, l'utilisation efficace de l'aide au développement. Le résultat de l'exercice associe une note globale et les notes attribuées aux seize critères qui composent la CPIA. La CPIA a été développée et utilisée tout d'abord au milieu des années 1970 et la Banque mondiale l'a périodiquement mise à jour et améliorée au cours des années pour tenir compte des leçons de l'expérience et de l'évolution de la réflexion sur le développement.

En juin 2006, la Banque mondiale a pour la première fois publié les notes de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de 2005. L'exercice CPIA couvre la performance d'un pays pour une année civile donnée, les résultats des pays éligibles IDA étant publiés en juin de l'année suivante.

Les révisions sont fondées sur les conclusions d'une évaluation par le Groupe d'évaluation indépendant, des constats provenant de la littérature et des leçons apprises de la CPIA annuelle ces quelques dernières années. Les révisions ont été guidées par les conclusions d'une évaluation du Groupe d'évaluation indépendante (GEI), les résultats pertinents issus de la littérature et les leçons apprises dans l'exercice annuel de la CPIA des dernières années. Une attention particulière a été portée à ces révisions pour que leur contenu soit proportionnel à la disponibilité des informations et à l'aptitude à évaluer la performance d'un pays et pour qu'un certain degré de continuité des critères soit préservé. Les révisions n'ont pas entraîné de changements significatifs dans les notes des pays. Citons parmi les révisions :

- Critère 4 (Commerce). La politique commerciale et la facilitation des échanges sont désormais pondérées de façon égale. L'accent est mis sur le régime commercial et ne porte plus uniquement sur les importations. Les services sont explicitement pris en compte et la composante de la facilitation du commerce détaillée.
- Critère 10 (Protection sociale et main d'œuvre). La couverture des programmes d'aide sociale a été renforcée, en particulier la coordination, la portée et les questions relatives à la protection sociale et la main d'œuvre.
- Le critère 15 (Qualité de l'administration publique) a été révisé afin de mettre davantage l'accent sur l'administration publique centrale et d'y inclure, si nécessaire, un traitement plus explicite des administrations infranationales.
- Le critère 16 (Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public) a été révisé afin d'y inclure une nouvelle dimension couvrant les aspects de la corruption financière qui n'étaient pas précédemment traités de manière cohérente. Le traitement de l'information financière est maintenant plus explicite et les détournements et conflits d'intérêts représentant des formes distinctes de corruption sont traités de manière plus cohérente.

Les notes de la CPIA aident à déterminer les allocations IDA, prêts concessionnels et dons, accordés aux pays à faible revenu.

Les détails sont disponibles sur www.worldbank.org/africa/CPIA.

Annexe D : Modalités d'exécution de la CPIA

L'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) est un exercice annuel d'évaluation des pays qui commence généralement en octobre et se termine au mois de juin de l'année suivante. Cet exercice comporte plusieurs étapes.

La première étape consiste, pour les équipes pays de la Banque mondiale, à préparer des avant-projets de CPIA pour leurs pays respectifs et à proposer des propositions de notations justifiées par écrit. Ces propositions de notations de la CPIA sont faites en connaissance de cause, car les équipes pays connaissent bien le pays et s'appuient souvent sur leur propre connaissance des performances de ce dernier. Plus important encore, leur jugement est également basé sur des études diagnostiques pertinentes menées par la Banque mondiale, le pays lui-même ou d'autres acteurs, comme des rapports économiques du pays, un examen des dépenses publiques ou une évaluation de la pauvreté. À ces études, se sont ajoutées ces dernières années des données économiques et institutionnelles sur ses pays membres, assemblées par la Banque mondiale et utilisées par ses équipes pays pour évaluer les performances des pays dont elles sont responsables. Ces données sont énumérées dans le Guide CPIA, sous la rubrique « critères CPIA ».

Afin de garantir la cohérence des notes entre les pays et les régions, les propositions des équipes pays sont soumises à différents contrôles. Au cours d'une deuxième étape, les propositions des équipes pays sont d'abord examinées par le bureau du chef économiste de la région opérationnelle de la Banque mondiale concernée. Ensuite, elles sont soumises à un examen au niveau de la Banque mondiale par des experts des Pratiques mondiales, des Thèmes mondiaux et des départements centraux. Ce processus d'examen est géré par la vice-présidence de l'OPCS (politique opérationnelle et services-pays) de la Banque mondiale. L'évaluation est gérée de manière centralisée afin d'assurer une séparation claire entre la fonction d'allocation des ressources et les opérations qui utilisent les ressources allouées.

L'étape finale, après l'examen de la Banque mondiale, consiste à ajuster les propositions des équipes pays en vue d'assurer la cohérence des notations proposées entre les pays. Au cours de cette étape, ces équipes vont réviser leurs évaluations qualitatives et quantitatives, en tenant compte des préoccupations soulevées par les pairs et les examinateurs de la Banque mondiale. Si des divergences subsistent entre les opinions d'une équipe pays et celles de l'OPCS, elles seront résolues grâce à des mécanismes clairs conçus pour réconcilier les points de vue.

Les consultations de la Banque mondiale avec les autorités du pays au cours de l'évaluation.

Ces consultations avec les autorités nationales comportent deux étapes.

Étape 1. Au début du processus d'évaluation, l'équipe pays de la Banque mondiale rencontre les autorités nationales pour examiner les progrès réalisés dans la résolution des problèmes identifiés lors de l'évaluation de l'année précédente. Cette première étape permet d'identifier les domaines dans lesquels les évaluations de la Banque mondiale peuvent différer de celles des autorités du pays. Elle donne également aux autorités la possibilité de fournir à l'équipe pays de la Banque mondiale des informations supplémentaires. Son objectif est d'assurer que les équipes pays disposent de toutes les informations nécessaires à la préparation de leurs rapports et de leurs propositions de notation. Les instructions données aux équipes précisent que ces consultations avec les autorités nationales font partie d'un processus de consultation, et non d'une négociation sur les notations.

Étape 2. La deuxième étape de ces consultations avec les autorités nationales a lieu à la fin du processus d'évaluation au niveau de la Banque mondiale, lorsque les notes CPIA finales sont disponibles. Les équipes pays rencontrent alors les autorités nationales pour revoir avec ces dernières les résultats de l'évaluation, discuter ce que cette évaluation implique pour l'engagement de la Banque mondiale avec le pays et étudier les moyens de remédier aux faiblesses identifiées.



Ce rapport est produit par le bureau de
l'économiste en chef pour la région Afrique

<http://www.worldbank.org/africa/cpia>

CPIA
AFRIQUE